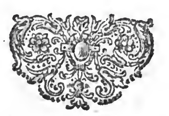
# LA POLITIQUE
*DE*
# FERDINAND
*LE CATHOLIQUE*
# ROY D'ESPAGNE

*Par Monsieur VARILLAS.*

TOME PREMIER.







A AMSTERDAM.
Chez PIERRE BRUNEL, prés la Bourse.

M. DC. LXXXVIII.



LA POLITIQUE

# D'ESPAGNE

OU

# DE FERDINAND

*Surnommé*

# LE CATHOLIQUE.

## LIVRE PREMIER.

*Le Roy Ferdinand appliqué à la conquête du Royaume de Naples.*

---

## DISCOURS I.

*Pourquoy les premières conquêtes du Roi Ferdinand furent les dispositions de celle qu'il projettoit de faire dans l'Italie ; Combien le Royaume de Naples étoit un objet capable d'irriter son ambition ; Quelle étoit l'origine de sa prétention, que la Branche*

*légitime d'Arragon avoit sur la Bâtarde, & si les Historiens & les Politiques d'Espagne ou d'Italie, qui se sont mêlez d'examiner l'Expédition du Roi Charles VIII. ont dû récourir à des causes extraordinaires, pour rendre raison des deux fameuses Révolutions arrivées au Royaume de Naples, sous les derniers Rois de la Famille d'Arragon.*

Flor. dans la Préface du 2. Liv.

COMME la République de Rome employa cinq cens ans à la seule Conquête d'Italie, & dans les deux cens qui suivirent acheva de dompter l'Europe, l'Afrique & l'Asie ; de même la Monarchie d'Espagne, aprés avoir langui durant sept cens ans sous la tirannie des Maures, n'en a pas été plûtôt délivrée, qu'elle s'est accruë, en moins d'un demi Siécle, de cette vaste étenduë de Provinces & de Royaumes qu'elle posséde encore aujourd'hui dans l'autre monde. Et parce que j'ay resolu d'ajuster mon Ouvrage à l'ordre qu'elle a gardé dans ses progrez, & de la suivre le plus exactement que je pourrai, dans les voyes differentes qu'elle a tenuës pour arriver à ce periode, il est necessaire de fixer d'abord le premier dégré de son élevation, & de remarquer ici que ce fut au commencement de l'année 1501. que FERDINAND d'Arragon Roi d'Espagne, surnommé le Catholique, donna les premiers signes du dessein qu'il avoit conçû de la Monarchie universelle, & commença la fameuse querelle qui a causé tant de revolutions dans toute l'Europe, durant un siécle & demi, qui serviront d'étenduë à cet Ouvrage. Ce démêlé subsiste encore, & n'est guere plus proche de sa fin que lors qu'il a commencé, malgré le plus in-

enieux usage des quatre seules choses, qui, s le sentiment de Platon, peuvent innover s le monde, savoir la fortune, la vertu, l'art a malice; malgré les Royaumes conquis, les ıes & les Rois prisonniers, les Guerres Civi- fomentées, & les avantages remportez dans ıégociation de dix-neuf Traitez.

:e Prince, qui certainement a été le plus a- it Politique de son tems, avoit mis dans sa ison onze Royaumes d'Espagne, par son Ma- e avec Izabelle Héritiére de Castille, & s'é- rendu Maître du douziéme, qui étoit celui Grenade, aprez dix ans de guerre, par la ur de *Gonçalo Fernandez de Cordouë*, qui fut :llé depuis le *Grand Capitaine*. Le mal-entendu :harles VIII. ou plûtôt la corruption d'un de Ministres, luy avoit acquis le Comté de Rous- n, dont la situation, qui est à la racine des nts Pyrennées, couvroit ses Etats contre l'ir- ion des François, & luy fournissoit l'occa- d'entreprendre, quand il lui plairoit, sur la ; & l'heureuse témérité de *Christophle Co-* venoit d'exposer à son avidité la dépoüil- u nouveau monde, & l'abondance des ri- ses qui n'étoient pas même connuës de ceux les possedoient. Que s'il avoit été assez mal- eux pour ne pouvoir élever d'Enfans mâles, roit eu du moins deux Filles, dont l'aînée t mariée en Portugal, suivant la coûtume, idette avoit épousé l'Archiduc Philippe, outre les dix-sept Provinces du Païs-Bas, ı Comté de Bourgogne, qu'il avoit recüeil- u côté de sa Mére, devoit encore être hé- r de tout le Patrimoine de la Maison d'Au- e, aprés la mort de l'Empereur Maximilien I. Pére. Il avoit si parfaitement ajusté la for- le son Gouvernement aux humeurs discor- es des Castillans & des Arragonois, qu'il

Briande d'Aforlt dans ses remarques.

Paul Jove dans le I. livre de la vie du Grand Capitaine.

Mariana dans la vie de Ferdinand.

avoit assoupi les vieilles querelles de ces deux Peuples, & la profonde paix dont il avoit fait joüir les uns & les antres, avoit porté sa reputation dans un point qui sembloit ne pouvoir être plus élevé. Enfin il avoit surpassé l'attente de toute l'Europe; mais il n'avoit pas satisfait ses propres désirs, & son ambition qui s'étoit accruë par la facilité de tant d'acquisitions & de conquêtes, qu'il avoit auparavant couvertes du prétexte de Religion, commença de le tourmenter avec tant de rigueur, que lors qu'il ne fut plus en état de la déguiser, elle lui fit jetter les yeux hors d'Espagne, aussi-tôt qu'il n'y eut plus de Maures à dompter. Et comme toutes les choses qui sont extrémes dans la Morale, ont coûtume d'affermir le sentiment; ou plûtôt comme la prospérité & l'adversité ne manquent jamais de faire soûlever, châcune en sa maniére, les passions intérieures que le tems sembloit avoir calmées, ni de redoubler leur violence à proportion du plus grand ou du moindre intervalle durant lequel elles avoient langui: De même la jalousie qu'il y avoit eu de tout tems entre les Maisons d'Arragon & de Naples, quoi qu'elles fussent deux Branches d'une même Tige, étant irritée au lieu de diminuër par la longueur du tems qu'elle avoit duré, & les raisons qui avoient obligé Ferdinand à la tenir secréte venant à cesser, par la confiance que ses victoires luy donnoient, il ne chercha plus que l'occasion de la faire éclatter, & la confusion qui regnoit alors dans les Affaires d'Italie, la luy présenta beaucoup plus aisée, qu'il ne l'eût ôsé désirer.

*Alphonse Roy d'Arragon* & de Sicile avoit été adopté par *Jeanne d'Anjou* II. de ce nom Reine de Naples, elle l'avoit défendu, par cette belle considération, au dedans du Royaume contre la rebellion

de

ses sujets, que l'impudicité de sa vie avoit fait ûlever, & au dehors contre le Pape *Martin* V. ıi avoit l'investiture du Royaume de Naples, mme étant un fief de l'Eglise, & contre *Louis* [. Duc d'Anjou, qui d'ailleurs y avoit le principal oit, soit à cause qu'il étoit desormais le seul mâle la Maison Royale, soit qu'on eût égard au Tement de *Jeanne* I. qui avoit adopté *Louis* I. Duc Anjou son Ayeul, au préjudice duquel *Charles mte de Duras* de la même Maison & grand Pere *Jeanne* II. avoit usurpé la Couronne.

Mais comme l'adoption d'Alphonce n'avoit point é purement gratuite, & qu'elle avoit été comme rachée de Jeanne II. par la nécessité où se trouva tte Princesse de chercher une protection capable lui conserver le Sceptre, que le desordre de ses œurs lui avoient presque arraché des mains, il llût aussi que son fils adoptif tirât de ses Royaues héréditaires, & particulierement de celui Arragon, des sommes d'argent & des Troupes pables de la rétablir & d'affermir son Trône.

Les Arragonnois qui ne donnoient point à leur oi plus d'autorité que ceux de Lacedemone en oient dans Sparte, sembloient n'avoir accordé s subventions qu'on leur demandoit, qu'à dessein ı'elles fussent employées à l'agrandissement de ur Couronne, & la maniére de raisonner que sens commun inspire à tous les hommes, faisoit ‹esumer qu'ils avoient entendu que les plus preeux de leur bien & de leur sang qu'ils fournisıient au Souverain, se convertit en des usages ılides, qui pussent augmenter ou leur reputation u leur repos.

Ces contributions volontaires avoient donné eu au Roy Alphonse de lever une puissante armée, vec laquelle il étôit entré au Royaume de Naples, ‹ avoit maintenu la Reine contre autant d'ennemis ]u'il y avoit de témoins de ses dereglemens; mais soit

ſoit que cette Princeſſe eût ajoûté l'inconſtance & l'ingratitude à ſes autres vices, ſoit que les Miniſtres auxquels elle avoit confié le Gouvernement de ſes Etats, aprés leur avoir proſtitué ſon Corps, euſſent conçû de l'ombrage de la vertu & de la bonne fortune d'Alphonſe, ils travaillerent avec tant d'artifice & de ſuccez à le broüiller avec la Reine, qu'elle caſſa l'adoption qu'elle avoit faite; & paſſant d'une extremité à l'autre, en fit une nouvelle en faveur du même Louis III. Duc d'Anjou, pour faire la Guerre à Alphonſe. La Nouvelle n'en fût pas plûtôt arrivée à Louis d'Anjou, qu'il marcha droit à Naples avec une Armée Françoiſe, & chaſſa preſque ſans combattre Alphonſe de tout le Royaume. La Reine ſe voyant paiſible vécût durant pluſieurs années en ſi bonne intelligence avec Louis d'Anjou, que ce fils adoptif venant à mourir, elle lui ſubſtitua ſon Frere aîné Comte de Provence; mais la mort qui la ſaiſit à ſon tour ne lui ayant pas donné le loiſir d'inſtaller ce *René*, ni de le faire agréer à ſes peuples, la faction qu'Alphonſe avoit conſervé dans l'Etât devint ſi puiſſante, aprés que les Princes de Tarente & de Seſſe, & les Comtes de Fondites, de Laurette, de Colin & de Celio ſe furent déclarez pour lui, qu'il s'établit dans une Province du Royaume, d'où il s'inſcrivit en faux contre le Teſtament de la Reine en faveur de René, & lui débaucha l'affection d'une partie de ſes ſujets. Cependant la France s'étant intereſſée dans la querelle de René, la Guerre Civile & l'étrangere, s'allumerent tout enſemble de maniere au Royaume de Naples, & le conſumerent durant un ſi long-tems, qu'Alphonſe n'ayant pas dans ſon Epargne dequoi ſubvenir à l'immenſité des frais qu'il falloit faire, fût à diverſes fois obligé de recourir à ſes Royaumes hereditaires, qui firent toûjours des efforts extraordinaires, pour reparer le tort que la Fortune faiſoit à ſes

s affaires, jusqu'à ce que René ne pouvant être as-
s tôt secouru du côté de France, qui étoit alors oc-
ipée par la Guerre contre les Anglois, & déchirée
.r la division entre les deux Maisons Royales
Orleans & de Bourgogne, & les Papes dont l'in-
stiture apportoit beaucoup d'avantage à ce Prin-
, venant insensiblement à se rélacher du zéle
l'avoit témoigné Martin V. leur Predecesseur
us pretexte de s'accommoder au tems, jusques-
même que quelques-uns s'étant déclarez con-
: lui, le parti d'Alphonse prevalût enfin à celui de
:né, qui fut obligé de se retirer en Provence, où
rés avoir survécû non seulement à sa perte, mais
cor à toute sa posterité, quoi qu'elle fût assez
mbreuse, il resigna tous ses droits à Louis XI.
)y de France.

Alphonse demeura paisible Roi de Naples aprés
:etraite de son competiteur, & retint ses peuples
turellement rangez dans leur devoir, par la
nmodité qu'il avoit de faire passer des troupes
Arragon en Sicile, de Sicile dans le Royaume de
.ples, d'où il n'y a que quatre lieües de trajet.
ais les incommodités qui l'assiegerent à l'entrée
sa vieillesse, l'ayant averti de mettre ordre à ses
aires, puis que son mariage avoit été sterile, & la
sion qu'il avoit pour son Fils Naturel ayant sur-
onté celle qu'il devoit alors conserver seule dans
ı cœur pour son Frere legitime, au lieu de recon-
ître l'obligation qu'il avoit à ses anciens sujets,
de leur faire justice, en leur restituant, du moins
ıs les derniers actes de sa vie, ce qu'il avoit aquis
eurs dépens, il fit un Testament par lequel il
ssa à la verité les Royaumes d'Arragon & de Si-
:, & generalement tous les biens qu'il possé-
it de la succession de son Pere, à *Jean d'Arragon*
ı Frere; mais il disposa du Royaume de Naples
faveur de *Ferdinand* son fils naturel Jeune Prin-
de grande esperance, comme d'un Etât qui ne

dependoit en aucune maniere de la Couronne d'Arragon, & qu'il tenoit en titre d'acquisition, ou par le droit de conquête. Cette playe, qui saignoit encore dans la maison d'Arragon, avoit été presque également ressentie & dissimulée par le Roy Jean ; parce que la Noblesse de Naples, qui vouloit avoir un Roy particulier avoit élevé sur le Trône le bâtard Ferdinand, avec un si grand coucours de volontez, & lui-même s'étoit maintenû depuis contre la faction d'Anjou avec tant de succez, durant un Regne de 35. années, qu'il n'y avoit pas eu lieu de le choquer ; outre que le Mariage du Prince d'Arragon fils unique du Roy Jean Heritier de Castille, avoit apporté dans la Maison d'Arragon tant d'affaires nouvelles à decider avec les Maures, qu'elle n'avoit pensé qu'à conserver la Sicile.

Jean Pontano dans le i. Livre de l'Hist. de Naples.

Ces deux raisons l'avoient obligé, non seulement à reconnoître la branche qui s'étoit établie à Naples en qualité de parente, mais encore à renouveller de tems en tems l'alliance avec elle ; de maniere que le Roy Jean avoit donné sa Fille en Mariage au Roy de Naples, & depuis avoit encore obtenu dispense du Pape Alexandre VI. pour faire épouser à Ferdinand son petit fils une fille sortie de ce Mariage, laquelle par consequent étoit sa propre tante. On avoit encore eû soin de rendre à la même branche, toutes les demonstrations exterieures qui servent à persuader l'amitié dans la vie civile ; & quoi que celle d'Arragon ne se pût empêcher de donner quelquefois à l'autre des sujets de soupçon, elle avoit neanmoins si parfaitement déguisé les fins qu'elle se proposoit, & leur avoit sçû donner toûjours des couleurs si contraires à ses veritables intentions, que la branche de Naples, dont les Princes se piquoient d'une extraordinaire franchise, avoit aidé la premiere à se tromper, par l'imprudence naturelle dont Guichardin tacha de la

Ant. de Palerme dans la vie d'Alph.

etrir, ou par la necessité, qui l'avoit obligé dans uitte du tems à rechercher l'assistance de celle rragon. C'est ainsi que Ferdinand Roy d'Esne avoit si adroitement prevû les desseins de dinand Roi de Naples son beau Frere & son Cou-Germain, qu'il ne s'étoit point scandalisé du itté que l'Espagne avoit fait avec Charles VIII. de France, par lequel elle abandonnoit le Roy-ie de Naples à l'invasion de ce Jeune Conquerant, engageoit à ne le secourir ni directement, ni indectement parce que le Roi Catholique avoit fait ndre au Roi de Naples que son dessein n'avoit ue de recouvrer par artifice le Comté de Roussil- qu'il n'avoit aucun droit d'attaquer à force erre, & que les Termes de l'accommodement l avoit fait avec le Roi de France étoient énon- de maniere, qu'il ne pouvoit empécher l'Espa- de se méler en tems & lieu des affaires de Na-, puis qu'il arriveroit infailliblement que l'in-tance des choses humaines, ou le Roi de Fran-ii-même, feroit naître plus d'occasions qu'il faloit pour la dispenser de l'accom-

Benedetti dans les Apof. d'Alph.

Bernard Sacra un de leur maison dans l'hist. de son tems.

Mais c'est une maxime morale, que l'excez passions n'empéche pas toûjours leur sub-nation, & que la moindre de celles quel'on me dominantes exerce aussi bien sur les facul-ont elle releve, comme sur celles qui lui sont ieures, une espece d'autorité, qui pour être nique n'en est pas moins veritable. De plus bition est le mal le plus universel que la Poli- reconnoisse, & cette science lui donne aractere de divinité, qui sert à la separer ste des vices, & qui consiste en ce qu'elle ne re-as sur la raison, comme font toutes les autres oye de violence; mais plûtôt par voye de direc-: qu'il est d'autant plus difficile de lui désobeïr, c flate en commandant, & qu'elle attire l'en-

Aurel. dans la discipline militaire.

tendement vers les objets qu'elle lui propose en lui communiquant des nouvelles lumiéres, & non pas en lui dérobant une partie de celles qu'il avoit auparavant. Ainsi quelque differente conduite que le Roi Ferdinand d'Espagne, que je nommeray desormais *Catholique* affectat à l'égard des deux Rois de France & de Naples, & quelque sujet qu'il se presentat de le faire, dans les revolutions qui survinrent en si peu de tems dans l'Italie, il est certain qu'il suppose pour principe prochain de toutes ses actions, les Conquêtes ou les accommodemens du Royaume de Naples, & que sans examiner precisement la qualité des moyens qu'il employoit pour y parvenir, il les fit valoir à mesure qu'il les y trouva plus ou moins ajustez.

Cypriano manenti dans son disire. C'est sur ce fondement qu'aussi-tôt qu'il eut recueilli le bien prochain qui resultoit de la possession du Roussillon, pour des esperances qu'il avoit données à Charles VIII. Roi de France, & qu'il vit ce jeune Prince embarqué dans l'expedition de Naples, il depecha vers son Beau-frére un Agent secret pour l'encourager à se defendre, sur les assurances positives qu'il lui donna de le secourir de toutes ses forces. Il fit des offres à la Cour de Rome pour engager le Pape Alexandre VI. qui étoit né son sujet, à le proteger. Il remüa le Consistoire par l'interest qu'il avoit de ne souffrir pas qu'un si beau Fief de l'Eglise, qu'étoit le Royaume de Naples, vint en des mains aussi puissantes qu'étoit le Roi de France, d'où il seroit presqu'impossible de le retirer, & changeant tout d'un coup les complimens enflez avec lesquels il avoit coûtume d'exciter auparavant l'ambition de Charles en d'autres plus moderez lesquels certainement étoient hors de saison, il se mit à le conseiller, en amy de tourner plûtôt ses armes contre l'ennemi commun de la Religion Chrêtienne, que de les en-

Dans la vie nouvellement imprimée du Duc de Valentinois.

ger plus avant à la rüine d'un Prince qu'il ne
ouvoit voir perir sans douleur, puis qu'aprés
ut il étoit son parent & son allié. Ces paroles ne
ent d'abord aucune impression sur l'esprit de
harles, parce que l'opinion qu'il avoit encore de
probité du Roi Catholique les lui fit inter-
eter comme étant prevenu, ou d'un transf-
rt de zéle ou d'un tendre ressentiment
e la nature excite souvent à l'aspect de la misere
nos proches, & que la generosité ne condamne
nais, quoi qu'elle soit la plus detachée de toutes
vertus. Outre cela la Sainteté des Traittez étoit
ore reconnüe dans toute son étendüe, & la fran-
se avec laquelle ils étoient observez bannissoit
sque également & les precautions qu'on eût pû
rcher avant leur conclusion, & les soupçons
l'un des partis auroit pû fonder sur la mauvaise
de l'autre; mais les progrez de Charles n'eurent
plûtôt commencé à faire du bruit dans l'Euro-
que le Roi Catholique en conçût de l'ombrage.
comme il n'est rien de plus facile que de trou-
des pretextes de rupture à l'égard d'un Prince
agé dans une entreprise hors de son Etat, où il
mpossible qu'il ne fasse des innovations suffi-
es à lui faire déclarer la Guerre par ses Voisins
quels son aggrandissement peut-être suspect;
i ne demeura-il pas long-tems sans en avoir un
fût plausible, & l'obscurité qu'il avoit affectée
leux articles du Traité qu'il avoit fait avec
arles, en fournit l'occasion. Il avoit fait inserer
s l'un cette clause, que ni lui ni la Reine Isa-
e sa Femme, ne seroient point obligez de l'ob-
er, en cas qu'il fût prejudiciable au Saint Sie-
Et dans l'autre il avoit proposé cette condi-
, qu'il sçavoit bien ne pouvoir jamais être
rcie pour le fondement du Traité, sçavoir, qu'il
opposeroit point à Charles, pourvû qu'il fût
tant que le Royaume de Naples lui appartint

Pontano dans le 3. Livre de la prud. civile.

Hierome Reitolli dans le suplement de Paul Jové.

Gaspard Bugosta dans les causes de la bataille de Fornoüe Machiavel dans le 7. liv. de l'Histoire de Florence.

Il est couché dans le 3. Vol. des traitez entre la France & l'Espagne.

juridiquement,d'où vint que d'abord qu'une partie de l'armée Françoise commandée par le Seigneur *d'Aubigny*,fût entrée dans laRomagne Province de l'Etat Ecclesiastique,& que la faction desColonnes, ennemie d'Alexandre VI. suivant le Traité secret qu'elle avoit conclu avec leRoi Charles,eût surpris la Ville d'Ostie où il y avoit de l'Infanterie Espagnole en Garnison, le Roi Catholique pretendit incontinent qu'il étoit hors du traité avec la France sur ce que par les articles il lui étoit permis d'assister le Saint Siege, s'il en étoit requis pour la conservation de son Fief de Naples, & reserva pour un autre tems à faire valoir l'exception du second.

Il est vrai que le bonheur de Charles,qui fût d'abord plus grand sans comparaison que personne ne l'avoit esperé, & la rapidité avec laquelle il vainquit par tout sans combattre, & surmonta sans peine toutes les oppositions qu'on croyoit invincibles, suspendirent durant quelque tems les effets de la jalousie du Roi Catholique, & le reduisirent à penser seulement à la garde de la Sicile, où il envoya une armée qui n'arriva qu'aprés que ses parens eurent été chassez du Royaume de Naples. Mais la prosperité des armes Françoises étonna ceux la même qui les avoient introduites dans l'Italie ; & *Ludovic Sforce* Duc de Milan qui en avoit été le principal instrument, pour maintenir contre les Arragonnois & contre la Republique de Florence la domination qu'il avoit usurpée, commença de quitter sa terreur panique, aprés avoir vû le Roi de Naples incapable de se defendre lui-même, & la Republique de Florence obligée de recevoir le Roi Charles dans ses murs en qualité de triomphant,pour substituer en sa place un plus digne sujet de defense,qui resultoit du peril prochain de la servitude dont tous les Princes d'Italie & lui par consequent étoient ménacez. Les Venitiens vinrent

ent à se repentir de la neutralité qu'ils avoient trop religieusement observée, & jugeant des progrez du Roi Charles, non plus par les avis qu'il leur en avoit donnez par son Ambassadeur, mais par l'excez de sa Fortune, & par le soin qu'il avoit de laisser Garnison dans les places qu'il avoit prises sur les Florentins & sur le Pape, ce qui faisoit croire qu'il ne se contenteroit pas du Royaume de Naples.

*Maximilien* premier, qui n'étoit encore que Roi des Romains, se souvint de tant de differentes querelles qu'il avoit à decider avec la Couronne Françoise à cause des Païs-bas, & de tant de particulieres avec Charles, qui non contant de lui avoir renvoyé sa Fille qu'il s'étoit obligée d'épouser, lui avoit encore enlevé l'Heritiere de Bretagne que sa Majesté Imperiale avoit épousée par Procureur. Enfin le Pape voulut se vanger des Colonnes, rétablir sa reputation, recouvrer ses Places, & conserver le plus beau Fief de l'Eglise. Tous ces divers Souverains conspirans pour la même fin, & l'interest, qu'on peut nommer le seul élement de la politique, ayant moderé pour un tems les passions violentes qui les animoient à la ruïne des uns & des autres, le Roi d'Espagne crût qu'il étoit tems de mettre une digue au débordement des François, & aprés avoir jetté la semence d'une confederation entre tous ceux dont j'ay parlé & quelques autres de moindre consideration, il voulut rompre avec Cremone, & commanda à *Dom Antonio Fonseca*, qui residoit auprés de Charles en qualité d'Ambassadeur ordinaire, de lui déclarer que leurs Majestez Catholiques, pour ne pas manquer à l'un des plus importants devoirs de la Religion Chrêtienne qui les engageoit à la defense du Saint Siege, seroient contraints de penser à lui conserver le plus considerable de ses Fiefs.

Pierre Mee dans la vie de ce Prince. C'est l'abregé des raisons qu'alleguent tous les hist. d'Italie de la décadence des affaires de Charles VIII. Paul Paruta dans le 2. Livre.

Guichardin dans le 3. Liv.

Ce discours, qui se fit en forme d'avis, & qui cer-

certainement ne pouvoit passer que pour une ménace, ne fût accompagné d'aucune autre des formalitez qui precedent la Guerre, & néanmoins Ferdinand & Izabelle, se rendirent incontinent membres de la Ligue qui fût conclüe à Venize le dernier Mars 1495. suivant la supputation du Cardinal *Bembo* pour deux fins qu'il est necessaire de remarquer ici, l'une publique & l'autre secrette. La publique, dont l'on fit part à touts les Princes de l'Europe, ne tendoit qu'à la defense des Etats des Confederez en cas qu'ils fussent attaquez, & reservoit à ceux qui ne l'avoient pas encore signée le lieu d'y pouvoir entrer, en contribuant à proportion de leur force. La secrette paroissoit bien plus outrée, & fût énoncée en des termes qui portoient expressement, que la Confederation n'étoit faite que pour chasser les François d'Italie, & que pour y parvenir avec moins de bruit, les Rois Catoliques donneroient à leur Cousin Ferdinand toutes les troupes qu'ils avoient envoyées dans la Sicile, & les entretiendroient à leurs dépens, jusqu'à ce qu'il eût recouvré le Royaume de Naples, que le Roi Charles lui avoit usurpé; que les Venitiens feroient avancer en même tems leur armée Navale vers les côtes de Calabre où les peuples étoient mal intentionnez pour la France, afin de fomenter leur mécontentement, & de leur donner lieu de se déclarer; que le Duc de Milan assiégeroit la Ville d'Ast, où le Duc d'Orleans étoit demeuré avec peu de Troupes, pour ôter le seul passage à Charles par lequel il pouvoit reçevoir par terre du Secours de son Royaume hereditaire; & qu'on fourniroit au Roi Catholique & au Roi des Romains dequoi lever une puissante Armée, pour faire en même tems deux notables diversions en France, l'une du côté de Languedoc & l'autre par la Picardie.

Dans l'Histoire de Venise.

Cet art. secret est couché dans l'histoire de Jean Simonet.

Cette ligue étoit veritablement la plus grande qu'on

qu'on eût vû depuis plusieurs siécles, & ne promettoit rien moins que d'exterminer tout d'un coup, ce qu'il y avoit de François en Italie. Mais il étoit intervenu tant de manquemens irreparables dans sa formation, & il y avoit si peu de rapport entre les parties qui la composoient à l'égard du tout, & si peu de correspondance entre les membres, qu'ou toutes les maximes étoient fausses qui servent de pierre de touche à la politique pour discerner la nature des Ligues, ou il y avoit sujet de presumer que l'Italie se détruiroit d'elle-même, comme il arrive infailliblement aux corps qui sont énormes, ou qu'elle se relâcheroit de maniére à la premiére occasion qu'elle trouveroit, qu'il seroit aisé de l'affoiblir & peut-être encore de la rompre. Ce n'est donc pas à la valeur que témoignerent les Princes d'Italie qu'il faut attribuër le succez de leur entreprise, puis que leurs plus célébres Historiens avoüent qu'elle fût surmontée par celle de leurs adversaires, ni à l'adresse qu'ils employerent pour l'executer, puis qu'il est certain que comme il n'y eût jamais de plan plus irregulier que celui qu'ils en dresserent, il n'y en eût aussi jamais de plus mal observé. Ce n'est pas non plus à la pure malice de la Fortune qu'il faut imputer la disgrace de Charles VIII. ni à cet exemple bizarre qu'elle avoit autrefois donné de l'inconstance, en faisant changer six fois de face au Royaume de Macedoine durant la vie de Demetrius, & qu'elle avoit dessein de renouveller à Naples sur la fin du quinziéme siécle. C'est ici qu'il est nécessaire d'appliquer la pierre de touche de la Politique pour corriger le raisonnement des plumes interessées, & d'élever les couleurs qu'elles ont employées pour excuser ou pour noircir la retraitte de Charles, en me servant du même art avec lequel elles pensoient les avoir finement appliquez. C'est ici qu'il faut éviter de recourir d'abord au refuge de

Leand. lo alb. ling. de Menic. Marco Guazzo. Guich. & Paul Iove.

Dans les hommes illustres de Plutarque

de l'ignorance : Aristote appelle ainsi les voyes extraordinaires d'agir des causes supérieures, & de persuader avec quelques Auteurs qui se sont mélez d'allier la contemplation avec la politique, qu'une si étrange revolution n'arriva que pour verifier la prediction du Jacobin Savonarola. Les Jugemens hardis que nous faisons des choses ne sont pas toûjours justes ; mais dans la liberté que tous les Ecrivains ont prise de produire les leurs dans la matiére dont il s'agit, la bienseance me permet de dire le mien. Les régles du vraisemblable que je suis par tout où je trouve de la diversité, m'obligent à rejetter tous les autres pour m'attacher à celui-ci, qu'il n'y eût rien de plus extraordinaire dans cette affaire, quoi qu'elle ait fait tant de bruit, qu'il y en a dans les moindres accidens de la vie humaine, & qu'il ne s'y passa point d'autre mystére, sinon que la Providence laissa simplement agir les causes secondes chacune en sa maniére, & se méla si peu de les terminer, que tous les deux partis firent les plus grandes fautes qu'il étoit possible, & que celui des deux qui en fit un plus grand nombre fut contraint de ceder à l'autre. Je sçai bien que mon sentiment ne sera pas reçû d'abord ; mais il me semble que j'ai suffisamment dequoi le démontrer.

François Picolomini dans sa morale, & le Marquis de Rour dans sa Politique.

Charles VIII. Roi de France entreprit l'expedition de Naples contre l'avis de l'Amiral de Granville, & de tout ce qu'il y avoit de sages têtes dans son Conseil, & s'étoit laissé transporter un peu legerement aux feux de sa jeunesse & aux persuasions de l'Evêque de Saint Malo & du Senéchal de Beaucaire, ses deux favoris, que l'Histoire du tems soupçonnoit, ou d'avoir été corrompus par les presens de Ludovic Sforce, ou plus vraisemblablement attirez par l'espérance d'obtenir de

leur

leur maître la confiscation de tant de beaux Fiefs dont le Royaume de Naples abonde, & de porter le Pape à leur accorder la disposition des plus riches Benefices, en faveur de leur famille ou pour leurs amis. Toutes les raisons de la Politique, & toutes les circonstances qui meritent tant soit peu de consideration dans la Morale, conspiroient à dissuader à ce Prince le voyage d'Italie; & certainement la conjoncture n'avoit jamais été si mauvaise, quoi qu'elle eût toûjours été fatale à la Maison d'Anjou, qu'elle paroissoit alors à tous ceux qui se donnoient la peine de l'examiner. Il s'agissoit d'entreprendre de gayeté de cœur une guerre étrangére, & de faire passer toutes les forces du Royaume dans un Païs fort éloigné, en un tems où la France étoit en guerre avec tous ses voisins, & où le Roi des Romains ne respiroit que la vangeance de sa femme Anne de Bretagne enlevée.

L'Archiduc du Païs-Bas ne cherchoit que l'occasion de recouvrer les biens de la Maison de Bourgogne, dont Louïs XI. pere de Charles s'étoit emparé. Le Roi d'Angleterre ne venoit se reconcilier avec Charles que parce que les efforts du Roi des Romains n'avoient pas répondu aux promesses par lesquelles il l'avoit engagé de mettre le siége devant Boulogne, & le Roi d'Espagne ne pensoit qu'aux moyens de rentrer dans le Comté de Roussillon. Il s'agissoit de hazarder toutes choses précisement sur la parole de Ludovic, c'est à dire, de celui des hommes qu'on accusoit le plus d'Infidélité, & dont on se devoit défier, d'autant plus qu'il negligeoit les vieilles maximes de sa Maison, & qu'il rejettoit l'exemple de son pere, qui seul avoit renversé tous les progrez de la Maison d'Anjou, quoi qu'il eût été sensiblement offensé par celle d'Arragon, qui n'avoit point d'égard au Conseil des autres Princes d'Italie, & qu'il renon-

çoit

çoit à ses propres interêts, pour assouvir un appetit de vangeance, aprés laquelle on prevoyoit qu'il abandonneroit les François qu'il avoit engagez. Il s'agissoit de déposseder un Roi qui avoit regné si long-tems paisible, qui étoit en reputation d'homme de Cabinet, & qui avoit accrû son Espargne par la confiscation des biens de ceux qui avoient été de la faction d'Anjou, qui montoient disoit-on, à des sommes immenses, & qui avoit un Fils qui passoit pour le plus hardi Capitaine de son tems. Si l'on prétendoit l'attaquer par mer, l'on trouveroit une armée navale à la conservation de ses côtes suffisante pour les garder, & même pour hazarder le combat, on rencontreroit des postes bien munis de sentinelles posées dans tous les lieux élevez, & ce qui étoit le plus important, on n'auroit point d'entrée dans le Royaume de ce côté-là, ce qui n'auroit pas manqué à Jean Duc d'Anjou, qui y avoit été introduit par le Prince de Rossane; Si l'expedition se faisoit par terre, il y avoit encore à surmonter de plus invincibles obstacles dont les moindres étoient la difficulté de traverser toute la longueur de l'Italie, l'incommodité de loger tant de gens en païs ennemi sans desordre, les causes ou du moins les occasions legitimes de soupçon qu'on augmenteroit de jour en jour dans l'ame des petits Souverains, à mesure qu'on marcheroit sur ou proche de leurs terres, la multitude des gens de guerre qu'ils avoient dans tout le Royaume de Naples, la facilité de faire de nouvelles levées & l'experience de leurs Chefs, & particuliérement du Prince de Tarente, qui se retrancheroit sur la frontiére, & prendroit tous les avantages contre une Armée qui ne pourroit éviter deux notables accidens; sçavoir d'être extraordinairement fatiguée, & de se voir diminuée presque de la moitié.

Alexandre Benedetti dans l'Hist. de Naples.

Mais la conquête de Naples étoit dangereuse en elle-

elle-même, & contenoit des inconveniens que la seule prudence ne pouvoit détourner. On peut dire qu'elle fût encore plus mal concertée, & que les remédes qu'on employa pour reparer ou pour prevenir les maux qu'elle attireroit infailliblement, étoient pires sans comparaison, & ne pouvoient être balancez par le bien qui resulteroit du succés, au cas qu'il arrivât. On choisît des moyens ruïneux pour parvenir à une fin, qui sans cela n'auroit peut-être été que superfluë, & l'on enveloppa la Personne sacrée du Roi, & la fortune de son Royaume, dans une querelle qui ne pouvoit être que funeste, puis qu'elle devoit l'être à ces deux égards. On fit des playes incurables à la France pour lui donner du lustre, & l'on retrancha des membres vivans & contigus au corps de l'Etat, pour en substituer d'autres en la place, qui étoient trop éloignez pour en recevoir l'influence & la vie. On ne demanda point d'autre sureté à Ludovic Sforce que celle d'un Traité par lequel il promettoit de donner passage à l'Armée Françoise par le Duché de Milan, de permettre au Roi Charles d'équiper autant de Vaisseaux qu'il lui plairoit à Genes, d'entretenir auprés de lui cinq cens hommes d'armes, & de lui prêter deux cens mille ducats, en échange de quoi le Roi s'obligeoit reciproquement à le maintenir envers & contre tous, & à lui donner la principauté de Tarente aprés la conquête de Naples.

Ce Traité, qui n'étoit qu'imaginaire des deux côtez, fût suivi de deux autres d'autant plus funestes qu'ils étoient effectifs; l'on donna le Comté de Roussillon au Roi d'Espagne, pour faire avorter le pernicieux dessein qu'il machinoit contre le Royaume en l'absence du Roi. On appaisa le Roi des Romains & l'Archiduc son fils qui n'étoient pourtant pas en état de faire du bruit, en leur restituant le Comté d'Artois, & si le Roi d'Angleterre eût

eût fait davantage le difficile, il auroit obtenu quelque chose de plus qu'une pension annuelle.

Cependant comme les manquemens que je viens d'observer dans la conduite des deux favoris du Roi Charles, n'étoient rien en comparaison de ceux que commirent les ennemis, ce n'est pas merveille qu'il en ait remporté la victoire, puisque dans le cours ordinaire des choses, le succez devoit arriver à celui qui prevaloit à la campagne & dans le Cabinet.

Ferdinand Roi de Naples n'eût pas si-tôt appris que la France armoit contre lui qu'il commença d'agir en homme qui avoit perdu le jugement, & soit que la force de l'imagination eût produit en lui un de ces effets occultes & surprenans, par lesquels elle suspend aussi bien les facultez de l'ame pour un tems ou pour toûjours, qu'elle lie autant qu'il lui plaît les organes du corps; ou soit que l'image de la mort que des incommoditez redoublées à l'âge de 70. ans lui figuroient à tous momens, ne pût compatir qu'avec de funestes idées; il est certain qu'il se crût d'abord perdu sans ressource, & qu'il ne donna plus aucun signe ni de la prudence qu'il avoit témoignée en tant de rencontres, ni du rafinement en matiére de politique, dont les Ecrivains de son tems l'avoient si fort loüé. Il jugea que l'unique moyen d'éviter la tempête qui le menaçoit du côté de France, étoit de la conjurer. Il envoya Camille Pardoüe le plus fidéle & le plus adroit de ses Ministres à la Cour du Roi Charles, sous prétexte de mariage de la Fille de Frederic avec son Fils, qui y étoit élevé avec le Roi d'Ecosse; pour corrompre les favoris par de magnifiques presens, & mêmes pour faire des soûmissions au Roi, s'il n'étoit pas possible de le fléchir par une autre voye. Il attendit avec inquietude le resultat de ces deux tentatives, & comme il s'apperçût que ni l'une ni l'autre n'avoient réüssi, il s'aban-

Guichardin dans le I. Livre.

Pontano Benedetti Collectiond'Antoine de Palerme.

s'abandonna à une espéce de melancolie, qui lui donnant lieu d'examiner les predictions qu'il avoit ouyes en divers tems de la décadence de sa Maison, & se faisant apporter le Livre qu'on pretendoit avoir été tiré du sepulcre de S. Casau Evêque de Tarente où sa perte étoit distinctement écrite, il le reçût comme si ç'eût été la copie de l'Arrêt que la justice Divine avoit prononcé contre lui. Et enfin quoi que ce soit une foiblesse, que la Philosophie Stoïque reprochoit agréablement à la plûpart des hommes, de presumer qu'on puisse pénétrer dans l'avenir, nonobstant cela nous récherchons avec superstition, lors que nous sommes dans l'adversité, ce que nous avions traité de ridicule dans la prosperité. Il supposa son propre malheur comme un principe incontestable, & se mit plûtôt en peine de le hâter, que de l'éviter; ainsi languissant dans un appesantissement letargique, & voyant que les Officiers du Prince son Fils vers les autres Souverains d'Italie n'étoient pas mieux venus que les siens; que Ludovic Sforce s'engageoit en même tems dans quatre Traitez differents, sçavoir avec le Roi Charles, le Roi des Romains, la République de Venise, & lui-même, sous l'intention de n'en executer aucun; que les Venitiens n'avoient que des Conseils à lui donner, que les Florentins romproient mal-aisément à son occasion leur commerce avec la France, d'où ils tiroient leurs plus grandes richesses, & que le Pape menaçoit de le poursuivre comme ennemi, s'il ne lui remettoit le Cardinal S. Pierre aux liens, qui n'étoit pas pourtant à sa disposition, il fût enfin accablé d'un catarre causé par un debordement d'humeurs sur un corps consommé de vieillesse, & couché dans le cercueil au commencement de l'année 1494

V. le dernier discours de Cassius dans la vie de Brutus chez Plutarque

Alphonse Duc de Calabre son fils succeda plûtôt à son malheur qu'à sa Couronne, & ne demeura sur



ſur le Trône qu'autant de temps qu'il en falloit pour perdre la reputation qu'il avoit acquiſe avant que d'y monter, il s'imagina d'abord qu'il ſuffiſoit d'intimider Ludovic Sforce pour l'empêcher de donner paſſage au Roi Charles dans l'Italie, & ſignala le commencement de ſa conduite par deux célébres manquemens; l'un contre la Morale dont il s'étoit mêlé de donner des leçons, qui l'avertiſſoient que le deſeſpoir avoit autant de force, & portoit auſſi promptement, des eſprits de la trempe de celui de Ludovic Sforce qui étoit naturellement timide, à des reſolutions précipitées, que l'inconſideration, quand même elle faiſoit le plus tyranniquement agir les plus téméraires; & l'autre contre ce principe de Politique, que les Poëtes mêmes n'ont pas ignoré, ſçavoir qu'un Prince ne devoit témoigner que de la douceur à l'entrée de ſon regne. Enſuite au lieu de s'aſſurer de la ville de Gennes, comme il pouvoit facilement, en affoibliſſant la Faction des Sforces qui prévaloit dans le Gouvernement, il conſuma tant de tems à preparer la Flotte que ſon frere Frederic y devoit conduire, que Ludovic eût le tems d'y faire entrer le Bailly de Dijon avec deux mille François, & de gagner les plus puiſſantes familles de cette République, qui étoient celles des Fieſques & des Adornes. Il avoit envoyé Ferdinand ſon Fils avec une armée dans la Romagne, pour diſputer le paſſage aux François, où ce jeune Prince avoit ſoûtenu durant quelque mois ſans deſavantage, les efforts de la Brigade d'Aubigny que le Roi Charles y avoit envoyé. Mais l'imprudence de *Pierre de Medicis* qui s'alla témérairement engager dans l'armée Françoiſe, & livra par un accord auquel il n'étoit pas réduit, les meilleures Forteresſes de l'Etat de Florence, & la revolte de la Faction des Colonnes, qui s'étoit déclarée pour le Roi Charles, ayant levé tous les obſtacles qu'il pouvoit rencontrer

Bedenetti en a pris un livre.

trer dans les Terres de l'Eglise, en obligeant le Pape de s'accommoder au tems & de faire une espece de compromis avec les François, en exécution duquel sa Sainteté fût obligée de faire sortir de ses Etats le Prince de Naples, alors le Roi son Pére entra dans une émotion d'esprit, qui degénéra en un trouble Universel par les accidens que je vais décrire.

Les Provinces d'Aquila & de l'Abruzze citerieure, qui sont les deux plus importantes du Royaume de Naples, n'eurent pas plûtôt senti les approches du Roi Charles qu'elles arborerent par tout ses enseignes, & *Fabrice Colonne* fit soûlever ailleurs des Places considérables où il avoit de l'intelligence. Les Napolitains même commencerent à donner des marques de leur haine contre leur Roi, par les plaintes qu'ils faisoient de son orgüeil & de sa cruauté. Et venant à faire réflexion sur les violences du Regne précedent, & à se représenter tout d'un coup tant de Maisons illustres ruïnées, tant de Fiefs confisques, tant de Seigneurs emprisonnez en divers tems, tant de Barons exilez qui paroissoient à la tête de l'armée Françoise, & demandoient à révoir leur Patrie aprés tant d'années, un si pitoyable aspect mit la Ville Capitale en état de tout oser, & donna lieu à la Faction d'Anjou, qui n'étoit pas tout à fait éteinte, d'exciter un soûlevément qui fut d'abord presque Universel.

Le Roi Alphonse, qui certainement n'étoit pas même capable de suivre alors le conseil d'autruy, en prit un de lui-même que je nommerois étrange, si la bizarrerie de nôtre Siécle n'avoit produit au jour un événement presque semblable. Il n'eût plus d'égard ni à la réputation qu'il avoit acquise dans les guerres d'Italie, ni à l'opinion qu'il laisseroit, à l'exemple de Galba, d'avoir parû digne du Sceptre, s'il ne l'eût jamais possedé, ni à

En la personne du Duc Charles de Loraine.

la

Ces 4. raisons sont alleguées par le Cardinal Bembo & par Antoine Monaco.

la fidelité qu'il devoit à ses peuples, & qui le feroient passer pour un déserteur, s'il les abandonnoit dans un plus grand peril, ni à sa propre gloire qui lui répresentoit la conjoncture presente, comme une matiére d'exercer l'art le plus héroïque de la générosité. Il resolut de quiter la partie & de résigner son Royaume au Prince Ferdinand son Fils. Le raisonnement qui le porta dans cette extrémité, consistoit en ce que d'un côté le droit des gens & sa condition l'assuroient de trouver un azile dans quelque Cour étrangere où il fit dessein de se retirer, & de l'autre, il esperoit que l'aversion de ses peuples pour lui cesseroit, aussitôt qu'ils ne le verroient plus sur le Trône, & qu'ils ralentiroient l'ardeur avec laquelle ils soûhaitoient la domination Françoise, si prévenant le cours de la nature, il substituoit en sa place, avant que de mourir, un jeune Successeur, qu'on avoit surnommé *l'amour & les délices d'Italie*, & qui venoit de donner une preuve extraordinaire de vertu, en ce que le Pape, qui le faisoit sortir des Etats de l'Eglise, lui ayant voulû moyener un passeport pour l'empêcher d'être chargé dans sa retraite, il l'avoit courageusement refusé.

Mais le malheureux Alphonse ne prenoit pas garde à la vieille maxime d'Aristote, que les remedes extraordinaires exigeoient encore plus de proportion que les ordinaires, en ce que comme ils avoient besoin de plusieurs circonstances pour réüssir, l'effet qui les devoit suivre ne pouvoit résulter que d'un concours plus uniforme de ses causes, & que la même action qui peût être n'auroit pas été tout à fait inutile, si elle eût été faite hors la conjoncture du progrez des armes Françoises, & quelques mois auparavant, lors que le Roi n'avoit pas encore pénetré dans le centre de l'Italie, la même action, dis-je, n'étoit plus de saison en un tems où les Florentins & le Pape qui pou-

voient

voient disputer le passage, avoient été contrains de l'accorder : Il ne remarquoit pas non plus, que les maux de la Politique avoient cela de commun avec les autres, qu'il y avoit un point fatal, au delà duquel ils devenoient incurables, & que la prudence humaine pouvoit bien quelquefois s'opposer aux révolutions qui n'étoient pas encore formées ; mais non pas arrêter leurs mouvemens, ni corriger leur malignité, lors qu'on apercevoit déja les simptomes prochains de leur arrivée ; Cependant il exécuta le dessein qu'il avoit pris, sans le communiquer à personne, non pas même à son fils à qui il cedoit sa Couronne, & se retira, sans autre escorte que de quatre Galéres subtiles, à Mazare Ville de Sicile, dont le Roi d'Espagne lui avoit donné le domaine, lors qu'il n'étoit que Duc de Calabre,

*Aristote au Premier livre de la Politique.*

Le nouveau Roi se mit d'abord en posture de se défendre, & s'alla camper à Saint Germain, ville qui étoit proprement la Clef du Royaume de Naples, & de qui l'importance ne peut mieux être representée que par sa situation. Elle avoit à dos le Royaume, à droite les montagnes, à gauche un marais, & à la tête la Riviére du Garillan ; mais les choses avoient déja ressenti le mouvement qui les poussoit dans le précipice, & l'exemple d'Alphonse, qu'on imputoit à lâcheté, joint au massacre que les François avoient fait dans la Ville de Saint Jean, qu'ils avoient forcée en un jour, quoi qu'on estimât qu'elle dût les arrêter plus de trois mois, avoit inspiré tant de frayeur à l'armée de Naples, que les principaux Officiers commencerent à desesperer du salut du Royaume, & à penser aux voyes de s'accommoder avec les vainqueurs ; de maniére que leur fidelité venant à diminuer à mesure qu'ils manquoient de courage, & les soldats craignans que la Faction Angevine ne les chargeât par derriére, durant que les François les attaque-

roient de front, ils n'eurent pas plûtôt apris que le Maréchal de Tecé approchoit avec l'Avantgarde Françoise, qu'ils fuïrent vers Capoüe, avec une precipitation qui ne leur permit pas d'enlever huit grosses piéces d'artillerie, qu'ils laisserent à l'ennemi. Ce fût là que Ferdinand se mit inutilement en peine de les rassurer, parce que la sedition s'étoit augmentée dans la Ville de Naples, & ses plus affidez lui ayant mandé que sa présence étoit absolument nécessaire pour la calmer, à peine fût il sorti de Capoüe que les gens de guerre saccagerent sa maison, & se débanderent ou prirent parti avec les François. Les Citoyens se voyant abandonnez prirent les armes, & sçachant que leur Roi, aprés avoir donné quelqu'ordre pour la seureté de Naples, en étoit sorti le lendemain & rétourneroit à Capoüe, ils lui envoyerent des Députez, pour le prier de ne passer pas outre, & pour lui déclarer la nécessité où la défection de son armée les réduisoit d'ouvrir les portes aux François. Ferdinand ne laissa pas de se présenter & de demander les larmes aux yeux la permission d'entrer; mais cet abaissement ne servit qu'à redoubler la précaution des habitans, en augmentant leur terreur, & qu'à persuader ce jeune Prince, que les autres villes de son Royaume alloient suivre leur exemple. Cette erreur le porta dans le desespoir, & le fit rebrousser du côté de Naples, où il ne fut pas plûtôt arrivé, que faisant assembler le peuple dans la grande place du Château neuf, il lui fit un discours dans lequel, aprés avoir pris le Ciel & la Terre à témoins de son innocence, & reconnu que Dieu punissoit en sa personne les crimes de son Ayeul & de son Pére, par un de ses jugemens, qui pour être au dessus de la raison, n'en étoit pas moins à respecter, il le dispensa du serment de fidelité qu'il lui avoit prêté quelques jours auparavant, & lui conseilla de ceder à la mauvaise for-

Leandre Alberti marque cette circonstance.

fortune, & d'adoucir la fierté des François, par une promte soûmission, ensuite il monta sur Mer & se retira dans l'Isle d'Ischia, abandonnant, sans coup ferir, la plus belle partie de l'Italie à Charles.

Jusqu'ici la mauvaise conduite des Rois de Naples avoit donné l'avantage aux François, & justifie encor à présent la premiére partie de la proposition que j'ai avancée. Il est tems de tourner la medaille, & de faire voir au contraire que la fortune cessa de favoriser le Roi Charles, aussi-tôt que ses fautes devinrent plus grandes que celles de ses ennemis, & que la même cause lui ravit la Couronne de Naples, qui la lui avoit acquise. A peine fût il en possession d'une si riche conquête, qu'il négligea tous les moyens que la Politique lui suggeroit pour la conserver, & soit qu'il n'eût point alors auprés de soi des Ministres capables de lui donner les Conseils dont il avoit besoin, soit que la moderation, qui doit balancer les prosperitez extraordinaires, fut une vertu trop élevée, pour être en usage de tant de differentes personnes, qu'il avoit interessées dans sa fortune, il abandonna la maniére d'agir qu'il avoit suivie, & s'attacha justement à celle qu'il venoit d'éprouver avoir été fatale à ses ennemis. Il ne se mit point en peine de chasser les vaincus des Forteresses de Brinde & de Gallipoli ni de la Citadelle de Reggio, qui seules restoient dans le Royaume à reduire, & n'envoya point de gens de guerre dans les villes de Brindes & de Tarente, qui lui avoient envoyé demander garnison. Il refusa les offres que le Roi dépoüillé lui fit faire, par Dom *Frederic* son Oncle, de lui ceder ses droits & ses prétentions sur le Royaume de Naples & de devenir son sujet, pourvû qu'il lui laissat le Duché de Calabre, quoi que le genie de ce malheureux Prince, qui étoit grand observateur de son serment,

C'est dans l'abregé des raisons qui chasserent les François de Naples.

rendit sa proposition fort plausible & qu'elle contint tout ce qu'il falloit pour assurer aux François leur nouvelle Conquête, & pour mettre hors du hazard ce qu'ils ne tenoient que de lui seul. De plus, Charles ne se voulut point conformer à l'ancienne coûtume qu'avoient les Rois de Naples, de donner à certains jours audience à leurs sujets, & renvoya la connoissance de tous les differens qui survenoient, entre les principales personnes de l'Etat, à ses Favoris, sans en faire jamais décider aucune en sa présence. *Il* établit des Magistrats & des Gouverneurs dont l'ignorance & l'avarice confondirent toutes choses, & ne donna point de recompense aux Barons qui s'étoient declarez pour lui, sa chambre ne fut point ouverte aux honnêtes gens Napolitains, & l'on n'observa point, en donnant accez auprés de lui, cette distinction de qualité & de mérite, pour laquelle il y avoit eû des Charges établies sous les Regnes précédens. On fit naître des obstacles à contre-tems, & l'on differa trop à restituer les biens de ceux qui les avoient perdus, pour avoir persisté dans la Faction d'Anjou, & l'on ôta sans sujet des Charges pour les donner à ceux qui offroient de plus considérables présens. On distribua presque tout le domaine Royal aux Seigneurs François, qui avoient suivi le Roi, & la consequence de ce partage irrita d'autant plus les peuples, qu'ils se virent desormais réduits à faire toute la dépense de l'Etat, & de la Maison de leur Souverain. On traita les peuples qui s'étoient volontairement soûmis, avec presque autant de rigueur que s'ils eussent été assujettis par le droit de l'espée; & les insolences que l'armée Françoise fit dans ses logemens, sans avoir égard si les Terres, où elles vivoient à discretion, appartenoient à la Faction d'Arragon, ou à celle d'Anjou, acheva de la décrediter envers ceux que

le mépris qu'elle faisoit des Napolitains, n'avoit point encor alienez de son Parti.

Voilà l'abregé des raisons, entre lesquelles, ceux qui se sont mêlez d'écrire sur la matiére que j'examine, choisissent celles qui leur agréent davantage, pour leur impûter la disgrace du Roi Charles VIII. Mais il me semble qu'elles sont trop foibles, pour en tirer cette conclusion; & que quand même on avoüeroit qu'elles eussent concourû toutes en général, & produit l'effect qu'on leur attribuë, ce que personne n'a pourtant osé soûtenir, le caractére de discernement que la Politique met entre les causes principales, & la disposition de chaque chose, & les moyens qu'elle donne de les connoître, m'obligeroient toûjours de les réduire à ce dernier ordre, quand j'aurois dessein de suivre l'opinion commune, & de les enfermer dans le premier. Il faut donc rechercher ailleurs les veritables causes, qui chasserent en si peu de tems les François d'Italie, en les tirant du même précipice qui les y avoit introduits, si l'on veut raisonner directement par la maxime des contraires, il en faut revenir à Ludovic Sforce, qui pour lors étoit du moins l'arbitre du mauvais destin de l'Italie, s'il ne l'étoit du bon, comme il se vantoit. Il faut confesser que le peu de soin qu'eût le Roi Charles de conserver celui à qui particuliérement il étoit redevable de sa conqueste, fût la seule cause qui la lui fit perdre. J'ai remarqué ci-dessus que le peu de résistance que les François avoient trouvé dans le Royaume de Naples, procedoit du passage qu'on leur avoit accordé par le Duché de Milan, & de l'inconsidération avec laquelle Pierre de Médicis avoit mis pour un tems entre leurs mains les meilleures Places de la République de Florence, d'où il s'ensuivoit que l'unique, ou du moins le principal intérêt du Roi Charles, consistoit à maintenir l'intelligence qu'il avoit avec Ludovic Sforce,

Bernardin Collio dans les faits de ce Prince.

particuliérement depuis qu'il étoit devenu Duc de Milan, par la mort naturelle ou avancée de son neveu, & à conserver l'estime des Florentins s'il vouloit s'en tenir à la vielle maxime, qui lui conseilloit d'assurer la possession du Royaume de Naples par les mêmes voyes qu'il l'avoit pris. Le temperament qu'il falloit garder en cette rencontre n'étoit pas si facile qu'on se l'imaginoit, parce que d'une part, l'envie que Ludovic avoit de recouvrer les villes de Pierre Sainte & de Sezzane, qu'il pretendoit que les Florentins eussent usurpées sur les anciens Ducs de Milan, & qui l'avoient induit en partie à faire venir les François en Italie, s'étoit si fort accrüe par la facilité qu'avoit eû le Roi Charles de s'en emparer, qu'il avoit redoublé les instances qu'il faisoit à Sa Majesté Trés-Chrêtienne de les remettre entre ses mains; outre que le délai qu'on apportoit à le mettre en possession de la Principauté de Tarente, suivant le Traité qu'il avoit fait avec le Roi, lui donnoit lieu d'insister d'autant plus hardiment sur cette demande, qu'il ne présumoit pas que le Roi pût se resoudre à le mécontenter absolument. D'autre côté, le Roi ne lui pouvoit remettre ses places, sans violer son serment, ni sans contrevenir au principal article du Traité, par lequel Pierre de Médicis & lui étoient convenus qu'elles seroient restituées de bonne foi à la République de Florence, incontinent aprés la conquête de Naples. De maniére, que dans l'impossibilité toute évidente qu'il y avoit de satisfaire en même tems à Ludovic & aux Florentins, il ne restoit que deux voyes à tenir au Roi, pour sortir de ce labyrinte, la premiére, de donner aux deux prétendans de belles esperances, dont il seroit aisé de prolonger l'exécution, jusqu'à ce qu'il fût entiérement établi dans le Royaume de Naples, qu'il venoit d'acquerir. Et la seconde, au cas que cette invention ne reüssit point, de consi-

considérer serieusement l'amitié de qui, des Florentins ou de Ludovic, étoit la plus importante au bien de ses affaires.

Néanmoins le Conseil de France ne suivit ni l'un ni l'autre de ces expediens, & non seulement ne se mit pas en peine d'éviter les extrêmitez que j'ai remarquées; mais encore il sembla qu'il eût affecté de s'y précipiter, pour ainsi dire, de gayeté de cœur, auparavant même que les choses fussent en état d'être exécutées. On ne tint rien à Ludovic de ce qu'on lui avoit promis, & on ne lui fit pas même esperer ce qu'il soûhaitoit avec tant d'avidité, le Roi Charles ne lui donna jamais de veritables marques de protection ni de confiance, & il échappa quelquefois des termes licencieux aux Favoris, en l'appellant traitre ou parricide, qui firent passer cet esprit ombrageux du mécontentement à la vengeance. Mais ce qu'il y eut de plus insupportable en cette conduite, ce fut que le rebut que l'on faisoit du Duc de Milan ne procedoit point de la résolution qu'on eût prise de conserver l'amitié de la République de Florence, & les François agirent en cette occasion avec aussi peu de temperament que s'ils eussent pû rompre impunément avec tous les Potentats d'Italie. Le Roi Charles ne voulut jamais entendre à restituer aux Florentins les Places qu'il leur tenoit, non pas même lors qu'il ne se vit plus en état de les conserver; & méprisa les offres qu'ils lui faisoient de lui prêter de l'argent pour son retour, & d'entretenir auprés de lui 300. hommes d'armes & 2000. fantassins, jusqu'à ce qu'il fût hors d'Italie. Il passa bien plus outre, il les offença, en la seule maniére qui les lui pouvoit rendre irreconciliables. Il se laissa fléchir aux païsans qui lui demandoient leur liberté, & sans considérer que ces peuples dépendoient de la République de Florence; & qu'il s'étoit engagé à ne rien innover sur

ses Terres à son préjudice ; il répondit aux supplians qu'il n'empêchoit pas qu'ils s'affranchissent. Ceux-ci le prirent incontinent au mot, & détruisirent en sa présence toutes les marques de leur sujettion avec tant d'excez, que le Roi se repentant trop tard de ce qu'il avoit dit, voulut du moins conserver les Magistrats que les Florentins y avoient mis; mais il corrigea la faute qu'il venoit de faire, par trois autres plus signalées. Il s'imagina de pouvoir diviser cette ville en trois dominations inferieures, sçavoir en délivrant ceux de Pise, en leur imposant néanmoins des Magistrats, qui prétendoient être leurs Seigneurs, & en se réservant la plus forte des deux Citadelles, ce qui jetta les Florentins dans un tel desespoir, qu'ils ne balancerent plus de traiter avec les Ennemis.

Ferdinand Roi d'Espagne, voyant que le mécontentement de deux si considérables Etats, achevoit de former la seule conjonćture, de laquelle on se pouvoit raisonnablement prometre de chasser les François d'Italie, en quoi consistoit la plus prochaine fin où il aspiroit alors, ne manqua pas de la faire valoir autant que la prudence le permettoit, & les fit tous deux entrer dans la Ligue dont j'ai parlé ci-devant, en exécution de laquelle il fit passer les Troupes qu'il avoit en Sicile au secours de Ferdinand Roi de Naples, & lui fournit de l'argent pour fomenter les intelligences, que la haine des peuples contre les François lui acquirent présqu'en un moment, dans tout le Royaume.

Le Roi Charles n'en fût pas plûtôt averti qu'il assembla son Conseil, où deux avis furent incontinent ouverts, l'un qui tendoit à le convaincre que sa présence étoit uniquement nécessaire pour conserver ses nouvelles Conquêtes, & qu'il devoit se résoudre, ou à les abandonner absolument, ou à les dé-

défendre jusqu'à la derniére extrêmité. L'autre plus moderé, qui tendoit seulement à lui persuader que le péril étoit trop grand, & sa Majesté trop nécessaire en France, pour en être plus long-tems éloigée, qu'on pouvoit pourvoir à la sureté du Royaume de Naples, en y laissant toutes les Troupes qui l'avoient conquis, sans hazarder le Roi, qui pouvoit s'embarquer & être conduit sûrement en Provence, avant que l'armée Navale des Arragonois fût en état de lui disputer le trajet. Ces deux avis étoient tout ensemble les plus glorieux & les plus utiles, & contenoient tout ce que la Ligue apprehendoit le plus; sçavoir, ou que la France ne se maintint dans la possession de Naples, ce qui n'étoit pas impossible avec tant de forces, ou du moins qu'elle y fit durer la guerre autant qu'il lui plairoit, ce qui lui étoit facile, en y faisant couler de tems en tems des rafraichissemens.

Il fût proposé par M. d'Aubigni.

C'étoit le sentiment du Chancelier de Beauveau.

Le Roi ne sçâchant à quoi se determiner, & ne voulant choquer directement ni les uns ni les autres, en prit un troisiéme, qui sembloit tenir quelque chose des deux, & qui ne s'accordoit pas mal en apparence avec le temperament que les Italiens affectent par tout; quoi qu'au fond il fût impossible d'en choisir un pire, quand même il auroit abouti à ceder volontairement tout ce qu'on tenoit dans l'Italie. Il fût donc arrêté que le Roi laisseroit son armée navale pour combattre celle des Arragonois, en cas qu'elle parût sur les côtes de Naples; & qu'il diviseroit ses forces terrêtres en deux parties, dont il laisseroit l'une pour la défense du Royaume, & se feroit escorter par l'autre jusqu'à ce qu'il fût arrivé en France; d'où il s'ensuivit que les Troupes Françoises qui, devant cette division, n'étoient capables que d'un de ces deux effets, sçavoir, ou d'accompagner le Roi, ou de conserver Naples, devinrent, aprés qu'elle fût faite, absolu-

absolument incapables de fournir à l'un & à l'autre, & que d'un côté les François n'agissant plus à la vûë de leur Maître, & les Napolitains ne redoutant plus son indignation, il se fit un si prompt changement dans le courage des uns & dans la foi des autres, que, le Roi dépoüillé, Ferdinand mit en fuite l'armée navale Françoise par sa seule présence, & recouvra son Royaume avec la même facilité qu'il l'avoit perdu. D'autre côté, le Roi Charles courut plus de risque dans sa retraite qu'il n'en avoit à craindre en s'arrêtant à Naples, & fût tellement incommodé par l'armée de la Ligue qui prenoit toûjours le devant, & qui lui retranchoit toutes les choses nécessaires à l'usage de la vie, qu'enfin il eût peri entre les montagnes de l'Apennin & le torrent de Tare, si la valeur extraordinaire de ses gens, son courage invincible, le peu d'expérience de ses ennemis, ou plûtôt la Providence, qui s'est particuliérement attachée à conserver la Monarchie Françoise, ne l'eût tiré du mauvais pas où l'imprudence de ses Ministres l'avoit conduit, & n'eût surmonté tous les obstacles qui l'empêchoient de retourner en France, où il mourût d'apoplexie peu de tems aprés.

# DISCOURS SECOND.

*A quelles difficultez étoit exposé le dessein du Roi Catolique de réünir la Couronne de Naples & celles d'Arragon & de Sicile, dont elle avoit été détachée. Qu'il étoit également impossible à l'Espagne de la recouvrer par ses propres forces, & de la tirer des mains des François si elle y retomboit. Que le juste milieu de ces deux extrêmitez consistoit à la partager avec la France, & par quelle voye elle en sçût faire naître l'envie au Roi Louïs XII.*

LA retraite des François hors de l'Italie avoit bien satisfait indirectement l'ambition du Roi d'Espagne, en ce que le Royaume de Naples n'étoit plus au pouvoir d'une Puissance voisine & formidable, qui auroit pû s'y maintenir, malgré les pretentions d'Arragon, & renouveller quand elle auroit voulu les anciennes querelles de la maison d'Anjou pour la Couronne de Sicile; mais comme le Sceptre de Naples n'avoit point passé des mains du Roi de France dans les siennes, & avoit été fidellement rendu à celui à qui il avoit été ravi; l'on reconnût bien-tôt que les motifs que Ferdinand le Catholique avoit eu d'assister son beau frére, dans ce recouvrement, venant à cesser avec la crainte qu'un tiers plus puissant ne le retint, & les mêmes raisons que j'ai ci-dessus alleguées, & qui servoient de prétexte à sa jalousie subsistant encore, il changea de conduite, ou plûtôt il renouvella le vieux dessein qu'il avoit formé

de contester les droits, que son pére avoit tacitement cedez.

Dans la transaction entre les deux Maisons de Naples & d'Arragon.

Mais l'exécution n'en étoit pas si facile, qu'elle l'avoit été auparavant, & la maxime Politique, qui veut que les Puissances rétablies, comme étoient alors celles des Rois de Naples, deviennent plus considérables par les preuves qu'elles ont données de leur affermissement, aprés tant de secousses, lui en éloignoit la pensée. Davantage, la chaleur que les Princes d'Italie avoient témoignée à maintenir la branche Royale de Naples, par la seule réflexion qu'ils avoient faite sur les conséquences qui pouvoient résulter de l'agrandissement des François dans leur Païs, lui faisoient présumer qu'ils n'agiroient pas avec moins de vigueur ni de jalousie, quand il seroit question de la défendre contre lui; puisque le peu d'intervalle qu'il y avoit entre les Etats de Sicile & deNaples, leur devoit rendre son voisinage encore plus suspect que celui du Roi Charles, qui n'avoit pas comme lui quatre lieües de trajet par mer à faire; mais toute la largeur de l'Italie à traverser.

Ces deux inconveniens étoient suivis d'un troisiéme sans comparaison plus grand, & qui procedoit de ce que *Loüis* XII. Roi de France & Successeur de Charles,étoit devenu Prince d'Italie,par la conqueste du Duché de Milan,qu'il avoit ôté à Ludovic Sforce, pour venger la perfidie dont il l'accusoit envers son Prédécesseur, ou pour r'entrer dans un héritage que ce Roi pretendoit que le Pére de Ludovic eût usurpé sur *Valentine* son ayeule, Fille de *Galeasse Duc de Milan*, décedé sans héritier mâle; d'où il s'ensuivoit que le Roi de France étant devenu maître de la Lombardie & joüissant d'un Royaume, où l'abondance & la paix lui donnoient moyen de tout entreprendre, ne souffriroit jamais que l'Espagne acquît de nouveaux

Etats,

Etats en Italie, tant parce qu'il n'en seroit plus l'arbitre, s'il permettoit qu'un autre aussi puissant que lui y mît le pied, qu'à cause des sujets de défiance qu'il avoit communs avec les autres Princes d'Italie, si les deux Couronnes de Sicile & de Naples venoient à se reünir sur une même tête.

Il falloit donc que le Roi Catholique suspendit le projet, qu'il méditoit depuis qu'il avoit achevé la réduction de Grenade, ou qu'il remediat aux trois inconveniens, qui le menaçoient infailliblement de mauvais succez. Il falloit, pour agir avec plus de rafinement, éviter le dernier, d'une maniére qui rendit les deux autres inutiles, & faire contribuer à son avantage la seule chose qui le pouvoit vraisemblablement empêcher. Il falloit en un mot accabler tout d'un coup ses Cousins de Naples sous de telles ruïnes, qu'ils n'eussent ni le cœur ni le tems de s'en retirer, & tenir cependant les Princes d'Italie dans une telle crainte, qu'il ne leur restat tout au plus qu'un desir inefficace de les assister. Il falloit, ou lier le mains au Roi de France, pendant qu'il le dépoüilleroit, ce qu'il sçavoit bien être impossible, tant par l'expérience que Charles VIII. en avoit faite à son égard, lors qu'il lui avoit remis la Comté de Roussillon, que par le nouveau sentiment d'honneur survenu depuis, qui ne vouloit pas que Louïs XII. demeurât sans action, lors qu'on disputeroit un Royaume d'où son Prédecesseur avoit été chassé. Il falloit engager ce Prince par la plus forte considération de la Politique, qui est celle de l'intérêt dans la même entreprise. Il falloit enfin partager la Couronne de Naples avec les François, & se contenter d'une moitié de la dépoüille, qui faisoit lors tout le sujet de sa convoitise, en attendant que le tems & son adresse lui fissent naître l'occasion de ravir l'autre à ses concurrens.

Ainsi

Ainſi le Roi de Naples, qui n'étoit pas encore remis de l'ébranlement qu'il avoit reçû, perdroit le jugement une ſeconde fois, à la veüe de deux puiſſans Rois conjurez contre lui, & reſteroit dans ce fatal ſaiſiſſement de tous ſes organes interieurs, & même des facultez exterieures, dont il y avoit eû déja des exemples dans ſa Famille. Ainſi la faction d'Anjou, qui duroit encore; ſe ſoûleveroit avec d'autant plus de vigueur, qu'elle ne reçevroit plus d'oppoſition par une partie de celle d'Arragon, que Gonſalve avoit eû ſoin de gagner pour l'Eſpagne, durant qu'il aſſiſtoit le Roi de Naples contre les François, & les Bannis, qui étoient en plus grand nombre que jamais, reprendroient courage, à meſure qu'ils ſeroient plus fortement ſecondez. Ainſi le Pape ne ſeroit plus en état de faire valoir les exceptions de droit, qu'il avoit alleguées pour refuſer au Roi Charles l'Inveſtiture du Royaume de Naples, & des Princes d'Italie, qui pouvoient être à craindre, les plus puiſſans ne s'engageroient pas témerairement dans une querelle, où il n'y avoit qu'à perdre pour eux, & les moindres n'auroient pas les moyens de remuer ſeuls, quand ils auroient aſſez peu de conduite pour former une Ligue. Ainſi les paſſages étant ouverts de tous côtez &, perſonne n'oſant ſe déclarer pour le Roi de Naples, le Roi de France l'attaquant avec une puiſſante armée par mer, pendant que l'Eſpagne deſcendroit avec une autre ſur le côtes qui ſont vis à vis de la Sicile, les Napolitains étant diviſez en deux factions, & le Roi ne ſe trouvant appuyé d'aucune, les plus hardis de ſes ſujets étant peris dans l'expedition de Charles VIII. & les plus timides faiſant ſcrupule de tenir plus long-tems pour un Prince, qui n'étoit pas ſitôt échapé d'un peril, qu'il tomboit dans un autre encore plus inévitable. Le Roi Catholique avoit raiſon de conclure, que tous les préjugez de la Po-

Paul Jove dans le 2. liv. de ſa vie.

Alexandre 6. en fit faire un livre partic.

Politique, en ce qui regardel'avenir, étoient faux, ou que la conjoncture présente suffisoit pour, ajoûter à ses autres Couronnes la moitié de celle de Naples.

Voilà précisément ce qui le fit résoudre de conclurre avec la France un Traité secret, par lequel les deux Rois entreprendroient à force & à frais communs la conquête de Naples, & pour éviter tous les differens qui pourroient survenir, diviseroient ce Royaume en deux parties égales, sçavoir la ville & les environs de Naples. Le païs de Labour & la Province de l'Abruzze pour un lot; & les Terres & Seigneuries comprises sous les mots anciens & généraux de la Poüille & de la Calabre, pour l'autre; de telle maniére que le premier lot écherroit au Roi de France & le second au Roi d'Espagne, sans que ni l'un ni l'autre pussent être obligez aprés la conquête de venir à nouveau partage; que chacun des deux Rois seroit tenu de conquêter sa portion, sans que l'autre le dût assister directement, & qu'il suffiroit qu'ils ne s'entrefissent point d'ostacles, ou que l'un n'attentât point sur ce qui devoit appartenir à l'autre.

Il est tout au long dans le 5. vol. des traitez de la France & de l'Espagne.

Mais l'Article le plus mysterieux & sur qui le Roi d'Espagne avoit insisté davantage, consistoit en ce que les deux fissent leurs préparatifs avec le moins de bruit qu'il seroit possible, & que celui de France qui avoit le plus de prétexte, ne découvriroit son dessein à aucun de ses Alliez, jusqu'à ce que l'armée qu'il envoyoit par terre fût arrivée à Rome, où les Ambassadeurs des deux Rois presenteroient au Pape leur Traité que leurs Maîtres auroient signé, & l'accompagneroient d'un écrit, par lequel on tâcheroit de persuader à tous les Princes de la Chrêtienté, que cette Convention n'étoit faite que pour le bien universel de la Religion Catholique, en ce que le Royaume de Naples apportant à celui qui le possederoit de justes pretentions sur la Couronne de Jerusalem, dont l'héri-

C'est l'abregé du traité qui est inseré dans le même lieu ensuite du traité.

tiére

tiére étoit entrée dans la Maison de Naples, les deux Rois qui s'étoient unis pour l'acquerir, auroient sujet de faire passer leurs armées dans la Palestine, pour delivrer les lieux Saints de la servitude des Infidelles; qu'ensuite ils présenteroient des Requêtes armées à sa Sainteté, pour obtenir l'Investiture de Naples en nouvelle forme; sçavoir de la partie qui devoit appartenir au Roi de France, non plus sous le titre de Royaume de Sicile, comme elle se donnoit auparavant; mais sous celui de Jerusalem & de Naples, & de celle qu'auroit le Roi d'Espagne, sous la qualité de Duc de Poüille & de Calabre.

Je ne m'étonne point que le Roi Catholique cherchât des pretextes, pour couvrir l'avidité qui le transportoit vers le bien d'autrui, parce qu'il y a long-tems que j'ai remarqué dans les fragmens de Theophraste, qu'il y avoit cette difference entre l'ambition & les autres irregularitez de la nature corrompuë, que celles-ci ne se mettent plus en peine de se revestir des apparences de la vertu, lors qu'elles sont arrivées dans l'excez, au lieu que celle-là tâche de se déguiser à mésure qu'elle est plus énorme, à cause, peut-être, qu'elle est d'un genie tout à fait contraire, & que comme les autres empruntent leur vigueur de leur simplicité, elle tire toute la sienne du fard qui la déguise. Je ne m'étonne pas non plus qu'il employât tant de mauvaises raisons, dans l'écrit dont j'ai parlé, pour alterer en quelque maniére la noirceur de son procedé, puisque c'est une foiblesse affectée à nôtre condition, de croire que ce que nous avons inventé, pour nous tromper nous même, ait le même effet pour surprendre les autres, comme ce fût la premiére marque d'égarement qu'on découvrit dans l'esprit d'Adam, quand il crût être suffisamment à couvert sous des feüilles, du reproche qu'il sçavoit bien que Dieu lui feroit de sa faute;

Saint Augustin dans le livre des meurs de l'Eglise.

Mais,

Mais je m'étonne qu'il y ait eû des plus célebres Ecrivains d'Espagne & d'Italie, qui ayent osé soûtenir, aprés plus d'un siécle, la validité de ces raisons dans toute leur étenduë; quoi que le Roi Catholique ne les eût alleguées que pour jetter de la poudre aux yeux, jusqu'à ce qu'il eût dépoüillé son Cousin; & qu'ils ayent eû assez mauvaise opinion de la posterité, pour présumer de lui persuader ce qui n'avoit pas même convaincu les plus grossiers, en un tems où la credulité dominoit dans l'Europe; comme si la Religion Chrêtienne eût eû plus d'intérêt que la branche légitime d'Arragon commandât à Naples que la bâtarde, ou si l'usurpation que les Infidelles ont faite de la Terre Sainte n'eût point été assez notoire pour justifier les armes de celui des Princes Chrêtiens qui entreprendroit le premier de la recouvrer, sans qu'il fût besoin de recourir à des titres, qui étoient litigieux dans leur fonds, & peut-être falsifiez dans leur forme, & qui en effet étoient contestez par ceux qui avoient succedé à la Maison de Luzignan, en ce qui regardoit le Royaume de Chypre.

Paul Jove, les Corione, Brissa & Illescasi

Machiavel dans le 7. liv. de l'histoire de Florence.

Mr. Puy dans ses recherches.

Cassan dans ses recherches.

Mais la principale considération sur laquelle ces Auteurs insistent davantage, & qui doit être examinée en ce lieu, est que le Roi d'Espagne avoit droit de dépoüiller de ses Etats la branche de Naples, parce qu'elle avoit eû assez de lâcheté pour offrir à la France de devenir sa Tributaire. Comme si cette accusation n'étoit point au nombre de celles qu'on appelle de fait, & qui ne subsistent qu'autant qu'elles sont prouvées, ce que pourtant ils ne sçauroient faire; outre que le Roi de Naples nia toûjours constamment d'avoir fait cette proposition aux François, & que le Roi d'Espagne, qui la lui reprochoit, n'allegua jamais la moindre circonstance, qui servit à faire soûpçonner qu'elle fût tant soit peu vrai-semblable. Mais quand elle auroit été veritable, ce ne pouvoit être que

que dans la conjoncture que j'ai ci-dessus exprimée de l'année 1494. où le Roi Ferdinand, qui étoit le premier de la branche de Naples, accablé de la défiance & des terreurs que j'ai representées, avoit envoyé son confident vers le Roi Charles VIII. pour commencer une négociation avec lui, qui n'avoit point été terminée, & qui pour avoir été ménagée avec un secret extraordinaire, donnoit lieu à tout le monde de l'interpreter chacun suivant sa passion.

Guichardin dans le 5. livre.

Mais si le Roi d'Espagne avoit crû dés lors, que ce Ministre eût offert de la part de son Maître au Roi Charles, de relever de lui, pourquoi n'en témoignoit il pas du ressentiment sur l'heure, & pourquoi ne s'opposoit-il pas à la conclusion d'un Traité qui lui étoit préjudiciable, s'il étoit vrai qu'il eût des prétentions sur la Couronne qu'on parloit de rendre tributaire, & qui par consequent ne pouvoit être valable sans sa participation? Pourquoi ne se liguoit-il pas dés lors avec la France, comme il fit depuis pour en partager la conquête? & pourquoi se contentoit-il du Comté de Roussillon, qui ne valoit pas la dixiéme partie de ce qu'il pouvoit légitimement prétendre? Pourquoi ne traitoit-il pas d'ennemi le Roi qui venoit de commettre une si lâche action? & pourquoi ne r'appelloit-il pas son Ambassadeur d'auprés de lui, comme il le pouvoit faire, suivant le droit des gens? ou plûtôt pourquoi tâchât-il de le confirmer dans la résolution qu'il avoit quittée de se défendre? Pourquoi assista-il le Roi Alphonse son Fils de Conseil & d'argent; & pourquoi moyena-t-il une Confederation entre les Princes d'Italie, l'Archiduc de Flandres, le Roi des Romains & l'Espagne, pour rétablir son petit Fils Ferdinand sur le Trône? Pourquoi fit-il entrer une armée sous ses enseignes dans la Calabre, pour affermir la Couronne sur la tête de Frederic, qui avoit succedé à ces trois Princes morts en moins de trois ans? Et

Pascal dans traité de son Ambass.

Et de qui tenoit-il ce droit incommunicable de la Divinité, de visiter l'iniquité des Péres dans les Enfans, jusqu'à la trois & quatriéme génération, & de punir une faute, laquelle, quand elle auroit été, ne pouvoit être que personnelle dans le quatriéme regne, aprés celui sous lequel elle avoit été commise.

Mais quand je leur accorderois que Ferdinand eût été coupable du fait qu'ils lui imputent, & que son Successeur au quatriéme degré en dût être puni. Cela se devoit-il faire par d'autres personnes que par celles qui y avoient intérêt, & n'appartenoit-il pas au Pape, privativement à tout autre, de s'en formaliser, puis qu'il s'agissoit de partager un droit de l'Eglise Romaine, qui de tout tems avoit été indivisible, & de rendre tributaire nn Fief qui ne relevoit que de sa Sainteté ? Ne falloit il pas attendre ses Commissions, pour entrer à main armée dans le Royaume de Naples, & si le Pape négligeoit de réparer l'injure qu'on faisoit au Saint Siége, ou craignoit de plonger la Chrêtienté dans un déluge de sang, en poussant cette affaire à bout, qui pouvoit desormais prétendre avoir lieu de la punir, que les peuples de Naples ausquels, contre toutes les maximes du droit des gens, on vouloit donner deux Seigneurs dominans, qui fussent indépendans l'un de l'autre, outre leur Roi particulier ? Que si les Napolitains faisoient changer de nature au dommage qu'on leur faisoit, en y consentant, comme ils auroient fait sans doute, par la seule marque qu'ils pouvoient donner de leur aveu, je veux dire par le silence. Qui de tous les hommes en pouvoit rechercher leur Roi sans injustice ; & qui de tous les hommes le pouvoit moins faire que le Roi Catholique ? Le Pape n'auroit-il pas choqué le second ordre de la charité Chrêtienne, en faisant perir le Roi de Naples par la main de son plus proche parent, & n'eût-il pas

Baronius dans le dixiéme tome.

Saint Thomas dans la 22.

pas tombé dans l'espece, & même dans le cas de la plus noire infidélité que l'Ecriture reconnoisse, qui est celle de la supplantation, que David, en la personne du Sauveur du Monde, reprochoit avec tant d'éloquence à Judas.

Voilà qu'elles sont les extrêmitez, où se reduisent ceux qui veulent excuser des choses qui ne le peuvent être, & qui n'ont pas assez d'ingenuité pour avoüer, avec un célébre Ecrivain d'Espagne, que cette action est veritablement une tache dans la vie de Ferdinand le Catholique, & que le moins severe nom qu'on lui puisse donner, est celui de l'ambition.

l'Evêque de Gitonne dans l'abregé des actions de Ferdinand.

Quoi qu'il en soit, le Traité ne fut pas plûtôt ratifié par les deux Rois, que celui de France, qui s'étoit toûjours déclaré de vouloir recouvrer ce que son Prédécesseur avoit perdu, ne se mit point autrement en peine de cacher les préparatifs qu'il faisoit, & se contenta de couvrir une partie de la fin à laquelle ils étoient destinez, en faisant courir le bruit qu'il alloit à la conquête de Naples, de la même maniére que le Roi Charles VIII. avoit procedé; & de fait il envoya son Armée de terre dans la Lombardie, sous la conduite du Seigneur d'Aubigny, avec ordre de se diviser à la sortie du Duché de Milan en deux gros, dont l'un marcheroit par la Toscane, & l'autre par la Romagne; pendant que celle de mer composée de trois Caraques de Gennes, de seize Vaisseaux de Guerre, & de plusieurs autres Navires chargez de gens de guerre, partoit en même tems des côtes de Provence, sous la conduite du Commandeur de Ravestein.

Mais le Roi d'Espagne couvrit ses apprests d'une si fine dissimulation, que celui là même qui avoit le plus d'intérêt à les découvrir fût le premier qui s'y laissa surprendre, en ce que le Roi de Naples Frederic, étant averti de l'entreprise de Loüis XII. & voyant que Gonsalve Général des Espagnes assem-

sembloit aussi dans la Sicile une armée, qui s'augmentoit de jour en jour par le concours des nouvelles Troupes qu'on y faisoit passer de tous les Royaumes d'Espagne, s'imagina mal à propos que le dessein du Roi Catholique n'étoit plus de le secourir en cachette, comme il avoit assisté ses Prédécesseurs, à cause du Traité qu'il avoit fait avec Charles VIII. pour le recouvrement du Roussillon; mais de hazarder toutes les forces d'Espagne pour lui conserver sa Couronne; de peur que le Roi de France n'ajoûtât à la Conquête du Duché de Milan celle du Royaume de Naples. Sur ce fondement il redoubla la confiance qu'il avoit en la probité de Gonsalve, & renouvella l'intelligence qu'il entretenoit avec lui depuis les derniers troubles.

Gonsalve, qui n'étoit pas moins homme de Cabinet que de Campagne, & qui sçavoit le secret de son Maître, aporta de son côté toutes les dispositions nécessaires à le confirmer dans cette erreur, & sçût lui persuader avec tant d'adresse, que l'armée qu'il commandoit, étoit destînée pour disputer aux François l'entrée du Royaume de Naples, que ce pauvre Prince réduisit toutes les levées des gens de guerre, qu'il faisoit pour se mettre sur la defensive, au nombre de 1300. chevaux & de 6000. fantassins, dans l'opinion qu'il eût que ce nombre de soldats étant joint à l'Armée Espagnolle, seroit plus que suffisant pour faire tête à l'Armée Françoise. Et faisant venir son Fils aîné, qui étoit encor enfant, de Tarante où les Princes de Naples étoient élevez suivant la coûtume, il attendit son malheur avec une préparation d'esprit, directement opposée à celle que j'ai remarqué dans ses Prédécesseurs.

Paul Jove dans le 1. livre de la vie de ce Général.

Cependant toute l'Italie étoit dans une merveilleuse suspension, & commençoit d'exercer le rafinement de sa Politique, avec d'autant plus d'ap-

d'application, que les circonstances des choses répondoient moins à l'effect qu'elles en attendoient; parce que d'un côté, l'Armée que le Roi de France envoyoit en Italie ne paroissoit pas assez forte, pour battre ni même pour soûtenir les forces d'Espagne & de Naples, quand elles seroient unies, puisque tant s'en falloit que l'aggresseur prevalût en nombre ou en la Discipline Militaire, comme il étoit nécessaire par les Loix de la Guerre, qu'il n'étoit pas même en état d'attendre de pied ferme les soûtenans, s'il leur prenoit envie de changer de posture & de l'attaquer à leur tour.

Le Cardinal Bembo dans le commancement de l'histoire de Venise.

D'autre côté, la reputation si haute que Loüis XII. avoit acquise par la voye des armes en Italie, lors qu'il n'étoit que Duc d'Orleans, dans la surprise de Novarre, & dans la vigueur avec laquelle il avoit arrêté durant si long-tems devant les murailles de cette ville toutes les forces d'Italie, attachées à la recouvrer & les ruses de Cabinet que le Cardinal d'Ambroise, qu'il avoit choisi pour son premier Ministre, avoit inventées, ou pour mieux dire, remises en pratique dans l'acquisition du Duché de Milan, le faisoient passer pour si grand Politique, principalement depuis qu'il avoit eû l'avantage sur Ludovic Sforce, qui pensoit avoir rafiné sur la prudence des anciens en toutes les formes de gouvernement, qu'il n'y avoit pas lieu de croire que la France eût renouvellé temerairement une entreprise, qui n'avoit pas réüssi la premiére fois à faute de précaution, ni qu'elle eût destiné moins de Troupes pour attaquer le Roi de Naples, en un tems qu'il y avoit une puissante Ligue formée pour le conserver, & que les armes d'Espagne marchoient pour la défense de ses frontiéres, qu'elle n'en avoit lors qu'il étoit abandonné de tout le monde, & que nonobstant le Roi Charles avoit parû dans sa retraite

Aurelio Cuctadans son Traité de la Discipline Militaire.

Voyez les observations d'Antonio Monaco sur la vie de ce Cardinal.

traite beaucoup plus foible qu'il ne falloit, pour s'ouvrir le passage par force. De maniére que ces deux considérations arrestant les esprits ; à mesure qu'ils se vouloient déterminer en faveur de l'une ou de l'autre, & le genie des Italiens passant encore plus imperceptiblement que celui des autres, de la contemplation des choses particuliéres à celles qui sont générales ; quand l'obscurité des unes les rebute, à proportion que la fecondité que les autres fournissent à leur raisonnement les attirent, ils concluoient tous enfin que cette expedition devoit être la source d'une guerre, qui dureroit long-tems en Italie, & que si le feu dont ils appercevoient les étincelles, croissoit & se maintenoit, suivant la matiére qui paroissoit disposée à l'entretenir, les Couronnes de France & d'Espagne venant à s'ébranler l'une contre l'autre, & les Etats qui leur étoient inferieurs de force, ou de Police, étant obligez dans la suitte du tems, & par les bizarreries que produisent les armes en si grand nombre, de se déclarer pour l'un des deux partis, l'Italie alloit devenir le Theatre d'une guerre éternelle, & seroit sujette aux inconveniens, qui sont inévitables, quand l'irruption des étrangers excite les desordres civils, & que ceux-ci travaillent à la subsistance de celle là.

Paul Paruta dans le 2. livre de sa Politique.

Xenophon dans le 2. livre de l'Institution de Cyrus.

Pendant que cette prevoyance leur donnoit de l'inquiétude, les François traverserent le Duché de Milan & entrerent dans le territoire de Florence, où, au lieu des obstacles qu'on présumoit qu'ils y rencontreroient, la Ville de Pise leur ouvrit ses portes, sans attendre d'être sommée, & les Soldats François, qui avoient pris parti dans l'armée que le Pape entretenoit dans la Romagne, vinrent si promptement joindre ceux de leur Nation, que les autres Villes de Toscane prévenuës d'une terreur panique, & pour obliger le Roi Trés-Chrêtien par quelque signalé service à les préser-

ver

ver du joug dont *le Duc de Valentinois* Fils du Pape les menaçoit, non seulement leur accorderent passage; mais encore leur fournirent toutes les provisions dont ils avoient besoin.

Le Roi de Naples, surpris de cet évenement, dépêcha un Courier vers Gonsalve; pour l'avertir qu'il étoit tems de partir de Sicile, & de venir s'opposer aux François. Gonsalve répondit qu'il étoit prest d'exécuter les ordres de son Maître & de sacrifier sa vie & celle de ses Troupes, pour la défense du Royaume de Naples; mais la rupture qui s'en ensuivroit infailliblement entre la France & l'Espagne étoit si considérable, & le péril si grand, où les principales forces de Sa Majesté Catholique seroient exposées, s'il arrivoit du soûlévement dans une partie du Royaume, lorsquelles tâcheroient de préserver l'autre de servitude étrangere, comme on avoit éprouvé sous les deux Regnes précédens, qu'il n'étoit ni de la dignité de l'Espagne, ni de la prudence du Général, de les engager sans avoir des Places de sureté, qui pussent assurer leur retraite, en cas de mauvais succés.

Cette réponce est raportée dans l'histoire de Iean Pontano.

Ce langage, qui n'étoit point encor en usage dans l'Europe, jetta d'abord le Roi Frederic dans quelque sorte de défiance de la fidélité de sa Noblesse; mais comme il n'étoit pas capable de révoquer en doute la foi des Espagnols, & que d'ailleurs il avoit trop négligé de faire ses préparatifs, pour se pouvoir alors passer de leur assistance; il permit à Gonsalve de mettre Garnison dans toutes les Places qu'il lui demanda, & même d'en fortifier quelques unes qu'il disoit n'être pas en assez bon état. Mais l'Armée Françoise ne fut pas plûtôt entrée dans les Terres de l'Eglise, que les Ambassadeurs des deux Rois Confederez commencerent de léver le masque, & présenterent à sa Sainteté les articles dressez pour la division du Royau-

Rocca dans ses observations Politiques.

Royaume de Naples, demanderent l'investiture pour leurs Maîtres aux termes qu'elle avoit été concertée, & s'efforcerent de persuader aux Cardinaux, en plein Consistoire, que cette innovation n'aboutissoit qu'à l'acroissement de la foi Catholique. Voyez les harangues prononcées alors par l'Evêque de Tarbe pour la France, par Alphonse Fonceca pour l'Espagne.

Jamais nouvelle n'excita de plus longue, ni de plus générale suspension dans les esprits, & jamais nouvelle ne les trouva moins disposez à la croire que celle là ; parce que d'un côté l'on ne pouvoit s'imaginer que le Roi d'Espagne eût si-tôt oublié ses vieilles maximes, qui tendoient à maintenir la branche d'Arragon en possession de Naples, & tant s'en faut que l'on remarquât que les raisons eussent cessé, pour lesquelles j'ai dit ci-dessus qu'il avoit sujet d'apprehender le voisinage des François, à cause du peu de distance qu'il y avoit entre les deux Royaumes de Naples & de Sicile, qu'au contraire elles devenoient plus pressantes par le pas qu'il venoit de faire, en ce qu'il n'y auroit plus de bras de mer, qui le separât des François, & que les limites qu'ils avoient dressées seroient purement arbitraires. Antonio de Palerme dans la vie d'Alphonse. D'autre côté le procedé du Roi de France qui ne paroissoit pas moins dérogeant à ses veritables intérêts, ni la prudence de son Conseil, moins irréguliére, en ce qu'il avoit reçû pour concurrent un Roi, dont la puissance lui pouvoit seule dans l'Europe inspirer de la jalousie, & n'avoit pas assez distinctement prévû les dangereuses suites, qu'il y avoit à craindre, si méprisant l'importance qu'il y avoit d'être le seul arbitre des affaires d'Italie, comme il l'étoit sans contestation, aprés la Conqueste du Duché de Milan, il se donnoit un Compagnon à soi-même, sans y étre contraint par aucune considération qui fût valable, & introduisoit dans ce beau Païs un Prince d'autorité presque égale, qui dans toutes les apparances deviendroit bien-tôt son rival, qui serviroit d'asile à tout ce Guichardin dans le 5. livre.

qu'il y auroit en Italie de mécontents contre la France, & qui avoit une si étroite liaison avec l'Empereur Maximilien, dont le Fils avoit épousé sa Fille, que comme la France n'avoit point de démêlé avec aucun de ses voisins dans lequel il ne pût prendre part, il n'y avoit point de conjoncture aussi qui ne le pût rendre son ennemi.

Mais comme les motifs qui faisoient concourir les Rois de France & d'Espagne à la même fin étoient pourtant divers & mêmes contraires, on remarqua bien de la difference dans la maniére dont ils userent pour exécuter leur action, & pour l'ôter, s'il étoit possible à la connoissance de tant de personnes qui se méloient de la censurer.

l'Italien Bernardo facet dans son livre.

Loüis XII. n'exposa dans son Manifeste que de foibles raisons, & soit que la candeur Françoise laissât toûjours échapper quelque marque de desaveû, à mesure qu'il les avançoit; soit que ce Prince ne se mit pas beaucoup en peine de persuader aux autres ce dont il n'étoit pas convaincu lui-même; il se contenta de représenter qu'il avoit succedé aux sentimens, aussi bien qu'au droit de son Prédécesseur, & ne répondit point autrement à l'imprudence dont on accusa son Conseil, sinon que l'espée des François étoit assez tranchante pour remedier à tous les inconveniens, à mesure qu'ils se présenteroient, sans qu'il fût nécessaire de négliger un bien présent sur les pensées de l'avenir.

Le Roi Catholique produisit le sien avec plus de précaution, & soit qu'il affectât dés lors une plus délicate constitution d'affaires, il le composa de maniére qu'il servit d'une part à faire valoir le prétexte de Religion dont il avoit déja fait la baze de sa Politique, & détourna de l'autre le pernicieux scandale qui résultoit dans toute la République Chrêtienne, s'il paroissoit que la seule convoitise d'usurper le bien de ses proches, l'eût fait entrer à main armée dans le Royaume de Naples.

Il commençoit par un long dénombrement de prétentions du Roi son Pére que j'ai designées dans le discours précédent, & les divers égards qui l'avoient empêché de chercher la réparation de l'injure que le Roi Alphonse son Frére aîné lui avoit faite, disposant de la Couronne de Naples à son préjudice. Il exageroit en même style les notables subventions, que lui & son parti avoient envoyées aux trois derniers Rois, durant l'expedition de Charles VIII. pour avoir plus beau champ ensuite de se plaindre du Roi Frederic, sur lequel il vouloit tomber, & pour en tirer un nouveau sujet de lui reprocher son ingratitude en l'opposant à tant de bienfaits. Il ajoûtoit que les raisons qu'il avoit de se plaindre de lui n'étoient ni legeres, ni en petit nombre, & qu'il y avoit déja long-tems qu'il lui donnoit lieu de lui faire la Guerre par les pratiques secrétes qu'il entretenoit avec le Roi de France à son desavantage, & qui n'avoient pû être si bien déguisées qu'elles ne fussent toutes arrivées à sa connoissance, qu'il auroit eû dés lors la volonté, aussi bien que le pouvoir de s'en vanger, si les mêmes réflexions qui avoient suspendu l'indignation du Roi son Pére, n'eussent arrêté son bras; ou plûtôt si la charité Chrêtienne ne l'eût obligé d'oublier les injures qu'il avoit reçûes, en qualité de particulier. Que la même vertu l'auroit infailliblement retenu dans une perpetuelle suppression de ses ressentimens, si les autres circonstances qui devoient concourir eussent persisté dans le même état, & si l'inconstance des choses humaines n'eût tout à fait changé l'ordre des affaires, qu'il avoit avec la branche de sa Maison qui régnoit à Naples, & n'eût fait naître la nécessité, qui le contraignoit malgré lui, de contribuer à la renverser du Trône. Que cette fatale nécessité étoit procedée de la ferme résolution qu'avoit prise le Roi de France de re-

Dans le commentaire sur les constitutions de la Couronne d'Arragon.

couvrer le Royaume de Naples, & de l'impossibilité qu'il y avoit de l'en empêcher présentement ; qu'il n'y avoit plus de Duc à Milan, qui pût s'opposer à son passage, & qu'il avoit un pied si considérable dans l'Italie, qu'il n'y avoit plus desormais personne qui lui pût faire tête, lors qu'il entreprendroit de s'aggrandir. Que ces deux obstacles (contre qui la fortune de Charles VIII. avoit échoüé) n'avoient pû resister à Loüis XII. à son avénement à la Couronne, & que la prison où Ludovic Sforce, étoit si étroitement gardé, étoit le dernier présage que la Famille qui regnoit à Naples devoit attendre de sa ruïne. Que ce péril pressant & même inévitable, où ses justes pretentions sur la Couronne de Naples étoient exposées, si elle venoit à être attachée à la Couronne de France, qui par ses Loix fondamentales ôtoit aux étrangers l'esperance de la posseder un jour ; & qui nonobstant introduisoit une Loy Salique dans tous les Etats qu'elle acqueroit de nouveau ; l'avoit enfin obligé de penser à ses intérêts, & de prendre ses mesures sur ce raisonnement, qu'il soûhaitoit que tout le monde se donnât la peine de l'examiner, parce qu'il contenoit la justification de ce qu'il alloit faire.

Il consistoit en ce que Sa Majesté Catholique ayant aperçû que le Roi Loüis XII. s'obstinoit à recouvrer le Royaume de Naples, & qu'il n'y avoit ni priéres, ni ménaces, ni diversions, ni Guerre ouverte, qui pussent alors en arrêter l'exécution ; elle avoit été réduite à choisir l'une de ces deux extrêmes nécessitez, sçavoir de demeurer neutre en abandonnant le Royaume de Naples aux François, ou d'entrer dans la querelle en qualité de soûtenant contre de si formidables adversaires, qu'il n'y avoit pas d'apparence de se mettre de la partie, à moins que de provigner en Italie les semences d'une Guerre immortelle,

&

& d'exposer son Royaume de Sicile, & par conséquent toute la Chrêtienté au plus grand péril dont elle eût été ménacée, dans la conjoncture où les Turcs étoient entrez à main armée dans les Etats de Terre ferme de la République de Venise, pendant qu'on équipoit vers les Dardanelles une Flotte capable de lui enlever toutes les Isles, qu'elle tenoit dans l'Archipelage. Qu'il n'avoit pû non plus se résoudre à permettre que le Roi de France occupât le Royaume de Naples, qui lui appartenoit de droit, & qui dans la suite du tems devoit être dévolu à la Couronne d'Arragon au cas que la ligne du Roi Frederic vint à manquer; & qu'aprés avoir balancé long tems entre ce que la nature lui demandoit en faveur de son Cousin, & ce que le salut de ses peuples exigeoit de sa Justice, il n'avoit point trouvé de meilleur temperament, que d'écouter la proposition que le Roi de France lui faisoit de partager avec lui la Conquête de Naples, & d'accepter la moitié d'un bien qu'il ne pouvoit s'exemter de perdre tout à fait. Qu'outre cette considération, il y en avoit encore une qui n'avoit pas peu contribué à le determiner, & qui lui faisoit esperer qu'aprés que la chaleur avec laquelle les François poursuivoient la Conquête de Naples, seroit ralentie, & que cette Nation croiroit avoir satisfait à son honneur par la vangeance de l'injure qu'elle prétendoit avoir été faite au Roi Charles VIII. il ne seroit pas peut-être absolument impossible de retirer de ses mains la moitié qu'elle auroit acquise, pourvû que l'autre moitié demeurât au pouvoir de l'Espagne, ou pour le moins il ne le seroit pas tant que si elle étoit en possession de tout le Royaume; d'où il concluoit, par un serment solemnel qu'il faisoit, d'avoir plus d'égard en cette rencontre, aussi bien qu'en toutes les autres qui se présenteroient, au bien général de l'Italie qu'à son utilité particuliére; & que suivant qu'il le

 juge-

jugeroit plus important à celui-là ; il se résoudroit ou de retenir les Duchez de la Poüille & de Calabre, ou de les rendre au Roi Frederic ; parce qu'il n'étoit pas juste que l'innocent portât la peine de l'aversion qu'il avoit conçûë contre son Pére, depuis qu'il avoit sçû que ce Prince avoit imploré l'assistance des Turcs, auparavant même que les François se fussent rendus Maîtres de Milan.

Il faut confesser que cette piéce est un modelle achevé de l'esprit du Roi Ferdinand, & que l'ancienne Politique n'avoit point inventé de couleurs si propres à déguiser les actions de la nature de celles qu'il alloit entreprendre ; mais il faut avoüer encore à la gloire de la verité, que ce fard quelque délié qu'il fût n'en couvroit pourtant que la surface, & que le dedans conservoit toute sa premiére difformité. Il paroissoit toûjours que le Roi Catholique n'agissoit que par des principes éloignez de l'usage ordinaire, & tant d'excuses étudiées ne suffisoient pas pour empécher les plus éclairez de remarquer au travers deux notables défauts dans la conduite du Roi Catholique, le premier regardoit sa probité blessée, en ce que la convoitise d'acquerir une portion du Royaume de Naples l'avoit armé contre son propre sang. Et le second lui reprochoit sa perfidie, dans tous les moyens qu'il avoit employez, pour amuser ou pour endormir son Cousin, pendant qu'il fesoit les préparatifs nécessaires à l'opprimer ; & ternissoit la gloire qu'il avoit remportée de la Conquête de Grenade, en faisant soûpçonner quel avoit été le motif qui l'y avoit engagé.

Cependant comme les deux Rois demandoient une Investiture que le Pape n'étoit pas alors en état de leur réfuser, elle fût accordée en la forme qu'elle étoit dressée, & la Cour de Rome pour conserver le droit de l'Eglise, feignit de consentir à ce qu'elle ne pouvoit empêcher en aucune maniére.

DIS-

# DISCOURS TROISIEME.

*A quelles conditions la France & l'Espagne partagerent le Royaume de Naples, le Conseil de Madrid tâcha de jetter de la poudre aux yeux de toute l'Europe : de couvrir l'ambition du Roi Catholique, & d'accorder la convoitise du bien d'autrui, qui paroissoit dans ce partage, avec le zéle de la Religion qu'il pretendoit en être la cause; sous quels prétextes il déguisa les préparatifs qui se faisoient dans l'Espagne & dans la Sicile. Et comment il faut résoudre ce fameux probléme de Politique; quelle est la nature, & jusqu'où s'étent l'obligation du serment qui lie les sujets à l'égard de leur Souverain, pour sçavoir si le Grand Capitaine pouvoit être dispensé de celui qu'il fit au Duc de Calabre à la reddition de Tarente.*

LA DECLARATION publique de la France & de l'Espagne contre le Roi de Naples, ni le résultat du Sacré College ne firent point quitter à Gonsalve les dissimulations qu'il avoit commencées, quoi qu'il semblât qu'elles ne fussent plus desormais de saison; au contraire il tâcha de persuader au Roi Frederic, que la mine étoit d'autant plus couverte, qu'elle paroissoit plus éventée, & que les ordres secrets qu'il avoit reçûs du Roi Catholique étoient directement op-

posez à ce que son Ambassadeur avoit fait dans Rome, pour s'accommoder au tems. Il lui donna de nouvelles asseurances qu'il marcheroit à son secours, & qu'il feroit la jonction de son armée avec la sienne, avant que les François eussent délogé du territoire de l'Eglise; & lui fit remarquer que le nœud de l'affaire consistoit à défendre l'entrée de son Royaume, pour l'obliger de tenir ferme dans le poste de Saint Germain; mais le Roi Frederic qui n'étoit ni assez incredule pour ne pas se rendre à tant d'apparences, ni assez résolu pour ne pas cacher, sous une contenance intrepide, la faute qu'il avoit faite de se fier à son plus redoutable ennemi, voulut agir de maniére, qu'il ne semblât pas ajoûter une entiére croyance aux soupçons, que la renommée lui donnoit des Espagnols, sans négliger pourtant l'usage des moyens qu'un reste de prudence pouvoit enseigner à ceux, qui s'apperçevoient trop tard de l'extrêmité dans laquelle ils s'étoient eux-mêmes reduits. Il envoya son Fils à Tarente sous la direction du plus fidelle de ses sujets, & mit en délibération dans son Conseil de Guerre, s'il devoit attendre les François de pied ferme; ou s'il ne seroit pas plus expedient de renfermer le peu de Troupes qu'il avoit levées, avec celles que Fabrice & Prosper Colonne lui avoient amenées, dans les plus importantes Places. Prosper Colonne Capitaine de haute reputation fût du premier avis, qui tendoit à tenir la campagne, & l'appuya d'une seule raison; mais qui ne laissoit pas d'être invincible. Elle consistoit en ce qu'étant tout à fait impossible que le Roi Frederic pût resister en même tems à deux puissants Rois, qui l'attaquoient par les deux extrêmitez de son Etat; la même Loy qui conseilloit aux hommes le choix des moindres maux vouloit qu'il hazardât une bataille contre les François, puisque l'esperance de la gagner n'étoit pas

si fort éloignée, & que d'ailleurs quel qu'en pût être l'évenement, c'étoit toûjours en quelque maniére se rétablir, que de tirer le Royaume de Naples de la certitude où il étoit de perir, s'il étoit foiblement défendu, pour l'exposer à la plus incertaine de toutes les actions, qui se pratiqnent à la Guerre.

Mais le Roi Frederic, qui peut être avoit déja perdu l'esperance de conserver sa Couronne, & qui ne pensoit plus qu'aux moyens de la tenir un peu plus long-tems, suivit le deuxiéme avis, & distribua son armée dans trois Places qu'il jugeoit seulement à propos de défendre. Il fit entrer Fabrice Colonne dans Capoüe avec 300. hommes d'armes, trois mille fantassins, & quelques Cornettes de chevaux legers. Il confia la garde de Naples & de ses Châteaux à Prosper Colonne avec pareil nombre de gens de Guerre, & s'enferma lui même dans Averse avec le peu de Troupes qui lui restoient. Guichardin dans le 9. liv.

Gonsalve ne témoigna point de mécontentement au Roi de Naples, sur ce qu'il avoit suivi d'autres sentimens que les siens, & se contenta d'envoyer deux Galeres, avec ordre de le supplier de permettre que le Roi Catholique son Maître mît en lieu de seureté les deux Reines Doüairiéres, dont l'une étoit sa Sœur, & l'autre sa Niece, jusques à ce que le jour de Naples fût plus tranquille. Prosper Colonne, qui se trouva present à cette demande, la prît pour la derniére desertion des Espagnols, & tâcha de persuader encore une fois au Roi Frederic de retenir les deux Galeres, & de les employer à la deffense de ses Côtes. Mais ce Prince lui répondit qu'il ne vouloit pas rompre le premier avec l'Espagne; il persista dans la résolution qu'il avoit prise de laisser entrer l'armée Françoise dans son Royaume, jusques à ce qu'il eût appris que le Seigneur d'Aubigni, qui la com-

mandoit avoit pris Monfortin sans resistance, & traversé la Riviére de Vulturne sans perte.

Mais ce foible Prince, ne croyant plus alors être en seureté dans Averse, l'abandonna pour se retirer à Naples, & donna loisir aux François de camper sans incommodité devant Capoüe, & de la forcer pendant qu'elle parlementeroit, & s'aller ensuitte présenter devant Naples, qui composa d'abord avec eux pour se delivrer du pillage.

Le Roi Frederic qui s'étoit retiré dans le Château neuf, ne voyant plus aucun lieu de resource accepta les conditions qui lui furent offertes, de remettre au Seigneur d'Aubigni toutes les Villes, & les Forteresses qui se renconteroient dans la portion qui étoit écheüe à la France suivant le partage que le Pape avoit agrée à la reserve de l'Isle d'Iscluë qu'il retiendroit seulement pour six mois, au bout desquels il lui seroit permis de se retirer par tout où il lui plairoit, excepté dans le Royaume de Naples, qu'il pourroit envoyer cent hommes d'armes à la défense de Tarente avec autant de munitions & de vivres qu'il en voudroit tirer du Château neuf, pourveu qu'elles ne fussent point marquées des Armes de Charles VIII. & qu'il y auroit amnistie pour tout ce qui s'étoit passé durant la retraitte de ce Roi; en exécution de laquelle il seroit permis aux Cardinaux Colonne & d'Arragon de joüir ou de disposer des Bénéfices qu'ils avoient dans toute l'étenduë du Roi de France, sans être obligez à changer de Faction.

Dans le 6. tome des Négociations de la France avec l'Espagne.

Gonsalve qui n'avoit crû devoir commencer l'entreprise, parce qu'il étoit bien-aise que les François se chargeassent de toute l'envie qui l'accompagneroit infailliblement, & que d'ailleurs il étoit nécessaire que leurs progrés facilitassent les siens, & diminuassent l'opposition qu'il prevoyoit de la part des peuples de la Poüille & de la Calabre, qui haïssoient naturellement les Espa-

Amirato dans ses Discours Politiques sur Tacite.

ols, d'autant qu'ils aimoient les François, se
vit admirablement du bonheur des armes du
gneur d'Aubigni pour les intimider, & faisant
rer son armée en Calabre fit si bien concevoir
x habitans des Villes qui étoient libres du ser-
nt de fidélité qu'ils avoient fait à leur Roi,
is que c'étoit lui qui les avoit abandonnées le
mier en se refugiant dans l'Isle d'Ischia, &
r representa le péril si grand, aprés que le Roi
France, de qui seulement ils pouvoient esperer
secours, les avoit exposez à la discretion du Roi
tholique, & s'étoit engagé de ne les assister en
cune maniére; qu'il se rendit Maître sans coup
ir de tout le Païs, à la reserve des deux Villes de
unfredouic & de Tarente, qui lui refuserent
rageusement leurs Clefs. Il fit marcher tou-
les forces d'Espagne contre la premiére; il
de tous les artifices qu'il jugea capables de l'é-
anler; il l'assiégea avec autant de vigueur, qu'elle
témoignoit à se deffendre; & quoi qu'il eût
nsommé beaucoup de tems à la reduire, &
'elle eût sujet d'apprehender toutes les rigueurs
les Loix de la Guerre soûmettoient les Places,
ne composoient qu'à la derniére extrémité, il
laissa toucher à la générosité que ces Bourgeois
oient exercée contre lui; & leur accorda les plus
antageuses conditions qu'ils eussent pû soûhait-
r, quand ils n'auroient point enduré de Siége, par-
rce qu'il sçavoit bien que l'úsage de la rigueur
étoit pas nécessaire pour asseurer un Etat, qui
avoit plus à craindre la domination de ses anciens
laîtres, & les expédiens qu'on avoit pris à la
our de Madrid, pour y faire venir toutes le Fa-
illes Royalles de Naples, lui donnoient lieu de
ire autant qu'il lui plairoit d'actions exterieures
e clemence sans rien hazarder.

Grotius dans le droit de la paix & de la Guerre.

l'Université d'Alcala dans la vie du Cardinal Ximenes.

Il ne restoit plus que la Ville de Tarente où tou-
es les espérances du Roi Frederic étoient renfer-

mées avec son Fils, & la valeur de ceux qui la défendoient ne pouvoit étre rallentie par le desespoir du secours, Aussi Gonsalve ne s'amusa point à les intimider, & fit approcher toutes ses Troupes pour les assiéger regulieremenr, & peutestre encore pour acqnerir de la réputation par un Siége de cette importance, dont il étoit pourtant asseuré de venir à bout; Le Comte de Potenza que le Roy Frederic en avoit étably Gouverneur, & le Commandeur de Rhodes à qui il avoit confié la garde de son Fils avec celle du Château, justifiérent le choix qu'on avoit fait de leur personnes, & travaillerent les Assiegeans en toutes les maniéres que la précaution de leur ennemi leur laissoit mettre en usage; mais aprés que leur Garnison fût affoiblie, & qu'ils virent que les Bourgeois, de peur que la Ville ne fût emportée d'assaut, mediroient de faire leur composition à part, & d'ouvrir leurs Portes aux Espagnols, ils furent contraints de se mettre d'une Partie, qui n'auroit pas laissé de se faire sans eux, & envoyerent leurs Députez à Gonsalve, qui convinrent que la Ville & le Château luy seroient rendus, au cas qu'ils ne fussent point secourus dans un terme limité, pourveu qu'il leur fût permis de se retirer, & de transporter tout ce qui pourroit appartenir à leur Roy en tel lieu qu'il leur plairoit.

Cependant comme la personne de leur jeune Prince leur étoit d'une considération toute particuliere, & que le Roy leur avoit envoyé des ordres secrets de le mener à Tarente au lieu où il seroit; ils crurent que le droit naturel, ni celui des gens, n'auroient pas d'assez fortes chaînes pour lier la foy des Espagnols, & chercherent ce qu'il y avoit de plus inviolable dans la Religion Chrétienne pour asseurer leur Traité. Il souhaiterent avant toutes choses que Gonsalve jurât sur la Saincte Hostie, qu'il laisseroit le Duc de Calabre en toute liber-

liberté, & qu'il ne l'empescheroit, sous quelque prétexte que ce pût estre, d'aller où il lui plairoit, & penserent avoir suffisamment pourvû à sa seureté par une voye si extraordinaire : Mais Gonsalve ne fût pas plustôt en possession de la Ville & du Château qu'il se saisit du Prince, & qu'il l'envoya sous une tres-étroitte garde à la Cour d'Espagne ; où il fut reçû avec toutes les démonstrations exterieures, qui pouvoient persuader qu'on avoit resolu de lui rendre le Sceptre de son Pere.

Tous les Historiens Espagnols, & François & Italiens en demeurent d'accord.

Comme il n'y a point eu d'action qui ait fait tant de bruit dans l'Europe que celle de Gonsalve, & que d'ailleurs le scandale qu'elle donna non seulement aux Chrestiens, mais encore aux Infideles, a esté balancée dans la suite des tems par les grands avantages que l'Espagne reçût alors ; je ne trouve point aussi d'action qui ait esté plus diversement interpretée, ni qu'on ait tâché de représenter à la posterité sous de plus differens caracteres. Les François ont épuisé leur bile, à la moindre occasion qui s'est presentée de la noircir, & n'ont pas pris garde à ces remarques de Quintilien, que l'exageration, en matiere de faits publics, estoit le moins propre de tous les moyens pour acquerir de la croyance, & que les plus déliez se défioient incontinent de ce qu'ils voyoient accompagné de passion & d'artifice.

Mariana Jesuite dans son Ferdinand le Catholique.

Ceux qui ont passé pour indifferens ont exercé leur stile, tantost à ralentir la véhemence, avec laquelle ils avoient observé que le procedé de Gonsalve estoit censuré, tantost à désigner la foiblesse, ou la nullité des raisons, que les Espagnols alleguoient pour le justifier ; de maniere qu'aprés l'avoir examiné de part & d'autre, ils l'ont presque laissé au même estat qu'ils l'avoient rencontrée, & n'ont pas même assigné le genre & le degré moral sous lesquels elle devoit estre exprimée.

primée. Ceux qui se sont mis au dessus de toutes les actions humaines, pour juger de celle-cy, n'ont exécuté rien moins que ce qu'ils avoient promis, & se sont contentez d'admirer, tantost l'inconsideration humaine en ce qu'elle usoit de toutes sortes de voyes pour arriver à sa fin, tantôt l'excés dans lequel un Conquerant portoit d'abord toute la convoitise, qui se formoit dans sa volonté. Ceux qui se sont meslés de dresser des Panegyriques à la valeur de Gonsalve, ont appliqué leur fard avec assez d'artifice & même de succez à l'égard des simples, lors qu'il n'a esté question que de couvrir la perfidie dont on les soupçonnoit, & de rejetter la faute du General sur les Ordres exprez qu'il avoit de son Roy, ce qui passoit pour vray-semblable icy plus qu'en aucun autre lieu; mais lors qu'ils se sont ingerez de confondre la nature des choses, & de decrediter l'estime que le droit des gens leur avoit assigné, depuis la premiere separation d'interest qui fût faite parmi les hommes, quand ils ont voulu faire passer pour un acte Heroïque un procedé revestu de toutes les apparences du crime, & charmer les yeux de leurs Lecteurs, jusques à leur faire observer le concours de toutes les vertus dans une violence qui leur inspiroit de l'horreur ; ce n'est pas merveille qu'ils ayent esté sujets au destin du fabuleux Icare ; puisqu'ils s'élevoient avec autant de temerité que luy, ni que leur Art les ait abandonnez, lors qu'ils le vouloient faire agir au delà de sa Sphere ; puisqu'ils aimoient mieux imiter les Philosophes, qui mettent si haut l'Idée de leur Sage, qu'on n'y sçauroit atteindre, que non pas les Peintres, qui font consister l'excellence de leurs Portraits dans le juste rapport qu'ils ont à leurs Originaux.

Platon dans son Timée, & Seneque de la Providence.

Mais cette extremité n'est pas considerable, en comparaison de celle où se sont réduits les Ecri-

vains de la Maison d'Autriche qui se sont avisez long tems aprés à l'occasion des differends qu'elle avoit à démesler avec la Couronne de France, de retoucher à cette action, & comme ils avoient aperçû qu'elle avoit toûjours été foiblement défenduë, & que les conjectures par lesquelles on avoit prétendu l'excuser feroient plûtost contre que pour elle, ils se sont défiez de tous les moyens que la Rhetorique & la Philosophie en pouvoient fournir dans une si délicate matiere, & soit qu'ils se fussent engagez à l'examiner d'un air different, soit que la présomption d'avoir inventé de nouvelles preuves l'eût emporté sur l'incertitude où ils étoient du succez qu'elles auroient ; ils ont eu recours à la Politique, & parce qu'il y avoit encore lieu de croire que cette Science ne feroit pas plus forte que la Morale, dont elle ne faisoit qu'une partie, ils sont allez chercher jusques dans la Théologie, des Principes capables de les soûtenir.

C'est là que leur hardiesse a degeneré en imprudence, & que leur égarement a été d'autant plus éminent, parce que s'agissant d'exécuter une action, qui constamment n'étoit pas dans l'usage ordinaire ; Il a fallu recourir aux moyens extraordinaires de l'établir, & comme ceux cy ne sont pas les plus proches ni les plus connus ; il a fallu trouver des Principes éloignez, & des maximes occultes ; qui fûssent d'autant plus propres à suspendre le jugement de la Posterité, qu'elles ne paroissent plus embarrassées en elles-mêmes. En quoy leur dessein, si je l'ay bien compris, étoit d'éluder plûtost que d'adoucir la Sentence de leurs Juges, & de les détacher insensiblement de la connoissance du fait, qui étoit évidente, pour les engager dans la discussion des raisons, d'où ils prévoyoient que tant de difficultez naîtroient à mesure que leur entendement s'y appliqueroit davantage, que tous les efforts qu'ils pourroient faire

pour

pour s'en dégager, n'aboutiroient qu'à les empêcher de prononcer pour ou contre Gonsalve.

Mais comme on n'entreprend jamais impunément, en des matieres d'importance, & comme, dans le sentiment de Platon, il n'y a non plus d'arrest dans les fautes de jugement que dans les hautes chûtes; il est arrivé que ces Ecrivains ont bien à la verité obtenu une partie de la fin qu'ils s'étoient proposée, à l'égard de quelques-uns de leurs Lecteurs, dont l'esprit avoit été lassé par la subtilité des raisons qu'ils avançoient, ou qui n'ayant pû se donner le loisir de les examiner toutes, avoient mieux aimé se priver de la liberté de conclure, que de l'acheter aux dépens d'une trop longue & trop ennuyeuse lecture. Mais ils sont en échange tombez dans des inconveniens beaucoup plus grands, que ceux qu'ils pensoient éviter, & l'on ne dira rien qui soit au dessous de leur attentat, quand on soûtiendra qu'ils ont voulu ruïner la Societé Civile, pour excuser un homme qui n'étoit plus de ses membres, & qu'ils ont donné lieu de révoquer en doute les plus solides verités de l'Ecriture Sainte, en les faisant servir à l'établissement d'une infidelité. Ils ont examiné la nature du Serment en général, de la même maniere que les Pirroniens faisoient les propositions des Dogmatiques, & aprés avoir apporté tous les mysteres de la Metaphysique, pour subtilizer une chose qui ne le pouvoit étre, puisqu'elle étoit purement morale, ils ont prétendu que l'obligation qui en resultoit n'avoit qu'autant de force qu'elle étoit ancienne, & qu'elle entroit en concurrence de plus fraîche datte; de maniere que le premier Serment rendoit inutiles tous ceux qui se feroient desormais, ou qui contribuoient directement ou indirectement à son préjudice, & n'introduisoit pas une moindre nullité dans la matiere sur laquelle ils seroint faits, qu'un premier mariage

riage à l'égard des mêmes personnes qui en voudroient contracter un second. D'où ils ont pris sujet d'étendre leur raisonnement, & de faire remarquer en deuxiéme lieu, que si le défaut de cette condition étoit suffisant pour infirmer les Sermens entre les personnes égales, il le devoit étre à plus forte raison à l'égard des inferieurs, à qui la parfaite liberté venoit à manquer, & qui pour cela même ne pouvoient contracter avec toute l'indifference qui auroit été nécessaire, parce que les Sermens qu'on avoit fait anx Superieurs étant independans de leur nature, & même suivant l'institution des hommes, il supposoit la personne qui le faisoit dans la meilleure disposition où elle pouvoit être, & par consequent la lioit d'une maniére si fort étenduë, qu'elle n'y pouvoit plus déroger dans la suitte des tems; ni se mettre en état d'empêcher desormais que tous les autres qu'elle feroit, ne fussent dépendans du premier, & n'eussent qu'autant de pouvoir d'en juger, que celui-ci leur en avoit laissé.

De ces deux principes, qu'ils pretendoient être certains, & mêmes les premiers dans la question dont il s'agissoit, ils en ont tiré un troisiéme, toûjours plus approchant de la difficulté, & qui consistoit en ce que le Serment qu'un sujet avoit fait à son Souverain, principalement dans les Etats, où la succession avoit lieu, étoit d'un autre genre que celui que les particuliers pouvoient avoir ensemble, les Souverains à d'autres Souverains, & les sujets naturels d'un Prince à un autre Prince, parce que la même Société Civile qui les avoit assujettis, les avoit rangez sous un ordre tout à fait different, & quoi que leurs interêts fussent confondus, & qu'ils n'eussent point, à proprement parler, de droits qui pussent être distinguez, il y avoit pourtant un si grand intervalle dans leurs

devoirs

devoirs fondé sur le caractére des uns & des autres, qu'autant que la fin étoit éloignée des moyens, & la felicité du reste des actions humaines, autant l'attachement que les sujets avoient à leur Souverain dans les communautez absolues étoit éloigné de ceux que le hazard, ou la nécessité des conditions dans lesquelles ils seroient engagez, pourroient exiger d'eux. De maniére que comme Aristote avoit introduit la méthode d'établir la nature des vertus, par rapport à leurs objets, & comme les emplois notablement divers suffisoient quelques fois en morale pour distinguer les habitudes, aussi falloit il avoüer que le serment, dont il s'agissoit, appartenoit à la piété; si l'on n'avoit égard precisément qu'à son essence ou à la Religion, si l'on n'y adjoûtoit l'institution divine exprimée dans l'Epitre de Saint Paul aux Romains, au lieu que les autres sermens n'appartenoient qu'à la fidélité, ou tout au plus qu'à la Justice.

Dans le 4. liv. de la Politique.

D'où il s'ensuivoit, comme ils ont ajoûté en quatriéme lieu, que l'obligarion qui résultoit de celui-ci possedoit deux avantages privativement à tous les autres; le premier qu'il étoit indivisible, & par consequent ne pouvoit être affoibli par voye d'extension ou d'application à d'autres sujets, & le deuxiéme qu'il étoit indispensable, d'où il arriveroit qu'il ne pouvoit souffrir de temperament ni d'interpretation. Ainsi le devoir que Gonsalve avoit contracté à l'égard du Roi Catholique, au moment qu'il étoit né à Cordoüe Ville d'Espagne, non seulement le plus ancien de tous, puis qu'il n'avoit pas même attendu qu'il eût l'usage de la raison pour l'obliger; mais encore le plus universel, puisque c'étoit par lui que devoient être reglées toutes les actions qu'il avoit à faire, en qualité de membre d'un corps Politique; & qu'il avoit pris sur lui toute l'autorité que peuvent pren-

dre

dre ceux qui découvrent les premiers des Isles inhabitées & l'avoit lié si fortement, qu'il ne lui avoit laissé l'usage d'aucune action civile, qui fût exemte de sa direction.

Cette chaîne, au lieu de se relâcher dans la suitte du tems, comme il arrive aux choses qui font tant soit peu de violence, s'étoit renforcée, à mesure que Gonsalve s'étoit avancé dans l'âge, parce qu'il étoit devenu alors plus capable de la porter, & la sublimité des Emplois où sa bonne fortune l'avoient élevé, n'avoit fait que la resserrer davantage, au lieu de la rompre, ou de la rendre moins pesante; de maniére que non-seulement dans la Guerre de Grenade, où il commandoit l'armée du Roi son Maître contre les Infidelles, il n'avoit pû rien faire qui choquât les intérêts, que l'Espagne avoit lors communs avec ceux de l'Eglise; mais encore dans l'expedition de Naples, qui ne regardoit pas directement la gloire de Dieu, & qui visoit peut être aussi à des fins particuliéres, tous les nouveaux engagements, où il étoit entré volontairement ou par contrainte, ne pouvoient être estimez avoir lieu, qu'autant qu'ils étoient conformes à celui qu'il avoit auparavant avec le Roi son Maître, & ne l'obligeoient à les accomplir, que parce que leur exécution n'étoit pas incompatible avec celle-ci. D'où ces Ecrivains ont conclu que lors que Gonsalve avoit juré solemnellement de mettre en liberté le Duc de Calabre; le serment qu'il avoit fait étoit nul de sa nature, pour avoir rencontré des obstacles essentiels à sa formation, fondez sur une obligation précédente, & que je nommerois *dirimente* avec les Docteurs Canoniques, s'il m'étoit permis d'user d'un terme, que la chicane seule peut légitimer, ou s'il avoit eu la force de le lier, à cause de la bonne foi des parties avec lesquelles il transigeoit, ce lien avoit été si foible qu'il avoit été rompû dés

lors

lors que le Roi Catholique avoit refusé de le ratifier, parce qu'on devoit présumer que ce Prince en avoit dispensé Gonsalve, par la même action, par laquelle il lui avoit denié son consentement.

Voilà précisément la voye que les plus subtils esprits d'Espagne ont trouvé pour justifier Gonsalve, si toutefois il est possible d'en tenir de certaine dans un entier égarement, & voici la pierre de touche avec laquelle il sera toûjours permis d'éprouver si leurs excuses sont recevables. Il me semble que ces Messieurs, pour avoir trop rafiné sur les êtres moraux, en ont oublié les differences essentielles, & qu'ils nous ont voulu proposer la nature du Serment détaché de ses principales propriétez, comme s'il empruntoit sa vigueur de son authorité, & qu'une chose qui lui est purement exterieure, & qui ne lui arrive que par hazard, pouvoit contribuer à sa validité. C'est renverser le seul ordre que les Philosophes ont demeuré d'accord de reconnoître dans toutes les sciences, & de confondre les sciences les plus casuelles avec ce qu'ils appellent *nature* dans châque composé; & de vrai quel pouvoir a le tems, qui est un être physique, sur le serment qui n'est que moral, & quelle réaction peut on justement induire de celui-là, que ces auteurs mêmes font passer pour indivisible? L'exemple qu'ils alleguent du mariage est-il à propos, & la conclusion qu'ils en veulent tirer ne détruit elle pas leur raisonnement, au lieu de l'établir; ne sçait on pas que cette espece de Societé plus étroite, qui se contracte entre les deux sexes, a deux faces tout à fait differentes, sous lesquelles elle peut-être considerée; sçavoir comme Contract, ou comme Sacrement, & que par consequent l'obligation qui résulte de la premiére ne peut être confonduë avec celle qui vient de la seconde? Y a-t-il, jamais eû

de

de Philosophes ou des Legislateurs, qui ayent osé soûtenir que le lien du mariage fût si resserré qu'il ne se pût étendre; & lisons nous en aucun lieu que la Polygamie ait choqué le droit naturel, j'entens d'une maniére directe, qui seule fait présentement à mon sujet? L'autorité du Vieux Testament, qui souffroit le divorce, ne suffit elle pas pour persuader que la matiére où ils avoient lieu étoit indifferente, & peut on soupçonner sans impiété que Moyse ait expliqué les intentions de l'Auteur de la nature aux depens de la nature mêmes? Les Casuistes les moins scrupuleux, dont l'Espagne fournit tous les jours une incroyable multitude, ne confessent-ils pas que le mariage ne contient rien en soi qui le perpetuë, & qu'il emprunte toute la vertu qu'il a de lier les mêmes personnes durant leur vie de l'Institution Divine, & du passage de Saint Mathieu, qui défend à l'homme de séparer ce que Dieu a conjoint, au lieu que le Serment n'a point d'obligation qui ne soit naturelle, & quoi que la Majesté divine y soit interessée, en ce qu'elle est employée pour y servir de témoin? Cela ne suffit néanmoins pour l'élever dans l'ordre surnaturel, ni pour l'égaler au mariage; autrement il faudroit attribuer les avantages, qui ne sont dûs qu'aux Sacremens, à toutes les actions dans lesquelles il plairoit à l'homme de faire intervenir quelques-uns des attributs Divins, comme la vérité intervient dans celui du Serment.

Que si la chose est ainsi, à quoi peut servir la distinction qu'ils nous veulent obliger de faire, entre les Sermens qui sont prestés à des personnes égales, & ceux qui lient un inferieur à l'égard de son superieur, & la matiére des actions morales qui peuvent être exercées en cette rencontre, n'est-elle pas assez vaste pour remplir deux obligations qui n'ayent rien de commun? Qui leur a dit

qu'un

qu'un serment pour avoir été fait à une personne relevée en soit plus independant ; & depuis quand est-ce qu'on mesure la liberté, non plus à l'agent qui la produit ; mais à l'objet qui l'occupe ? D'où vient cette meilleure disposition où l'on veut que l'inferieur se trouve alors ; & qui l'engage de maniére qu'il ne puisse ni déroger à ce qu'il aura fait, ni faire desormais de semblables sermens, puisque quelqu'étenduë qu'on assigne aux premiers, il restera toûjours assez d'autres devoirs, qui n'y avoient point été compris, & que celui là-même qui l'avoit contracté n'avoit pas preveu ? Je m'explique un peu plus en détail, & je pose la question dans le même cas, ou je pense qu'elle doit estre proposée. Il est certain qu'un particulier qui naist dans une Monarchie, dés le moment qu'il entre dans le Monde, est compris dans le serment que la Communauté dont il devient membre, a presté à celui qui en est Souverain, sans qu'il soit besoin qu'il le confirme ou qu'il en fasse de nouveaux. Il est encore certain que ce serment le lie durant tout le tems qu'il persevere dans la qualité de sujet, & qu'il ne s'en peut dispenser, à moins que de se rendre Citoyen d'une autre République ; mais il est bien plus évident que comme ce même serment a des bornes, à l'égard de celui qui l'établit proprement en qualité de sujet ; puisque nous voyons tous les jours des hommes, & des familles qui passent en des terres, & par consequent sous une domination étrangere ; comme il est fini, en ce qui regarde la Majesté du Souverain, qui quel qu'absoluë, & quelque vaste que soit son authorité, ne la possede que d'une maniére que la Théologie appelle *participée*, c'est à dire exposée à l'inconstance de tous les évenemens naturels & civils, & comme il a des limites en sa durée, en ce qu'il n'engage personne, si l'on parle des Souverainetez que la Religion Chrestienne permet, que

pour

pour le tems qu'on est Citoyen de l'Etat, ou que pour toute la vie, si l'on parle de celles qui sont tyranniques. De même il a des bornes en ce qui regarde son étenduë, & quoi qu'il ait droit de commander un grand nombre d'actions Politiques; il n'y a point eu de Princes dans les siécles passez, qui se soit avisé de dire que sa Jurisdiction soit infinie, ni d'Auteur qui ne se soit mêlé de la retrancher plus ou moins, suivant qu'il avoit le genie enclin à la Seigneurie, ou à la République.

En quoi je m'estonne que les sentimens ayent été partagez, puis qu'il n'y avoit rien de si facile que d'assigner une juste mesure à cette étenduë, ni rien de plus exposé en veüë que les allignemens sur lesquels elle devoit estre prise, il ne falloit que se donner la peine d'examiner les raisons, en considération desquelles la Communauté seroit premiérement résoluë de prester le serment dont il s'agissoit; & l'on auroit trouvé que dans quelqu'état ou l'on eût intention d'appliquer la chose, elle se réduisoit toute à deux; asçavoir à la Justice qu'elle souhaitoit, & à la violence étrangere qu'elle apprehendoit. D'où il s'ensuivoit qu'un sujet n'estoit obligé de garder ce serment, que dans les seules rencontres, où il estoit question de rendre à son prochain ce que le Prince, comme dépositaire des droits particuliers, exigeoit de son équité, ou de concourir avec lui de sa personne, de ses Conseils, de ses biens, & même de sa vie, pour la défense de sa Patrie; & qu'à la réserve de ces deux cas, il n'y avoit point d'homme qui n'eût conservé toute la liberté que la naissance & le péché d'origine lui avoient laissé, & qui ne fût au même degré d'independance qu'Aristote assigne aux premiers Heros, qui voyageoient parmi le Monde auparavant qu'il y eût des Societés établies.

Mais

Mais quand on accorderoit aux Espagnols que cette obligation fût universelle, & que celles qui surviendroient ensuite n'eussent qu'autant de valeur qu'elles auroient de conformité avec elle; pourroient ils rien conclurre qui ne fût à leur desavantage, puisque le premier de châque genre doit estre, rigoureusement parlant, la mesure de tout le reste; & si la primauté doit estre moralement une marque d'indépendance, il faudra nécessairement dire que le Serment, en faveur de qui ils veulent soûtenir ces deux propositions dans toute leur étenduë, aura bien moins de force que je n'avois dessein de lui en donner, puisque s'il est question d'observer ici l'exactitude en matiére de terme, je me donnerai bien de garde de le reconnoître comme le premier que l'homme contracte au point de son origine, & je le ferai précéder par un autre à qui raisonnablement il ne peut contester la préference; je veux dire le devoir qui nous lie cōme créature à l'Auteur de la Nature, parce que si l'un (j'entens celui des Souverains de la Terre) est fondé sur un Domaine que la Jurisprudence nomme *Seigneurial*; l'autre, sçavoir celui de la Divinité, est fondé sur un Domaine de proprieté qui sans comparaison est mieux établi. Si l'un tire son origine de la Societé Civile, s'il ne subsiste que par elle; l'autre emprunte la sienne du fonds de sa substance où il est attaché; de maniére que non-seulement elle n'a pû s'en exempter; mais encore il sera toûjours impossible à l'entendement de concevoir un seul moment où il sera vrai de dire, qu'elle n'y ait point esté soûmise. Si l'un a son objet limité dans une partie de la morale, & ne s'étend sur quelque action physique, que parce que celles-ci sont commandées par les principes de celle-là, l'autre au contraire renferme en premiére instance toutes les fonctions naturelles, & ne suppose pas à la verité les morales, comme a subtile-

tilement remarqué le Cardinal de Cusa ; mais il est toûjours asseuré qu'elles lui seront sujettes, sans qu'il se mette en peine de les ramener à soi, & quelque mouvement détourné que leur imprime la volonté de l'homme. Enfin si l'un n'affecte que les devoirs exterieurs, qui ne pourroient manquer, sans déconcerter l'ordre qu'Aristote nomme l'ame des corps Politiques ; l'autre porte bien plus avant sa Jurisdiction, & ne s'étend au dehors qu'aprés avoir reglé non-seulement toutes les actions interieures ; mais encore la source d'oú elles tirent leurs imperfections, aussi-bien que leur vigueur, je veux dire les passions.

Avec quel fondement peuvent ils donc soûtenir en troisiéme lieu que le serment des sujets à leur Souverain est d'un autre genre que ceux qui sont en usage dans le reste des conditions civiles, & ne faut il pas ruïner le plus ancien établissement de la Logique (c'est ainsi que Pomponace nomme les Cathegories) pour faire deux genres de ce qui tombe sous le mot de serment ; ou plûtôt ne faut-il pas attenter d'introduire des Equivoques dans l'expression la plus familiére à l'Ecriture Sainte, pour ôser pretendre qu'elle ait confondu deux genres sous une même signification, en tant de lieux differens où elle use de ce terme, sans donner aucun indice, qui fit éviter l'erreur, où Dieu prevoyoit bien que les hommes ne pourroient s'empêcher de tomber ? L'intervalle qui peut-estre entre deux membres de la même Societé, & les differens caracteres qui les distinguent suffisent-ils pour composer une espece, bien loin de séparer un genre ? & ne faut-il pas douter de l'empire que la Metaphysique exerce de tout tems sur les autres sciences, pour lui contredire dans le partage qu'elle à fait de leurs principes, & pour persuader que la distance qu'elle met entre la fin & les moyens, & le moyen qu'elle a donné

à la morale d'en faire de même, en ce qui regardoit la felicité & les autres actions humaines, pouvoit estre égalée par des sermens qui n'avoient au fond que la même definition, & qui n'ont esté divisez que par hazard ? Ce qui n'est pas assez pour la distinction que les Espagnols prétendent. Mais par l'autorité de qui peuvent ils confirmer la distribution qu'ils font de l'objet des sermens, & les deux maximes d'Aristote qu'ils alleguent ici pouvoient elles estre détournées en un sens plus éloigné de la pensée de leur Auteur ? Ne sont-ils pas tous compris sous la même action qui prend à témoin la Divinité, & ne sont-ils pas employez pour confirmer de semblables choses ? Ne se proposent ils pas tous également l'une de ces deux fins ; sçavoir, ou d'acquerir de la croyance, ou de rendre les promesses plus autentiques ? & qu'elle violence ne faudra-il point faire au passage des Péres, des Conciles, & de l'Ecriture, pour leur faire attribuer le serment des sujets envers leur Souverain à la Pieté & à la Religion ? Nonobstant qu'ils conviennent tous à leur donner indifferemment, tantôt le caractére de la fidélité, tantôt celui de la justice, ne supposent ils pas tous la même pureté dans l'entendement, la même liberté dans la volonté, & le méme signe qui découvre au dehors l'intention de celui qui les fait ? & n'exigent ils pas tous les mêmes circonstances pour estre veritables & valables ? Ce qu'il y a plus dans l'un que dans l'autre, d'où il doit estre consideré d'une autre maniére, que celle dont les Jurisconsultes & les Théologens regardent l'accessoire à l'égard du principal ; & puis que les uns & les autres demeurent d'accord que cette difference n'est pas capable de diviser le genre ni l'espece des choses, pourquoi sera-t-il permis d'en user autrement en la matiére des sermens, vû principalement qu'ils sont tous compris dans celle qui est défenduë par le second Commandement de l'ancienne Loy, &

qu'ils empruntent leur grandeur ou leur legereté precisément des mêmes choses?

Que deviendra donc la remarque qu'ils font en quatriéme lieu, & les deux avantages qu'ils donnent au serment, qu'ils voudroient élever au préjudice des autres? Ou plûtôt ne tombent ils pas, avec le fondement qui les soûtenoit, que je viens de ruïner? Que peut-on inventer desormais qui le rende plus indivisible en soi-même, ou moins susceptible de division, en l'appliquant à de nouveaux sujets, aprés que j'ai montré que le principe d'où pourroient résulter ces deux propriétez lui est commun avec tous les autres; & ne serat on pas réduit à chercher une quatriéme condition qui le rende indispensable; puis que le troisiéme que les Casuistes se sont contentez d'alleguer jusques à present ne suffit pas?

Mais ce n'est pas assez d'avoir renversé le faux raisonnement de ces Ecrivains, en faisant voir, que non-seulement il étoit inutile, mais encore opposé directement à la conclusion qu'ils en vouloient tirer. La fecondité de la matiére que je traitte me permet quelque chose de plus. Il faut que je penétre jusques à la source de l'erreur qui les a surpris, ou qui leur a donné lieu de surprendre les autres; & que je découvre un mystere de Politique, aprés lequel il me semble qu'il ne doit plus rester que l'obstination dans le parti contraire. Il est certain que les Souverains, qui ne se sont pas faits eux-mêmes par le droit de l'espée, & qui sont montez sur le Trône par de plus douces voyes n'ont point d'autre puissance que celle que leurs sujets leur ont transportée, ni de droit établi sur d'autres titres que sur leur convention. Or cette convention quoi qu'elle ait esté presque toûjours differente, suivant le genie des peuples qui l'acceptoient, ou suivant la nécessité plus ou moins grande qu'ils avoient de se soûmettre, a pourtant

eû deux regles, qui de tout tems ont servi pour la dresser, & pour empêcher que l'une des parties ne tombât dans l'esclavage, & que l'autre n'affectât la tyrannie. La premiére que les peuples civilisez, qui vivoient dans l'Idolâtrie, ont constamment suivie, selon la remarque d'Aristote, a esté la vertu ; & la seconde qui a esté introduite par tous les lieux où la Religion Chrêtienne à fait du progrez, & qui compose le plus important de tous les articles, est la conscience. Celle-ci n'a pas fait cesser la premiére comme la Loy de Grace a fait cesser la Loy de Nature ; elle a seulement corrigé ses imperfecttions, & puis elle s'est unie si étroitement avec elle, que tant s'en faut qu'il soit possible de les distinguer, que même l'Evangile a fait un crime capital de les partager dans la moindre de nos actions. De maniére que tous les Etats qui ont esté fondez depuis l'établissement de la foy Catholique, quelque révolution qu'ils ayent soufferte, ou quelque changement qu'il soit intervenu dans leurs Loix fondamentales, ont dû supposer cette clause préliminaire à leur formation ; sçavoir que l'autorité que le Souverain auroit sur les peuples, & que l'obligation reciproque des peuples à l'égard de leur Souverain n'auroient qu'autant de force, qu'elles seroient conformes à la vertu & à la conscience, & recevroient des exceptions dans tous les cas, qui choqueroient tant soit peu l'une ou l'autre ; d'où il s'ensuivoit que la Puissance Souveraine, qui procedoit de cette autorité, & que le devoir, qui résultoit de cette obligation, ne pouvoient être exercez que sur des matiéres qui fussent bonnes d'elles mêmes, ou tout au moins indifferentes, & que la moindre apparence de mal qui paroîtroit dans le commandement de l'un, & dans l'obéïssance des autres suffiroit pour les rendre également illégitimes.

Ainsi

Ainsi les Chrêtiens, pour être entrez dans une Societé Civile, ne sont pas sortis de la Communion de l'Eglise, & pour s'être dépoüillez en faveur des Princes qui les gouvernent, de la liberté qu'ils avoient reçû de la nature, ne leur ont pas abandonné le choix de leur vertu, ni la disposition de leur conscience. Et la raison de cette difference, qui certainement est la derniére qu'on puisse alleguer sur le fait dont il est question, consiste en ce que comme leur bien & leur vie devoit être commise à la garde de celui qu'ils reconnoissent pour leur Roi; & comme elles étoient effectivement enfermées dans le bien-fait de la protection qu'ils esperoient de lui, & qu'il seroit obligé de leur rendre, tantôt en veillant pour leur seureté, & tantôt en les préservant de l'avidité des avares, ou de l'usurpation des violens; aussi n'y avoit il rien de plus raisonnable que leur Roi, pour s'acquiter de ces deux importantes charges qu'il devoit soûtenir, & qui lui fourniroit de l'exercice dans tout le cours de son Regne, fut armé de la force des particuliers, & secouru de leurs richesses, & qu'il pût exposer une partie de celle-ci pour conserver le reste. Mais comme ils n'avoient pas besoin de l'autorité de leur Souverain pour être maintenus dans la pratique de la probité, ni des autres devoirs qui sont en usage dans chaque condition de la République Chrêtienne, & que leur pouvoir ne se devoit étendre que sur le temporel; comme la Jurisdiction des autres; qui sont principalement interieurs étoient inutiles pour arriver à la fin qu'ils s'étoient destinée, & que leur exécution regardoit une autre vie, où le même gouvernement n'auroit plus de lieu; comme l'Evangile les obligeoit également dans quelqu'état ou la Providence divine les eût reduits; & qu'ils devoient agir avec autant de pureté, sous la violence d'un Tyran, que sous l'Empire d'un Prince légitime,

ainsi ne falloit-il pas qu'ils comprissent dans l'étenduë du pouvoir qu'ils donnoient à leur Prince, une chose qui n'étoit pas comprise dans la fin de son institution, ni qu'ils sacrifiassent à l'utilité publique, cette ample moisson de recompense & de mérite qui les devoit exercer pour une meilleure Communauté.

Appliquons maintenant ce que je viens de dire au fait de Gonsalve, & ne lui refusons aucun des ajustemens dont les Espagnols ont tâché de le parer. Representons le Genie de ce Général susceptible d'une obéïssance aveugle, & donnons lui le temperament que la Politique a remarqué dans les Nations de l'Orient & du Midi, qui leur fait souffrir avec tant de complaisance le gouvernement absolu; faisons le naître au milieu de Cordouë avec des sentimens plus esclaves, que les Maurisques de Grenade, qu'il a domtez, n'en avoient pour leur Roi; & ne lui contestons plus que l'obligation qu'il avoit au Roi d'Espagne, ne fut la plus ancienne de toutes. Rendons le redevable avant qu'il eût atteint l'usage de la raison, & prescrivons la même regle en qualité de membre d'un corps Politique, comparant le droit que le Roi Ferdinand avoit sur sa personne, à quelque chose de moins odieux, & de plus vrai-semblable, que celui dont il usa pour s'emparer du nouveau Monde; & n'affectons pas même une maniére de parler figurée, pour empêcher cette méprise aux Ecrivains d'Espagne. Faisons croître ce droit à proportion de l'âge, ou des emplois qu'on lui donnoit, & supposons qu'il étoit parvenu à son periode lors que le Roi son Maître lui confia l'expedition de Naples. Accordons mêmes à ces Messieurs plus qu'ils ne prétendent, & feignons de n'avoir point lû dans leurs écrits qu'il sçavoit le secret de son Maître, faisant semblant de croire

qu'il

qu'il traitta de bonne-foi avec le Duc de Calabre, & que lors qu'il jura sur la Sainte Hostie, il avoit intention d'exécuter ce qu'il prometroit ; mais qu'il arriva précisement à tems un Courrier de la Cour d'Espagne, qui lui apportoit les ordres exprés d'arrester le Prince de Naples, & de l'envoyer auprés de leurs Majestez Catholiques. Disons que le Roi Ferdinand, avoit esté contraint d'en venir à cette extrêmité par des considérations bien pressantes, & qu'il n'y avoit point d'autre moyen que celui-là, pour empêcher que le Royaume de Naples ne tombât tout à fait au pouvoir des François, comme il étoit infaillible, si ce Jeune Prince se fût mis à leur tête, & leur eût méné le reste de la Faction d'Arragon qu'il vouloit suivre. Faisons consulter au Roi Catholique tous les plus fameux Jurisconsultes, & les Casuistes d'Espagne sur ce qu'il devoit faire en cette conjoncture, & supposons qu'ils répondirent d'une commune voix, que puisque Sa Majesté n'avoit rien sçû du serment que Gonsalve avoit fait, elle n'étoit tenuë en aucune maniére d'y consentir, ni de rélâcher une personne d'importance, pour lui donner le moyen de l'accomplir. Accordons leur enfin que Gonsalve agissoit par un principe de conscience erronée, & qu'il croyoit invinciblement qu'il falloit obéïr à son Roi, au préjudice même de son honnenr & de sa foi ; lors qu'il exigeoit des choses injustes, pourvu qu'il les commandat absolument, & que s'il y avoit de la faute à ne point accomplir ce qu'on avoit confirmé par serment solemnel, elle ne pouvoit être imputée qu'au Souverain, qui usoit un peu trop de son autorité, en dispensant son sujet d'observer ce qui seroit contraire à ses interetz.

La défectuosité de l'action ne demeure elle pas

toûjours aussi grande qu'elle l'étoit auparavant? & toutes ces couleurs ont elles changé l'état de cette question? Gonsalve cessoit-il d'être Chrêtien, pour être sujet d'un Roi Catholique, & les commandemens de Dieu ne devoient ils pas l'emporter sur ceux de Ferdinand? N'étoit-il pas libre de traiter avec le Duc de Calabre, & la Religion Chrêtienne avoit elle un plus redoutable serment, que celui qu'il fit servir de caution à l'accommodement? Ne jura-il pas dans les formes, & refusa-t-il de recevoir le fruit de la promesse reciproque qu'on lui avoit faite? Ces dispositions ne suffisoient elles pas, pour rendre le Serment qui les suivit obligatoire, & ce qui pouvoit intervenir de la part du Roi d'Espagne, n'étoit-il pas tout à fait exterieur & par consequent étranger à sa Nature; puis qu'il étoit impossible que le Roi l'eût fait Général de ses Troupes, sans lui donner pouvoir de terminer les affaires de la Guerre, suivant qu'il le jugeroit à son avantage, & qu'il ne s'étoit point encore presenté d'occasion, où il en pût tirer de si notable en si peu de tems? Il s'agissoit de prendre une ville trés-forte de situation pourveûë de généreux défenseurs, & qui ne ressentoient encore aucune incommodité du siége; les consequences de cette prise ne pouvoient être plus grandes, puis qu'elle étoit au malheureux Roi Frederic, la derniére table qui lui restoit aprés le naufrage, & qu'elle ruïnoit toutes les esperances qu'il avoit de recouvrer ses Etats. Gonsalve étoit bien éloigné de l'emporter de force, ou de la réduire par famine, puis qu'outre les soupçons dont il étoit travaillé que les François, ne la secourussent, les plus fidelles de ses soldats avoient déja commencé d'étranges seditions, & son armée étoit sur le point de se débander faute d'argent, jusques la même (s'il en faut croire *Paul*

*Jove*)

*Jove*) qu'elle alloit prendre parti dans la Romague, sous le Duc de Valentinois. Le Roi Catholique étoit-il lezé dans une convention, qui lui quittoit la moitié d'un Royaume, & qui le delivroit de tant d'inquietudes en accordant un passeport ? Et puis qu'il est constant qu'il en recevoit un si rare profit, n'étoit-il pas raisonnable, suivant la maxime de droit, que je trouve la moins contestée, qu'il en ressentit une legere incommodité ? Concluons donc que le procedé de Gonsalve en arrestant le Duc de Calabre, aprés avoir juré de le laisser en liberté, ne peut-être excusé de parjure ; mais n'étendons pas avec quelques Historiens François, la noirceur de ce crime sur les belles actions qu'il fit en cette Guerre, & ne lui refusons pas la qualité de Grand Capitaine, que la vanité des Espagnols lui donna pour lors, & que la voix publique a depuis confirmée.

# DISCOURS QUATRIEME.

*Quelle est la veritable cause à qui l'on doit imputer l'établissement de la domination étrangere dans l'Italie : Que le seul desespoir du Roi dépoüillé Frederic, rendit sa perte irréparable. Qui de la France, ou de l'Espagne apporta plus de précautions pour se maintenir dans la portion qu'elle avoit acquise, & quelles furent les occasions éloignées, & le sujet prochain de la rupture, qui survint entre les deux Couronnes.*

IL NE RESTOIT plus au Roi Frederic, aprés la perte de Tarente, & la détention de son Fils, que la disposition de sa propre personne ; & l'on croyoit qu'il la dût ménager avec d'autant plus de soin qu'en lui seul consistoit desormais toute l'esperance, que les Italiens avoient conçûë, de réparer la honte que leurs gens de Guerre avoient soufferte dans les deux précédentes révolutions, en établissant sur le Trône de Naples un Prince qui pouvoit passer pour être de leur Nation ; puis qu'encore qu'il fut né d'un pére Espagnol, il avoit pourtant été élevé dans l'Italie, & ne possedoit point d'Etats qui n'y fussent enfermez.

Il y avoit donc apparence que ce Roi dépoüillé suivroit l'exemple de la plus part de ceux qu'un semblable malheur avoit accueillis dans les siécles passez, & qu'il céderoit à la mauvaise fortune

en

en attendant qu'elle se lassât de le persecuter. En quoy l'on peut dire qu'il y avoit des raisons particulieres dans sa conjoncture qui n'étoient point intervenuës dans celles des autres Princes malheureux ; ce qui ne passoit dedans eux que pour une action, où la seule necessité les engageoit, seroit consideré dans sa personne, comme une de ces révolutions opportunes, que la prudence, qu'il auroit toûjours conservée, suggeroit quelquefois dans les extremitez.

Le Partage que les Rois de France & d'Espagne avoient fait du Royaume de Naples, étoit le plus mal concerté qu'on eût encore veu ; & il ne falloit pas emprunter beaucoup de lumieres de la Jurisprudence, ni de la Politique, pour prévoir qu'il ne seroit pas de longue durée. Les deux Nations qui s'étoient unies pour cette division, étoient naturellement ennemies, & le contrepoids qu'elles commençoient à se donner l'une à l'autre, devoit plus vraisemblablement augmenter qu'éteindre leur aversion ; les intérêts qui les avoient portez à cette confederation ne pouvoient étre ni plus differens, ni plus incompatibles ; & le seul hazard plûtôt que la conduite avoit sçû faire qu'ils fussent arrivez à la même fin, aprés avoir marqué par des routes si contraires, qu'étoient celles que j'ay designées dans le discours précedent : il n'y avoit point de limites assignées qui separassent la Jurisdiction des uns & des autres, & la clause qu'ils avoient inserée dans leur Traité, que les Terres comprises sous les termes anciens de la Poüille & de la Calabre feroient un des Lots, suffisoit quand il n'y auroit point eü d'autre prétexte pour fournir une matiere eternelle de procez entre les Sujets, & même de rupture entre les deux Couronnes, puisqu'il ne restoit point de Topographie ancienne, qui fût assez exacte pour fonder le partage d'une chose, dont il n'y avoit

point de vestige qu'elle eût été jamais divisée, & que par consequent il n'y avoit point de Loix positives, ni de Droit écrit qui pût decider les procez qui naîtroient de la distribution des Heritages.

On n'avoit point eû soin d'établir un Tribunal supréme mi-party de l'une & de l'autre Nation, à qui l'on eût donné l'autorité de juger definitivement toutes les contestations de cette nature, & d'assigner de nouvelles bornes par tout où les anciennes manqueroient, ou tomberoient en litige, & les Fiefs enfermez dans une des portions avoient tant de redevances comprises dans l'autre, qu'on ne pouvoit éviter la confusion qui viendroit des hommages, que les Seigneurs François demanderoient aux Espagnols, & que les Espagnols prétendroient sur les François; De plus le Roi de France, pour s'être accommode avec le Roi d'Espagne, ne luy avoit pas cedé les droits qu'il avoit sur la Portion qui luy étoit échûë, & le Roi d'Espagne n'avoit pas renoncé par la même raison au Lot de son Concurrent, lui qui demeuroit toûjours le Chef legitime de la Famille d'Arragon, & qui pouvoit contester ce qui luy manquoit du Royaume de Naples, comme ayant été separé mal à propos des autres Etats de sa Maison par le Testament du Roi Alphonse son Oncle. On n'avoit point touché à la qualité d'Arbitre d'Italie, qui sembloit être jointe à la Couronne de Naples, peut-être à cause que les deux Rois avoient crû qu'elle étoit indivisible de sa nature, & qu'elle seroit mieux possedée par indivis. Cependant il n'y avoit point de moyen plus subtil, pour leur inspirer de la jalousie, ni de nouveauté si legere qui ne leur donnât lieu de l'exercer au préjudice l'un de l'autre. De maniere que le sujet des vieilles querelles subsistant toûjours, & l'inconstance des

des affaires du monde étant suffisante de causer une rupture, aussi-tôt que la joye qui les transportoit dans la joüissance de la nouvelle Conquête seroit allentie, quand même toutes les autres sources de mécontentement, dont la Politique fait une si longue deduction, seroient taries; il étoit aisé de conclurre que le Roi Frederic pouvoit recouvrer son Royaume à la premiere mesintelligence, qui éclateroit entre la France & l'Espagne, avec autant de gloire que le Roi Ferdinand son prédecesseur en avoit eû aprés la retraitte de Charles VIII. s'il choisissoit un azile, où il pût vivre en toute liberté, & qui ne fût ni trop prés du Royaume de Naples, de crainte que ceux qui venoient de lui ravir ses biens ne se saisissent de sa Personne; ni trop éloigné pour être en terme d'accourir incontinent par tout où la faction d'Arragon, qui ne manqueroit alors de se reveiller, lui feroit signe de se rendre.

Mais comme s'il eût été arresté que la plus riche & la plus vaste Portion de l'Italie, se devoit perdre sans ressource par les mêmes voyes qu'elle avoit été déja deux fois si proche de sa ruïne, je veux dire par des fautes de jugement: Il arriva que le Roi Frederic choisit le conseil le plus funeste, que ses ennemis mêmes lui eussent pû donner. Et soit qu'il se jugeât lui-même incapable de supporter l'inquiétude, qu'une trop longue attente de son bonheur lui renouvelleroit à tous momens; ou soit que la Nature ne lui eût rien donné de Royal que le caractere, & que toutes ses inclinations tendissent à la vie privée, il n'écouta plus que le ressentiment qui le transportoit contre l'Espagne, & fit servir toutes ses passions à la vangeance de l'outrage qu'il avoit reçu du grand Capitaine.

Il est vrai que, comme il n'avoit pas beaucoup de courage, & que d'ailleurs le mouvement dé-

reglée qui le possedoit, empêchoit presque tout l'usage qu'il pouvoit faire de ses facultez spirituelles aprés une si grande perte. Il prît le contrepied de ce qu'il devoit faire ; & se donna le coup mortel, pour imprimer une legere atteinte à ses ennemis ; Il crût que la perfidie dont il accusoit les Espagnols devoit être punie par un évenement contraire à celui qu'ils en attendoient, & qu'il falloit abandonner sa propre Personne aux François, pour avoir au moins la satisfaction de leur servir d'instrument, pour ôter quand il leur plairoit au Roi Catholique la Poüille & la Calabre.

Tous les Historiens d'Italie ne demeurent pas d'accord de cela ; mais Guichardin & Granier l'avoüent.

Dans cette pensée il envoya demander saufconduit au Roi Loüis XII. & fit voile avec cinq Galeres subtiles du côté de Provence, où il fut reçû magnifiquement, & devint Sujet du Roi de France, en acceptant le Duché d'Anjou, & quelques autres qui lui furent donnez, jusques à la concurrence de 330000. Ducats de rente.

Mais il n'eût pas plûtôt exécuté cette résolution qu'il eut sujet de s'en repentir, & l'esperance qu'on lui avoit donné d'une prochaine division entre la France & l'Espagne étoit si bien fondée, qu'elle éclatta même plûtôt que ceux qui l'avoient préveuë ne l'osoient esperer.

Le Royaume de Naples dans son établissement avoit été divisé en quatre Provinces ; à sçavoir en celles de Labour, Abruzze, Poüille, & Calabre, & cette division avoit été observée par tous les Rois des Familles de Normandie, d'Allemagne, & d'Anjou, qui avoient succedé l'une à l'autre, jusques à ce qu'Alphonse, qui étoit le premier de la Maison d'Arragon, étoit parvenu à la Couronne. Celui-ci pour accroître le revenu de son Domaine, qui ne consistoit qu'en entrées, (comme disent presque tous les Historiens) ou plûtôt pour avoir plus de Gouvernemens à distribuer aux Seigneurs,

gneurs qui l'avoient servi contre la Maison d'Anjou, comme il y a plus d'apparence, fit une nouvelle division de tout le Royaume en six Provinces, dont les premiéres retinrent leurs anciens noms, & les deux derniéres furent appellées pour des raisons, qui ne font rien à mon sujet la *Principate*, & la *Basilicate*. Encore ne s'arrêta-t-il pas précisément á ces limites ; & comme il restoit plusieurs personnes de mérite, dont les services ne pouvoient étre recompensez, suivant l'usage d'Italie, que par des Fiefs qui fussent independans; il soûdivisa celle de la Poüille en trois autres, qu'il nomma *Bary*, *Otrante* & *Capitanat*: Ces deux innovations ne changerent pas seulement la face du Royanme, mais encore elles y confondirent une partie des Jurisdictions, en ce que les noms de la premiére division, qu'on avoit retenus mal à propos, étant appliquez à des choses qu'ils n'avoient pas coûtume de signifier, & la Province du Capitanat ayant de tout tems été comprise sous celle de l'Abruzze, dont elle étoit contiguë, & la seconde division l'ayant enfermée sous le nom de la Poüille, quoy qu'elle en fût separée par la Riviere de l'Osante, auparavant qu'elle eût été erigée elle-même en Province, par la troisiéme division. Les François & les Espagnols ne furent pas plûtôt maîtres du Royaume de Naples, qu'ils prétendirent également que cette Province leur devoit appartenir. Ceux-là comme Propriétaires de l'Abruzze ; & ceux-cy comme Seigneurs de la Poüille. Les raisons que les François alleguoient consistoient en ce que l'article du Partage qu'ils avoient fait avec le Roy d'Espagne, portoit en termes exprez que les terres anciennement comprises sous les mots de *Labour* & *Abruzze* leur appartenoient, comme ceux qui avoient été anciennement compris, sous ceux de la Poüille & de Calabre seroient

laif-

laissées au Roy Catholique ; d'où ils concluoient que comme les Espagnols ne pouvoient ignorer que le Capitanat n'eût toûjours relevé de l'Abruzze, avant la déposition du Roy Alphonse, ils n'avoient point aussi de droit de leur en disputer la possession. Ils ajoûtoient que si leur Lot venoit à souffrir une si notable diminution, on ne pourroit pas dire que le Royaume de Naples eût été divisé en deux parties égales; comme il étoit certain que les deux Rois de France & d'Espagne en avoient l'intention, & qu'ils l'avoient assez notoirement expliquée dans l'article, qui précedoit celuy du partage, où le terme d'égal étoit inseré, & dans tous les autres, où l'on avoit eû soin d'éviter toutes les expressions qui sembloient attribuer tant soit peu d'avantage à l'une des deux Parties, ou de préjudice à l'autre, que le principal revenu du Royaume consistoit dans les impositions qui se levoient sur les pâturages, & il n'y avoit pas d'apparence que le Roi leur Maître y eût renoncé absolument, ni qu'il s'en fût privé, sans aucune consideration naturelle ou civile; comme il auroit fait en cedant le Capitanat, dont le Domaine valoit 10000. écus de rente, & qu'enfin les Provinces de Labour & de l'Abruzze qui leur étoient échûës étant steriles en bleds, qui naissoient en abondance dans celles des Espagnols, il n'y avoit pas lieu de croire que le Roi Loüis XII. n'eût pas retenu le Capitanat, qui seul en fournissoit autant qu'il en falloit pour y nourrir sa portion du Royaume, ni qu'il eut voulu dépendre de la fantaisie de ses voisins en ce qui regardoit la plus necessaire subsistence de leur vie, & réduire ses Sujets à mourir de faim, toutes les fois qu'il plairoit au Roi d'Espagne de fermer les greniers de la Poüille & de la Sicile, ou d'interdire à leurs Sujets le commerce avec ceux du Roi de France.

Les

Les Espagnols insistoient au contraire que le Traitté qu'ils avoient fait avec les François ne leur ajugeoit le Capitanat en aucune maniere, & que l'intention du Conseil d'Espagne n'avoit point été d'entendre par le mot d'ancienne division la premiére de toutes, dont il y avoit long-tems qu'on ne parloit plus en Italie; mais seulement la seconde qui, suivant l'institution du Roi Alphonse avoit separé de l'Abruzze la Province qui étoit en litige pour la joindre à la Poüille, & par consequent l'avoit enfermé dans le Partage de sa Majesté Catholique. Que la lezion que les François alleguoient n'étoit pas recevable par les maximes de la Jurisprudence, qui ne permettoient point aux personnes majeures de se faire relever de leurs conventions, lors que d'un côté elles avoient procedé avec connoissance de cause, & dans une entiere liberté, & de l'autre elles ne pouvoient justifier que le dommage, qu'elles en recevroient excedât la moitié du juste prix; ce qu'il étoit impossible aux François de prouver dans le cas dont il s'agissoit, puis que la sterilité des bleds qui étoit la seule exception, qu'ils avoient à produire, étoit abondamment recompensée par le titre du Royaume de Naples qu'ils devoient seuls porter, & par la possession de la Ville Capitale, qui pour la situation & la défense devoit être pour le moins autant estimée à part qu'une Province entiere. Ils ajoûtoient à leur tour qu'il n'y avoit pas d'apparence que les anciens Fondateurs du Royaume de Naples eussent eû si peu de jugement, que de comprendre le Capitanat dans l'Abruzze, puisqu'à peine eûton pû trouver sur la terre deux plus differentes regions, & que l'Abruzze avoit des montagnes qui la bornoient naturellement; au lieu que le Capitanat consistoit dans les prairies; d'où ils con-

Spelveda sur le premier liv. de la Politique d'Aristote.

concluoient, suivant leur genie, qui puisque l'affaire étoit douteuse en elle-même, comme tout le monde avoüoit; cette seule circonstance devoit suffire pour leur donner gain de cause, parce qu'autant qu'on pouvoit colliger des réponses des Jurisconsultes, qui sont couchées dans le Droit Civil, & dans les écrits des Empereurs, lors qu'il y avoit contestation en ce qui regardoit la diversité des noms, ou les confins des Provinces, il falloit toûjours s'arrester à l'usage présent, ou du moins au plus proche; & que par consequent il falloit suivre la deuxiéme, ou troisiéme division qui leur ajugeoit le Capitanat, & non pas la premiére qui sembloit en quelque maniere favoriser les prétentions des François.

Ces raisons furent soûtenües de part & d'autre avec tant de chaleur, que les François, & les Espagnols, furent obligez de consentir à un accord Provincial, qui fut arresté par leurs amis communs; à condition que les deux Nations partageroient le revenu provenant de la Doüane de la Capitanate, jusques à ce qu'on eût decidé pleinement à qui des deux Rois appartiendroit cette Province. Cet expedient, qui certainement étoit Salutaire, ne fut exécuté, ni de part ni d'autre, parce que les Espagnols, soit qu'ils affectassent d'estre demandeurs à leur tour, ou qu'ils crussent que le meilleur moyen d'empiéter le Capitanat estoit de feindre des pretentions immoderées, publiérent que les deux Provinces de la Principate, & de la Bazilicate leur appartenoient aussi, comme faisant partie de l'ancien Duché de Calabre, & que la Vallée de Benevent les devoit aussi reconnoître, comme ayant esté membre du Duché de la Poüille, & déleguerent incontinent des Officiers à Tripalde Ville de cette Vallée pour administrer la Justice, avec ordre d'en chasser ceux que les François y avoient établis.

Les

Les Barons de Naples, qui prévoyoient que cette voye de fait seroit la derniére disposition d'une nouvelle Guerre, accoururent pour éteindre le feu dans son commencement; & le Prince de Melphe, que la prudence & l'integrité signaloient entre les autres, redoubla ses offices pour accommoder les deux Nations à mesure qu'il y rencontroit plus de difficulté; jamais on ne vid une égale obstination des deux parties dans une plus differente posture, & celui qui estoit effectivement inferieur à l'autre ne pouvoit jamais déguiser sa foiblesse avec plus d'artifice. Louïs d'Armagnac, Duc de Nemours, & Vice-Roi de Naples pour la France, avoit trop de courage pour faire une action qui fut soupçonnée de lâcheté, & l'inégalité des forces qu'il commandoit avec celles d'Espagne, lui semblerent estre une raison suffisante de faire pancher la balance de son côté, dans la contestation dont il s'agissoit; le Grand Capitaine qui connoissoit encore mieux que les François, le foible de son armée, & qui l'avoit déja mise en quartier d'hyver, d'où il estoit impossible qu'il la pût ramasser avec assez de vitesse, & de promptitude s'il estoit attaqué, mit en pratique l'instruction qu'il avoit reçeûë de son Maître, & chercha par des voyes occultes à terminer la chose par Négociation, pendant qu'il affectoit à l'exterieur une fierté capable de couvrir ce qui lui manquoit, il accepta donc avec autant de joye, qu'il feignoit de contrainte, l'entremise du Prince de Melphe, & lui témoigna que le Roi Catholique, seroit toûjours en disposition de commettre les differends qu'il avoit contre les François, plûtôt à l'équité des Loix, qu'au sort des armes; il consentit même que ce Prince portât parole au Duc de Nemours, que l'Espagne ne viendroit jamais à rompre avec la France, tant qu'il y auroit apparence d'accommodement, & que

Elle est inserée dans le Manifeste qu'il fit publier alors.

que celle-ci ne réduiroit pas les choses dans la derniére violence ; parce que l'ordre le plus précis qu'il avoit reçû de Sa Majesté Catholique, consistoit à ne l'engager point dans une nouvelle Guerre, dont l'effet ne seroit pas peut-être si conforme à sa prévoyance, qu'avoit esté la derniére qu'il avoit entreprise, & qu'il n'attendit point à composer les differens qui pourroient survenir, que la Fortune ne se fut tant soit peu déclarée.

Paul Jove dans le 2. livre de la vie de Gonsalve

Sur cette asseurance le Prince de Melphe, moyenna une entreveüe de ces deux Chefs dans une Eglise champestre, située entre deux Villes de sa Principauté ; où aprés avoir fait leur devotion, ils eurent une longue conference sur l'usage des limites anciens ou modernes, & sur la maniére dont on devoit interprêter les principaux Articles du partage fait entre les deux Rois. Le Grand Capitaine employa l'éloquence qui lui estoit naturelle à représenter les raisons que j'ai rapportées ; & le Duc de Nemours, qui n'estoit pas si grand homme de Cabinet, se contenta de lui repartir que l'intention du Roi Trés-Chrêtien n'étoit pas de contrevenir au Traité d'union qu'il avoit fait avec l'Espagne, ni de débatre au Roi Catholique, la portion qui lui étoit écheüe, mais que les Provinces de la Capitanate, & de la Bazilicate, n'ayant esté comprises dans aucun article en termes exprés, il étoit bien plus vrai semblable qu'elles devoient appartenir aux François, pour les dédommager de la sterilité du Labour & de l'Abruzze, qu'aux Espagnols, dont les droits sur le Royaume de Naples n'estoient pas si clairs, & qui nonobstant possedoient seuls toute l'abondance de la Poüille & de la Calabre. Cette reponse donna lieu à de grandes contestations, qui furent terminées par un ajustement, qui portoit que les Provinces dont il s'agissoit appartiendroient à la France, & à l'Espagne par indivis, & que l'autorité des

des deux Rois y feroit également reconnüe, jusqu'à ce qu'on eût informé leurs Maîtres de ce qui se passoit, & qu'on les eût consultez pour sçavoir qu'elle avoit esté leur intention dans le Traitté qu'on avoit conclu, & dans quel sens ils voudroient soûtenir l'explication de ces articles. Le Grand Capitaine profitat de cet intervalle en deux maniéres, parce qu'il eût le loisir d'affermir au service de l'Espagne ses Troupes, qui d'ailleurs estoient mal satisfaites, & de leur assigner un rendez vous général en cas de rupture, pendant qu'il concertoit avec son Maître de l'économie & des moyens, qu'il devoit tenir pour acquerir un tout, dont il tenoit la meilleure partie. Il dépêcha plusieurs Courriers à la Cour de Madrid, qui tous estoient charges de deux differentes dépesches, les premiéres estoient publiques, & se communiquoient toûjours au Prince de Melphe, qui estoit le Médiateur; elles ne consistoient qu'en des humbles priéres que ce Général faisoit à Sa Majesté Catholique de vouloir expliquer nettement quelle avoit esté sa pensée sur la difficulté dont il s'agissoit, ou qu'en des objections qu'on lui faisoit par forme de replique sur les réponces qu'il avoit faites. Les secondes estoient mêmes inconnües au Secretaire du Grand Capitaine, & traitoient, non plus la maniére d'éviter la Guerre, que l'Espagne souhaitoit, mais de la faire à son avantage, & d'en attirer toute l'envie sur les François.

Le Roi Catholique de son côté répondoit admirablement à cette collusion, & ne manquoit jamais d'envoyer autant de divers ordres; les premiers sembloient estre conçûs dans une entiére irrésolution, & ne portoient tous que la même proposition, que le Roi Catholique répetoit toûjours en de nouveaux termes; sçavoir qu'il avoit fait avec la France, un Traitté de bonne-foi, où par conséquent il n'avoit que la pensée générale de Guichardin dans le 9. liv.

rete-

retenir la moitié du Royaume de Naples, & que les divisions particuliéres qui formoient le débat, ne pouvoient pas mêmes estre tombées sous la prévoyance, bien loin d'avoir esté décidées par anticipation, puis qu'il avoüoit ingenûment de n'avoir pas eu pour lors toutes les lumiéres qui auroient esté nécessaires, pour proceder à une exacte division; mais que pour témoigner à la France, qu'il vouloit agir avec sincerité, il estoit contant de remettre à la prudence du Grand Capitaine, la décision de tous les differends qui s'étoient formez entre les deux Couronnes, ou qui naîtroient desormais, en ce qui regardoit le Royaume de Naples, & qu'il lui continuëroit toûjours la même commission, tant qu'il seroit en Italie. Les seconds, qui se nommoient proprement le secret d'Espagne, défendoient precisément au Grand Capitaine de rien terminer jusques à ce qu'il fût en état de faire teste au Duc de Nemours; parce qu'il seroit toûjours assez aisé de rompre avec la justice, lors qu'on le pouroit faire commodément, & que la principale fin où il devoit viser, estoit l'interest d'Espagne. Il y falloit ajuster tout ce qu'il feroit desormais, & porter en tout cas la dissimulation au dernier point, où elle pourroit aller.

Cette piéce estoit joüée si délicatement, que le Médiateur même ne la pressentit jamais, parce que quand il pressoit le Grand Capitaine, d'user du pouvoir qu'il avoit reçû d'Espagne, dans toute son étenduë, & de passer outre l'accommodement, celui ci lui repartoit, que l'honneur que le Roi son Maître lui faisoit de remettre en ses mains les droits de sa Couronne, estoit si délicat qu'il estoit impossible d'en user, sans en abuser en même tems, & qu'il estoit, à le bien prendre, de la nature de ceux qui sont toûjours brillans, tant qu'ils s'arrestent precisément à la speculation,
mais

mais toûjours funestes depuis qu'ils descendent à la pratique. Que les differends survenus, en ce qui regardoit le partage du Royaume de Naples, ne pouvoient estre terminez que par une explication positive du Traité conclu entre la France & l'Espagne; & que cette interprétation ne pouvoit estre légitime, si elle ne procedoit des mêmes personnes qui avoient établi la chose qui devoit estre interprétée, tant qu'elles seroient en état de pouvoir estre consultées. Qu'enfin le Roi Trés-Chrêtien & le Roi Catholique, estoient les deux seuls Juges competans, dans l'affaire dont il s'agissoit, & que comme il ne se pouvoit faire qu'ils communicassent à leurs sujets le caractére de Souveraineté, il ne se pouvoit faire non plus que le Duc de Nemours, ou lui, sans attenter sur la plus jalouse de ses propriétez, qui consistoit à regler définitivement le differend, entreprissent de déclarer de leur Chef l'intention de leurs Princes.

Ces raisons obligeoient le Médiateur à presser les François, de prolonger le terme, & le Roy d'Espagne, venant tous les jours moins intelligible dans ses réponses, le Grand Capitaine employa tant de nouvelles défaites, que non seulement il eût le loisir de se mettre sur la défensive; mais encore il fut assez heureux, pour tirer d'un évenement bizzarre le prétexte de rompre; ce qu'il avoit en vain esperé de l'inconstance des François. Les gens de Guerre des deux partis, qui ne connoissoient point de plus grand ennemi que la paix, prévoyoient bien que si les differens se vuidoient à l'amiable, il leur estoit inévitable ou d'estre licentiez, ou d'estre transportez en quelqu'autre lieu, ou il n'y auroit pas tant de butin à faire que dans l'Italie, résolurent de porter les choses à l'extrêmité, & se chargerent si brusquement, à mesure qu'ils se rencontroient hors de leurs

leurs Garnisons, que ceux qui avoient eu du pire voulans recouvrer leur honneur, & leurs Officiers ne faisans pas tout ce qu'il falloit pour les retenir, le desordre, qui n'avoit commencé que dans quelques compagnies, se coula insensiblement entre les Chefs. Le Grand Capitaine, qui n'avoit pas dessein de l'appaiser, donna lieu à l'accroître par une retraitte précipitée, qu'il fit à contre tems de la Ville d'Atelle où il estoit vers l'autre extrêmité du Royaume, où celle de Barlette est située.

Cet incident, quoi qu'il ne fut pas tout à fait contre l'intention du Grand Capitaine, ne laissa pas de le surprendre en ce qu'il arriva beaucoup plus promptement qu'il ne souhaittoit, & que par consequent il rendoit inutiles les empêchemens qu'il avoit fait naître à la conclusion de l'ajustement, & les secours trop lent qu'il attendoit d'Espagne. L'argent qui lui manquoit l'avoit empêché de mettre son armée en état de tenir Campagne, & la plûpart des Villes de son partage avoient conservé quelque reste d'inclination pour les François, qui lui donnoient de la jalousie. Les ordres qu'il avoit reçûs de son Maître lui défendoient absolument de commettre à la disposition de la fortune une acquisition, qu'il avoit coûtume de nommer l'ouvrage de son Conseil, & le défaut de munitions qui suit toûjours celui des finances, lui faisoit prévoir la dissipasition de son armée, comme étant infaillible au cas qu'il les renfermât dans quelque Place où les François ne manqueroient pas de les investir.

Dans l'irrésolution où le réduisoient tant d'inconveniens, il assembla les principaux Chefs pour déterminer le lieu, qui devoit estre le Theâtre de la Guerre, & dans le quel des deux Duchez de la Poüille où de la Calabre, il seroit plus avantageux à l'Espagne de les soûtenir, puisque ses for-

ces

ces ne lui permettoient pas de les porter dans le Labour ni dans l'Abruzze. Les Officiers qu'il y fit appeller estoient, ou Espagnols naturels, ou Italiens. Les Espagnols n'avoient point d'autre but que le service de leur Roi, & la gloire de leur Nation; mais les Italiens estoient divisez comme en trois Factions. La premiére avoit esté de tout tems engagée avec la Maison d'Arragon, & ne servoit l'Espagne, que parce que celle d'Anjou avoit pris parti avec la France. La seconde estoit des Seigneurs qui devoient servir le Roi d'Espagne, à cause des Fiefs qu'ils possedoient dans la Poüille, & dans la Calabre, & qu'ils couroient risque de perdre si les François prévaloient. Et la troisiéme estoit composée de ceux qui non-seulement avoient intérest que l'Espagne vainquît, mais qui prévoioyent leur perte inévitable, & presque nécessaire, au cas que les François eussent de l'avantage; & de cette derniére estoient les deux Colonnes Prosper & Fabrice; ces deux Chefs s'étoient déclarez pour la France, au commencement de la Guerre d'Italie, à cause de la haine qu'ils portoient au Pape Alexandre VI. & des soupçons qu'ils avoient de sa mauvaise foi, & n'avoient pas peu contribué dans la facilité qu'eût le Roi Charles VIII. à traverser l'Italie, & dans la Conqueste de Naples, dont ils avoient esté si magnifiquement recompensez, que les autres Seigneurs d'Italie, qui suivirent le Roi dans cette expedition, avoient sujet de leur porter envie. Ce Roi leur avoit donné les Comtez d'Albe & de Tagliacozzo, dont il avoit dépoüillé la Famille des Ursins, qui estoit la Capitale ennemie de la leur & par consequent étoit devenuë fort inferieure aprés cette perte, & comme s'il n'eût pas suffi de leur obtenir une préminence que leurs ayeuls avoient inutilement poursuivie depuis deux siécles, il avoit abaissé les deux seules Maisons qui leur pouvoient faire om-

Dans les éloges de la famille des Colonnes.

bre desormais dans la Ville de Rome, en ôtant le Duché de Trajet & de la Ville de Fondi à celle des Gaëtans, & le Montfortin avec les autres Villes de sa dependance à celle de Contis pour les en revestir. Cependant il estoit arrivé par un de ces renversemens de conduite qui trompent les prejugez de la prudence humaine à mesure qu'ils paroissent les mieux établis, que la même voye que le Roi Charles avoit tenüe, pour attacher inviolablement les Colonnes à son parti fut celle qui les en détacha, & que l'excez de la liberalité dont il les avoit comblez, servit principalement à les jetter dans la plus noire des ingratitudes, parce que l'abondance des biens dont ils avoient esté mis en possession leur avoit fait changer d'interest, ou du moins ayant fait ceder les deux intérests particuliers, que j'ay designez, à celui de les conserver. Le Roy qui se portoit assez facilement dans l'extrêmité des choses, ayant fait des carresses à *Virginie Ursin* & au *Comte de Petillane*, qui l'étoient venu visiter à son retour, soit qu'il s'imaginât alors avoir besoin de tout le Monde, ou qu'il ne fit point autrement réflexion sur la consequence de cet accueil; les deux Colonnes n'eurent pas plûtôt aperçû que les affaires des François, commençoient à décliner, qu'ils abandonnerent leur parti, sous pretexte de cette reception, & traitterent avec Ferdinand Roy de Naples, à condition qu'ils seroient maintenus dans leurs nouvelles acquisitions.

Ce même sentiment leur avoit fait continüer au Roy Frederic, les services qu'ils avoient rendus à son Prédécesseur, & j'ay marqué cy-dessus qu'il auroit infailliblement évité le malheur qui luy survint, lors que la France & l'Espagne l'attaquoient de concert, s'il eût voulu suivre les Conseils de Prosper Colonne en deux memorables rencontres. Mais ce Prince ayant contribüé plus que la mauvai-

vaise fortune à sa disgrace, la troisiéme revolution de Naples estoit arrivée avant que les Colonnes eussent pensé à changer de Maître, & les avoit presque réduits au desespoir de conserver ce qu'ils y tenoient, lors que le Grand Capitaine, qui pensoit déja (comme Paul Jove est ici contraint de l'avoüer) aux moyens de frustrer les François, de la portion qu'ils venoient de recouvrer, ou qui prévoyoit du moins, pour dire quelque chose de plus doux, que cette Nation boüillante ne pourroit s'empécher de faire naître un sujet de rupture, changea le dessein de ruïner les Colonnes en celui de les proteger. Et parce que les avantages que l'Espagne en a tirez depuis, ont obligé les écrivains de la Maison d'Autriche de faire passer cette action pour une idée de prudence Politique; il est important que je désigne dans le discours suivant les raisons qui émurent le Grand Capitaine à chercher les expediens d'attirer les Colonnes dans le parti du Roi Catholique, aprés avoir remarqué celles qui obligerent cette Maison de s'y jetter, & qui sans doute estoient les mêmes qui lui avoient fait quitter le Roi Charles VIII.

# DISCOURS CINQUIEME.

*Quelles sont les inventions que l'Espagne mit en usage, pour se mettre possession de tout le Royaume de Naples, au prejudice de la France; combien il lui estoit important pour y parvenir d'attirer les Colonnes dans son parti; avec quelle adresse elle ménagea le mécontentement, & la crainte des deux Chefs de cette famille, & qu'elle agit avec autant de précaution & de bonheur dans le Cabinet, lors qu'il fut question de conclure où seroit le Theatre de la Guerre, que la France eût de malheur à determiner l'endroit où elle la devoit porter.*

QUELQUE modération qu'on vueille juger du projet de l'Espagne, en ce qui regardoit la conqueste de Naples, & quelque prévoyance qu'on attribüe à son Conseil pour les choses de l'avenir sur la mesintelligence qui pouvoit survenir entre les deux Couronnes; il est certain qu'il lui estoit d'une merveilleuse consequence d'engager la Famille des Colonnes le plus avant qu'il lui seroit possible dans une Communauté de droit avec elle, & qu'il n'y avoit rien qu'elle dût épargner pour y parvenir. Elle estoit sans difficulté l'une des illustres d'Italie, & ne cedoit pas mêmes à celles qui estoient couronnées. Elle estoit alors plus nombreuse qu'on ne l'a veüe depuis, & qu'elle n'a-
voit

voit esté auparavant, & la qualité des personnes de l'un & de l'autre sexe ne pouvoit être plus considérable pour la réputation, ni pour le merite. Tous les hommes qu'elle portoit s'estoient signalez, ou par la valeur dans la profession des armes, ou par l'integrité dans les plus hautes dignitez de l'Eglise; & les Dames non seulement par la pudeur, qu'elles se vantoient de posseder par héritage, estoient devenües si fameuses; mais encore par les sciences qu'elles avoient eu soin d'apprendre, & par les rares productions de leur esprit, qu'on les égaloit à celles de l'ancienne Grece. Mais en particulier Prosper & Fabrice, avoient tellement gagné le cœur des soldats Italiens, dans les derniéres Guerres, qu'ils ne vouloient plus combatre sous d'autres Chefs, & disoient tout publiquement, qu'ils suivroient le parti que choisiroient les Colonnes. La conjoncture même où ils se rencontroient, servoit à les faire davantage considerer, & l'on pouvoit dire que l'adversité les avoit rendus plus rédoutables, en ce que les affaires de la Maison Royale de Naples, étant déclinées tout d'un coup, & tout ce qu'elle avoit de partisans dans le Royaume n'ayant pas eu le loisir de se mettre à couvert de la foudre, la proximité du même péril qu'il falloit éviter, & l'estime particuliére qu'ils faisoient des Colonnes les avoit tous contrains, sans deliberer, de recourir à eux, comme aux seules personnes qu'ils jugeoient capables de les en préserver. La Faction d'Arragon, entre les autres, surprise d'une atteinte imprévüë, & ne pouvant se résoudre ni à chercher la clemence des François, qu'elle sçavoit avoir esté prevenus à son préjudice par celle d'Anjou; ni l'assistance des Espagnols, qu'on voyoit avoir abusé de la sinceri- du Roi Frederic, estoit entré avec eux dans une étroite union, & leur avoit remis l'entiere disposition de sa Fortune. Ce bonheur, qui leur

estoit arrivé dans le point où l'on croyoit qu'ils fussent perdus sans ressource, avoit donné lieu de prévoir aux Politiques du têms, que les deux Nations conquerantes essayeroient à l'envi de gagner ces Chefs, qui trainoient aprés eux une si longue suite; & les plus subtils estimoient qu'elles y procederoient avec d'autant plus de chaleur, & moins de réserve, que chacune d'elle s'imagineroit en particulier de ravir à sa concurrente ce qu'elle obtiendroit pour elle-même, & craindre que sa rivale ne profficât de son imprudence, au cas que la tentative qu'elle feroit devint inutile. De maniére que la condition & la vertu des Colonnes ayant fait de longues impressions sur l'esprit du Grand Capitaine, & les deux consequences qui en résultoient, sçavoir d'acquerir avec elle une Faction, qui depuis cent ans avoit toûjours esté victorieuse. de l'autre; & d'ôter aux François le fruit qu'ils pouvoient tirer de la déclaration pour eux d'une si Puissante Famille ayant achevé de le determiner, il avoit non-seulement diminué de sa fierté naturelle, en n'attendant pas qu'ils le recherchassent les premiers d'accommodement; mais encore il leur avoit offert, outre la conservation de tout ce qu'ils tenoient dans le Royaume de Naples, & l'investiture de plusieurs autres Fiefs, la seconde charge de son armée, qui consistoit dans la Lieutenance générale.

Ces deux attraits, dont on flattoit en mesme-temps leur convoitise & leur ambition, les avoient si fortement attachez à l'Espagne, que les soins du Cardinal d'Amboise pour les en détacher avoient esté superflus, aussi-bien que les offres contraires qu'il avoit fait de leur donner le même commandement dans l'armée du Roi de France, & de plus belles terres encore dans le Duché de Milan. Et parce que le grand Capitaine leur avoit

avoit tenu exactement ce qu'il leur avoit promis, & même affecté de paroître genereux à leur égard dans certaines rencontres, il les avoit rendus si scrupuleux Partisans de l'Espagne, que comme il n'y avoit point desormais de Maison qui fut plus interessée que la leur à procurer quelle se maintint au moins dans la prossession de ce qui lui estoit échu, par le traité de partage. Il n'y en avoit point au moins qui travaillât plus utilement aux moyens de la luy conserver, & ce fut précisement dans cette conjoncture que le Grand Capitaine, ayant assemblé le Conseil de Guerre, pour sçavoir quelle en devoit estre le Siége, tous les Chefs Espagnols & même tous les Italiens, à la reserve des Colonnes, furent d'avis qu'il falloit la Calabre. Le leur consistoit en ce que l'inégalité des forces d'Espagne, ne lui permettant pas tant de sçavoir quand & où l'on porteroit la Guerre, que de prévoir ou l'on pourroit la recevoir avec moins d'incommodité; & par consequent la difficulté ne pouvoit avoir lieu qu'à l'égard de deux seules Provinces, puis que les autres estoient trop ouvertes à l'invasion des François, sçavoir la Poüille & la Calabre, que la Poüille n'estoit pas tout à fait à la dévotion du Roy Catholique, puisqu'outre les meilleures Places maritimes que les Venitiens y tenoient, on estoit encore averti que Monsieur d'Aubigni y entretenoit des intelligences pour les François, qui ne manqueroient pas d'éclater opportunement. Il ne restoit donc que la Calabre sur qui on peut jetter les les yeux, & qui d'un côté n'estoit pas sujette aux mêmes inconveniens; & de l'autre avoit deux avantages, qui seuls lui devoient ajuger la preference. Le premier regardoit la fertilité du lieu, qui pouvoit fournir assez de provisions pour nourrir l'armée Espagnolle, sans qu'il fut besoin de

recourir ailleurs, comme il estoit nécessaire au cas qu'elle fut retranchée dans la Poüille. Et le second regardoit la situation du même lieu, qui n'estoit pas assez étendu, pour permettre aux François d'user commodément de leur Cavallerie, où consistoit pourtant leur principale force, ni assez dépourvu de Forteresses, pour ne leur donner pas de l'exercice durant plusieurs Campagnes; que dans cet intervalle, ou la fortune provoquée par leur inconstance se lasseroit elle-même de les favoriser; ou les voisins, qui tous avoient intérest de s'opposer à leurs progrez, auroient le temps d'en concevoir de la jalousie, & d'assister secrétement les Espagnols, si le succez des choses estoit penible ou douteux; ou même à découvert, s'il leur arrivoit quelque disgrace.

Ces raisons sont plus étenduës dans les paralipomenes d'Espagne.

Mais Prosper Colonne, à qui il estoit fatal (comme j'ai déja remarqué) de donner des Conseils décisifs, secondé par son Frére sur l'experience générale qu'il avoit de l'art Militaire, & sur la connoissance particuliére dès lieux dont il s'agissoit, qu'il avoit tantost attaqué avec Charles VIII. tantost repris avec Ferdinand, & tantost défendu avec le dernier Roi Frederic, entreprit lui seul de faire changer d'opinion à tous ceux qui venoient d'établir la leur, & voici l'abbregé des raisonnemens qu'il employa pour en venir à bout. Il supposa, comme une maxime, qu'on pouvoit nommer justement la plus nécessaire de l'art Militaire, dont ils faisoient tous profession, à se prévaloir des avantages du lieu, où elle devoit estre faite, & à mesurer la résistance, non pas tant à la vigueur dont on estoit attaqué, qu'aux circonstances qui la devoient rendre plus ou moins obstinée; d'où il prit occasion de dire, qu'il y avoit lieu de s'estonner que les Chefs qui ayant harangué devant lui, aprés avoir demeuré d'accord du mê-

Ils sont couchez plus au long dans l'histoire des Colonnes.

même principe, en eussent tiré une conclusion si éloignée dans l'affaire dont il s'agissoit, que de choisir la Calabre pour estre le Théatre de la Guerre, à l'exclusion de la Poüille, puis qu'il estoit certain que l'expérience, qui seule pouvoit acquerir de l'autorité parmi les armes, & la raison qui devoit alentir leur fierté, contribuoient également à faire rebuter celle-là pour s'attacher à celle-ci, comme il promettoit de faire voir dans les deux parties de son discours.

Dans la premiére, aprés avoir demandé pardon de ce qu'il alloit faire le Politique en présence de tant de grands hommes, & représenter un personnage qui lui sieroit si mal, il faisoit remarquer insensiblement, que le veritable secret des trois derniéres revolutions de Naples consistoit en ce que les quatre Princes qui les avoient souffertes, avoient tous mal concerté quel devoit estre le lieu qui devoit estre conservé préferablement à tous les autres; & que les Rois Alphonse & Ferdinand, avoient esté contrains de ceder à l'impetuosité des François, pour s'estre trop avancez sur la Frontiére de leur Etat, & pour avoir donné le tems aux seditieux de la Faction d'Anjou, qu'ils laissoient derriére, de solliciter & même de surprendre la fidelité de leurs peuples. Que Charles VIII. aprés avoir abandonné sa conqueste si fort à contre tems, avoit laissé des ordres à *Gilbert de Montpensier*, & à Monsieur d'Aubigni, qui avoit fait recouvrer le Royaume à la Famille d'Arragon, en ce que les forces Françoises ayant esté divisées suivant les divers lieux, où les Chefs avoient de l'emploi, la Ville de Naples s'estoit perduë nonobstant les progrez de Monsieur d'Aubigny dans la Poüille. Et la fortune qui faisoit semblant de s'obstiner à le suivre avoit esté invité de le trahir, aprés quelle avoit observé que le gain de cette ba-

taille estoit de bien loin inferieur aux pertes que le parti de France, reçevoit partout ailleurs. Qu'il n'y avoit personne qui ne sçût que l'infortune du Roy Frederic; estoit procedée du funeste dessein qu'il avoit tâché inutilement de luy faire changer, & de partager ce qu'il y avoit de guerre dans les trois Places qu'il avoit resolu de défendre en même tems, & que l'évenement avoit justifié, que la menace qu'il avoit alors faite à ce malheureux Prince, qu'il verroit perir par parcelles, ce qu'il refusoit de sauver tout entier, estoit une veritable Prophétie. Que si maintenant on prenoit la peine d'appliquer ces exemples à la conjoncture presente, il seroit facile de remarquer, que comme on affectoit de suivre la même route que ces Princes infortunez avoient tenuë, on s'engageoit aussi sans y penser dans le même destin. En effet quelle difference pouvoit on assigner entre l'avis qui venoit d'estre ouvert, & le Conseil du Roy Frederic? Ne tendoient ils pas tous deux à faire prendre la même résolution, si ce n'est que le sien aboutissoit seulement à partager ce qu'il avoit de Troupes dans les Villes de Naples, d'Averse & de Capoüe, au lieu que celui qu'on agitoit presentement estoit bien plus outré, & vouloit qu'on les distribuât dans les sept Places qui seules estoient dans la Calabre en état de défense?

Aprés avoir exageré les suites, qui procederoient de cette fausse imitation, il passoit à la seconde partie, où il établissoit d'abord pour fondement qu'il falloit que la détermination qui se devoit prendre évitât les inconveniens qui avoient causé les trois révolutions dont il avoit parlé, & que par consequent on ne pouvoit plus desormais, ni transporter toutes les forces sur une frontiére comme l'on avoit fait dans la premiére, ni

les

les employer dans deux differentes Provinces, ce qui avoit si mal réüssi dans la seconde, ni les renfermer dans les meilleures Places, ce qui n'avoit servi qu'à rendre la troisiéme plus prompte, & (ce qu'il ne pouvoit dire sans soupirer) irréparable. Qu'il ne restoit donc plus qu'un avis à produire, & qu'il ne doutoit point qu'il ne fut accepté, puis qu'il estoit non-seulement salutaire, mais encore absolument nécessaire, si l'expérience des choses ne l'abusoit point en cette rencontre. Il consistoit à donner le rendez-vous général dans la Poüille à toutes les Troupes qui servoient Sa Majesté Catholique en Italie, & à ne choisir en cette Province qu'une Ville aux environs, dans laquelle elles pussent estre logées commodément, sçavoir la Barlette; que si l'on se vouloit donner la peine d'examiner la situation de cette Place, & de la comparer avec l'état des choses présentes, on verroit que la natûre sembloit l'avoir destinée, pour décider à qui des deux Nations demeureroit le Royaume de Naples, & pour estre comme l'azile à la faveur duquel la patience Espagnole devoit triompher de la précipitation Françoise; que les Roys précédens n'avoient point eu soin à la verité de la fortifier reguliérement, mais que nonobstant elle ne laisseroit pas de fournir aux ennemis des occasions inévitables de manifester leur vice originel, & que son port, pour n'estre que l'ouvrage de ses Citoyens, pour n'avoir d'abry qu'à la faveur d'un mole, estoit pourtant capable de reçevoir quelques galeres, & d'esperer toutes sortes de rafraichissemens qui pourroient arriver par la mer Mediterranée; que ses habitans avoient été de tout tems devoüez à la faction d'Arragon, & qu'on pouvoit d'autant plus s'asseurer de leur fidelité, qu'ils avoient été les premiers à secoüer le joug incontinent aprés la retraite de Charles VIII. que les Places abondoient en toutes sortes de provisions,

pour n'avoir pas esté sujettes aux logemens de Guerre, & qu'aprés en avoir tiré tout ce qui seroit nécessaire pour soûtenir un long siége ; il n'y avoit rien de plus facile que de les rendre inutiles aux ennemis, puis qu'elles estoient toutes situées en raze Campagne ; d'où il résultoit que si les François avoient la remerité d'attaquer l'armée Espagnole, lors qu'elle seroit retranchée sous le Canon de Barlette, ou même postée derriére ses murailles, si le cas le requeroit ainsi, ils perdroient inutilement leurs meilleures Troupes, & les affoibliroient de maniére qu'elles ne seroient plus en état de paroître devant celles du Roi Catholique, lors que le secours seroit arrivé; que si leur dessein au contraire ne tendoit qu'à couper les vivres, & qu'à la ruïner par l'indigence de toutes choses, il étoit encore certain qu'ils n'y reüssiroient pas, par plusieurs raisons qu'il supplioit de remarquer.

La premiére, que comme les choses violentes ne pouvoient estre de durée, & que l'art de prolonger la Guerre n'étoit ni de l'usage, ni du genie de cette hazardeuse Nation ; comme elle ne possedoit pas toutes les vertus capables de former un siége de cette nature, & que d'ailleurs elle n'avoit pas fait toutes les provisions qui seroient nécessaires; aussi la constance de tant de vaillans hommes n'auroit pas plûtôt rallenti leur premiére furie, qu'elle se rebutteroit d'elle même, & laisseroit le siége imparfait, ou le continueroit avec tant de négligence, qu'elle donneroit le loisir à l'Espagne se de fortifier, & de lui disputer à son tour la Campagne.

La seconde, que comme les peuples de Naples, étoient desormais las de changer de Maître, & que la longueur du siége de Barlette, leur feroit craindre que la Guerre ne devint éternelle, ils prendroient infailliblement une résolution commune de se déclarer pour le parti, qui dans les apparences

la

la pourroit terminer plûtôt, ce qui ne pouvoit étre qu'en faveur de l'Eſpagne, puiſque quand l'armée qui ſeroit renfermée dans Barlette ſuccomberoit, les Neapolitains ne ſeroient pas pour cela paiſibles, puiſque la Sicile demeurant toûjours au Roi Catholique, & le mauvais ſuccez n'ayant fait qu'irriter les Eſpagnols, la Guerre commenceroit auſſi-tôt que leurs forces ſeroient rétablies, & les côtes de Calabre & de la Poüille ſeroient du moins ſujettes à de perpetuelles deſcentes. Au lieu que ſi les François étoient chaſſez une ſeconde fois, comme ils n'avoient point d'Etat qui fût proche le Royaume de Naples, & que ce qu'ils tenoient dans l'Italie en étoit fort éloigné, auſſi ne leur ſeroit il plus deſormais poſſible d'y porter la Guerre, comme ils avoient fait, lors qu'il ne s'agiſſoit que de détrôner une Branche illegitime, & que de ſigner une Conféderation avec le Roy Catholique, pour lui faire perdre la volonté de ſe défendre.

La troiſiéme, que les Princes d'Italie qui n'avoient pu ſouffrir les progrez de Charles VIII. dans leur Païs, & qui s'étoient ſi genereuſement liguez avec ſa Majeſté Catholique pour les traverſer, ne manqueroient pas de ſentir les mêmes émotions de courage & de jalouſie, lors qu'ils verroient ſon Succeſſeur aux termes de poſſeder tout ſeul, non ſeulement tout le Royaume de Naples, mais de le poſſeder en l'ôtant à la ſeule Puiſſance de l'Europe qui le pouvoit tirer de ſes mains: & ce qu'il y avoit de plus important, de le poſſeder, aprés avoir uſurpé le Centre, & la plus belle Portion de l'Italie (il vouloit dire le Duché de Milan) que ces Princes obſervoient à la verité d'abord la conjoncture avec des yeux fort deſintereſſez, & par conſequent avec des ſentimens peu favorables aux deux Parties; mais qu'auſſi-tôt qu'ils auroient donné le loiſir à leurs interêts de corriger

leurs

leurs premiéres reflexions, ils appercevroient la chose d'une bien differente maniere, qui les porteroit à desirer ensuite que puis qu'ils ne pouvoient empêcher que le Royaume de Naples ne vint tout entier au pouvoir de l'un ou de l'autre des deux Rois étrangers, qui l'avoient déja partagé; il falloit tâcher de le procurer à celuy dont le voisinage seroit le moins à craindre, & de qui les projets pourroient être plus facilement arrestez, au cas qu'il attentât sur le reste de l'Italie; que comme ces deux conditions concouroient en faveur de l'Espagne en ce qu'elle n'estoit pas à beaucoup prés si entreprenante que la France, & que d'ailleurs elle n'estoit ni assez peuplée pour innonder, quand il luy plairoit, l'Italie d'un déluge de Soldats, ni assez proche pour y faire passer de nouvelles Recrûës. Et comme au contraire la situation de la France & le temperamment de ses Peuples contribuoient également à faire naître, & à confirmer les mêmes soupçons; aussi étoit on bien fondé de croire qu'ils se détermineroient enfin pour l'Espagne contre la France, & qu'en une si dangereuse, & si délicate conjoncture qu'étoit celle dont il s'agissoit, ils s'en tiendroient à la maxime qui conseille toûjours le choix des moindres maux.

Qu'ainsi le Pape animé contre Loüis XII. par la défense qu'il avoit faite au Duc de Valentinois son fils de toucher l'Etat de Florence, en un tems où il lui estoit facile de l'usurper, & dans l'incertitude que le Roi de France ne s'opposât encore au dessein que le même Valentinois avoit sur la Romagne, s'il demeuroit le Maître de la portion de Naples, qui servoit de frontiere aux terres de l'Eglise, sa Sainteté se porteroit au moins secrettement en faveur des Espagnols pour l'une de ces deux considerations sçavoir; ou pour obliger la France de se relâcher en ces deux articles qui tra-

versoient l'agrandissement de sa Famille, ou pour y faire consentir le Roi Catholique aprés les avoir obtenuës du Roi tres-Chrêtien; que le Senat de Venise qui faisoit les choses avec tant de circouspection favoriseroit l'Espagne dans cette rupture, à mesure qu'il se donneroit la peine d'en examiner la suite avec des sentimens plus épurez, & ne perdroit pas une si belle occasion de se délivrer de la jalousie qui le possedoit d'autant plus contre les François, qu'ils venoient de lui ravir la fonction d'Arbitre d'Italie, qu'il avoit exercée durant plusieurs siécles en y faisant entrer deux Puissances étrangeres, dont la moindre estoit plus formidable que la sienne. Que dans les transports de cette passion qui remuë bien plus vigoureusement les corps politiques que les animez, & qui n'est jamais plus à craindre, que lors qu'elle est animée dans les déliberations publiques; les Venitiens auroient plus d'égard à la necessité des choses présentes, qu'à la qualité des promesses, que leur Ambassadeur avoit faites à la Cour de France, parce qu'ils tenoient par engagement les meilleures Villes Maritimes du Royaume de Naples, & qu'ils estoient assez judicieux pour prévoir que si les François avoient l'avantage, ils ne penseroient incontinent qu'à les dégager, ce qu'ils apprehendoient d'autant plus, que si ces Places leur échappoient, ils ne seroient plus les seuls Maîtres de la Mer Adriatique. Il y avoit apparence que cette raison, qui seule avoit suffi pour les faire entrer dans la Ligue contre Charles VIII. auroit bien encore la force de leur faire jetter des vivres dans Barlette, ou de permettre du moins que les Galeres de Sicile en fissent provision dans les Ports de leur Golfe, sur l'opinion qu'ils auroient, que si le parti d'Espagne prévaloit à Naples, il leur seroit plus facile de conserver ce qu'ils y tenoient, que si le bonheur panchoit du costé de la France, qui ne recevoit jamais de raison, quand elle demandoit des effets. C'est

C'eſt icy que Proſper, aprés avoir montré que le plus proche & le plus certain eſpoir de ſecours devoit étre fondé ſur cette Republique, demandoit pardon de la liberté qu'il prenoit de conclure autrement que les autres, & excuſoit ſa temerité ſur l'obligation qu'il avoit de ne diſſimuler pas, dans une ſi célebre aſſemblée, ce que ſa conſcience lui ſuggeroit, & ſur le zele qu'il faiſoit profeſſion de porter toûjours dans l'excés, lorſqu'il s'agiroit des moindres interêts de ſa Majeſté Catholique.

Cette Harangue fit revenir tous ceux qui avoient ouvert le premier avis, & le Grand Capitaine, ſoit qu'il fût ennemi des conſeils violens, ſoit que l'expedient des Colonnes fût plus conforme aux ordres de Madrid, que j'ay déſignez ci-deſſus, l'autoriſa dans toutes ſes circonſtances, & travailla dés le lendemain à l'accomplir. Mais dans quelque rafinement qu'il eût été conçû, & quelque nouvelle matiere de prolonger la Guerre que ſon Auteur eût inventé, en attendant que l'Eſpagne eût rempli le vuide qui paroiſſoit dans ſes Troupes & dans ſes Magazins, il faut pourtant avoüer que l'inégalité de ſes forces étoit toûjours ſi grande, quand ont les comparoit à celles de France, & qu'elles leur étoient tellement inferieures en nombre & dans la qualité des perſonnes qui les compoſoient, qu'il n'y avoit pas méme apparence que la Barlette les pût empêcher de perir, ſi les François les pourſuivoient avec chaleur juſques dans ſes murailles ; & tous les raiſonnemens de Proſper n'euſſent retardé ſa ruïne que de quelques jours, ſi les François, au lieu d'agir comme ils avoient accoûtumé, ne ſe fuſſent amuſez à déliberer à leur tour, & n'euſſent pris enſuitte la ſeule réſolution, qui pouvoit rendre ſalutaire l'avis des Colonnes.

Guichardin dans le 9. liv.

Le Duc de Némours, aprés avoir appris que les Eſpa-

Espagnols se retranchoient aux environs de Barlette, voulut consulter ses principaux Officiers sur ce qu'il avoit à faire, & quoi que la Commission qu'il avoit du Roi ne fût limitée en aucun article, & que le Cardinal d'Amboise eût jugé necessaire de la faire expedier de la sorte, à cause de la distance des lieux & de la longueur qu'on évitoit plus soigneusement en France qu'ailleurs, il crût néanmoins que ce seroit faire tort à l'experience de tant de braves Capitaines qui l'environnoient, que de les conduire dans un lieu dangereux, sans avoir demandé leur sentiment: & peut-être encore que se défiant à contretems de sa bonne fortune, il aima mieux mériter un peu moins de gloire, en cas de succez, que de s'exposer à tous les reproches qui resulteroient sur lui seul, en cas de disgrace. Quoi qu'il en soit, la déliberation du Vice-Roi fut opposée en toutes choses à celle du grand Capitaine, excepté que dans l'une & dans l'autre, les Chefs des deux Factions ouvrirent les meilleurs avis.

*André Mathieu Aquaviva* Duc d'Atrie étoit sorti d'une Famille attachée de tout tems aux interêts d'Anjou, & n'avoit pas peu contribué aux desseins du Roi Charles VIII. sur l'Italie. Il avoit fait soûlever une partie de l'Abruzze contre les Rois Alphonse & Ferdinand, avant même que les François eussent paru sur la Frontiere du Royaume, & la créance qu'il avoit sur les Peuples leur avoit fait ouvrir les portes des meilleures Places, sans attendre de sommation. La fortune, qui avoit si tost quitté la France, n'avoit pourtant point obligé ce Duc à changer de parti, & l'exil qu'il avoit volontairement souffert depuis, ni les disgraces qui l'avoient accompagné, n'avoient servi qu'à le rendre plus considerable à ceux de sa Nation. Il n'avoit point agi avec moins de vigueur dans l'expedition du Roi Loüis XII. & quoi qu'il

Voyez l'éloge du Duc d'Atrie.

eût ignoré son partage avec l'Espagne, & qu'il l'eût desapprouvé dés qu'il l'avoit sçu, il n'avoit pas néanmoins laissé de rendre des services importans à la Couronne d'Espagne, pendant qu'il n'avoit esté question que de détrôner la Maison d'Arragon; mais aussitost que la rupture estoit intervenuë, il n'avoit point balaucé à se déclarer pour la France & son autorité ou son exemple avoit suffi pour affermir dans le même parti presque tous ceux de la faction d'Anjou, qui avoient des biens à perdre dans le partage d'Espagne, aussi l'avoient-ils dés lors reconnu pour leur Chef, & la réputation qu'il avoit acquise à la Guerre, jointe à la connoissance des belles Lettres, qu'il avoit cultivées nonobstant l'embarras de sa profession, l'avoit rendu parmi les Soldats Italiens de l'Armée Françoise, ce qu'étoient les Colonnes à l'égard d'eux qui servoient l'Espagne. Ce fut en cette qualité qu'il remontra d'abord au Duc de Nemours, que si la promtitude de l'execution estoit celle des causes qui contribuoient le plus dans les évenemens militaires, on pouvoit dire qu'elle estoit comme le Genie dominant de la Nation Françoise, & le prémier mobile qui l'avoit toûjours mené à ses plus hautes entreprises, qu'aussi l'experience qu'il étoit inutile de rapporter ici, avoit fait observer que la fortune avoit pris plaisir à suivre les François, durant tout le tems qu'ils s'étoient hâtez, & qu'elle ne s'étoit souvenuë de son inconstance, que lors qu'ils avoient relâché de leur vigueur, ou qu'ils avoient fait semblant de s'arrester un peu pour prendre haleine; qu'il ne doutoit point que le Vice-Roi n'eût deja remarqué cette verité, & que tant de personnes genereuses devant lesquelles il avoit l'honneur de parler n'en ressentissent la preuve au dedans d'elles mémes, & qu'il ne s'elevât au milieu de leurs cœurs, à mesure que la parole lui sortoit de la bouche, les mêmes emportemens de courage qui
leur

leur avoit fait vaincre tant de fois avant que de rencontrer leurs ennemis en état de défense; qu'il se contenteroit donc de leur montrer dans la suite de son discours, la plus fameuse occasion de l'exercer qui se fût jamais présentée, & qu'il laisseroit faire le reste à la Nature, aprés avoir averti que les voyes specieuses n'étoient pas toûjours celles qui conduisoient à la Victoire, & qu'il y avoit cette notable difference entre l'art militaire & les autres professions de la vie civile; que dans celles-cy on ne pouvoit acquerir de l'honneur & du profit tout ensemble, ou que du moins on n'avoit égard au profit qui en revenoit qu'à proportion qu'il estoit compatible avec l'honneur, que l'artisan s'étoit dû proposer avant toutes choses; au lieu que dans la guerre celui à qui le profit demeuroit, en remportoit toûjours l'honneur, & toutes les Nations de la terre s'étoient accoûtumées à distribuer la gloire qui provenoit des armes, suivant la mesure des avantages, que le Heros ou les Nations entieres en avoient tiré; qu'il ne s'arrêtoit pas maintenant à discuter, s'il y avoit de la justice ou de l'injustice dans cette distribution, & qu'il en prétendoit seulement induire qu'il n'y avoit rien de plus facile, que d'obtenir les deux fins qu'Aristote proposoit à son Magnanime, sçavoir de vaincre seulement, & de vaincre sans perte, pourvû qu'on fit marcher présentement l'Armée contre la Ville de Barry sans la divertir à nulle autre entreprise; que cette expedition deconcerteroit tout à fait les desseins du grand Capitaine, & rendroit inutile sa retraitte dans Barlette; en ce que comme il n'avoit choisi cet azile que sous espoir de tirer de Barry toutes les choses necessaires à la subsistance de son Armée; c'étoit le contraindre de déloger sans coup ferir, & luy montrer combien il s'étoit abusé dans son préjugé que de la forcer à sa barbe; qu'il n'y avoit point de Ville ni plus proche du Camp ennemy,

Cæsar dans le 5. livre de ses Commentaires.

Philippes de Cominés.

Dans le 1. livre de la Morale à Nicomaque.

ni plus engagée dans les interêts d'Espagne, & que pour se résoudre à tenter toutes les dernieres extremitez, il ne falloit que se représenter, qu'encore qu'elle ne fût commandée que par une femme, elle étoit pourtant telle que les plus fameux Capitaines ne devoient pas la dédaigner; qu'il y avoit des raisons particulieres qui porteroient les François à la chasser, quand il ne s'agiroit pas au fond d'un coup de partie, & qu'il suffisoit de dire que c'estoit *Isabelle d'Arragon* fille & sœur des derniers Rois de Naples, qui avoit conçû une haine implacable contre la France, à laquelle elle imputoit la ruïne de la Maison d'où elle sortoit, & de celle où elle étoit entrée; que cette Princesse ayant été plûtôt compagne de prison que du lit de Jean Galeas Duc de Milan, que Ludovic Sforce maltraitta si long-tems, & fit empoisonner enfin, lors que le Roi Charles VIII. traversoit l'Italie, elle s'étoit imaginée que les François avoient trempé dans cette detention, & peut-être encore dans cette mort, parce qu'elle avoit peine à se figurer que Ludovic eût pû se résoudre d'exécuter un si détestable projet, qui devoit armer contre lui & le Ciel & la Terre, sans estre asseuré d'une puissance étrangere, capable d'empêcher les Milanois de vanger l'usurpation de leur Souveraineté, & d'arrester tout ce qu'il y avoit de Princes interessez dans une si barbare action. Elle s'étoit confirmée dans cette aversion elle même, lors que le Roi Loüis XII. aprés la conqueste de Milan sur le même Ludovic, avoit fait conduire en France le Fils unique que que cette Princesse avoit eû de son Mariage avec Jean Galeas, pour y estre élevé dans un Cloître, & pour perdre dans cette éducation l'esperance de recouvrer l'Estat de son Pere; de maniere que comme elle n'avoit point humilié ses pensées par l'état de sa Maison ni par celui de sa Fortune, & que toute l'al-

C'étoit la niéce du Roy d'Espagne.

l'alteration, qui s'étoit faite dans son cœur, ne consistoit qu'à passer du desespoir de revoir ses parens sur le Trône, & la Couronne Ducale sur la teste de son fils, dans un extrême desir de vangeance, qui l'avoit portée à lier une entiére intelligence avec le Grand Capitaine; aussi ne falloit-il rien esperer de sa part, que ce que la fureur & l'obstination, quand elles entrent en communauté d'interêt exigent, d'une irreconciliable ennemie, si l'on ne commençoit de bonne heure à la réduire dans l'impuissance de nuire, & si l'on ne tranchoit la racine de l'autorité qu'elle avoit conservé parmy les Peuples, ce qui ne pouvoit arriver qu'en assiegeant Barry; qu'au reste on estoit asseuré de se rendre maître de tout le commerce de la Mer Adriatique en prenant cette Ville, où il y avoit le Port le plus commode, & d'obliger les deux Villes les plus prochaines de Betunte & de Juvenisse de porter les Clefs au Vice-Roy; d'où le Duc d'Atrie concluoit que la Campagne demeurant aux François, & les Espagnols étant desormais enfermez dans leurs rétranchemens, les Villes, qui leur résisteroient, ne pouvant plus entretenir de commerce avec eux, ni les fortifier au besoin de leurs Garnisons, le Grand Capitaine manqueroit presque également d'argent & de munitions de Guerre & de bouche, & toutes celles qu'il devoit esperer, devant passer de necessité devant le Port de Barry, & par consequent se venir comme présenter à la discretion de celui qui en seroit Gouverneur; l'armée Espagnole estant pour la plusparr composée d'Etrangers, & l'experience du Siege de Tarente ayant montré combien ils estoient prêts d'entrer en sedition à la moindre indigence; il falloit necessairement que le Grand Capitaine se vint rendre luy-même au Camp des François, & leur apportât une derniére victoire, qui ne leur auroit coûté que

que la peine qu'ils auroient prise d'ajuster leur courage à l'exigence des choses présentes.

Jamais discours prononcé avec modération ne produisit deux effets plus contraires, que celui du Duc d'Atrie, & jamais une simple maniere d'exprimer des sentimens particuliers ne servit mieux d'origine à deux si violentes passions. Tous les Seigneurs Néapolitains feudataires de France, & tous les Italiens à qui elle avoit donné de l'employ, se laisserent transporter à la force de ses raisons, & témoignerent qu'ils en étoient non seulement convaincus, mais encore persuadez, qu'il falloit marcher droit à Barry. Mais les jeunes Gentils hommes François, qui n'étoient venu à l'armée que pour signaler leurs premiéres Campagnes, & qui ne laissoient pas de composer le plus grand nombre du Conseil ; parce qu'encore que l'experience leur manquât, la consideration de leur Naissance, & les Compagnies d'ordonnance qu'ils avoient levées à leur dépens, & qui étoient l'élite des Troupes, leur donnoient entrée dans les plus importantes deliberations, écouterent le Duc d'Atrie avec tant d'indignation, qu'aprés en avoir exprimé tous les simptomes sur le visage, pendant qu'il parloit, & même témoigné par un bruit aigre & confus le peu d'estat qu'ils faisoient de son avis, ils persisterent dans une contenance inquiete, jusques à ce que les Seigneurs d'Alegre & de la Palisse qui passoient pour les Braves de l'Armée eurent rétably le silence par les conjectures qu'ils donnerent de renverser ce que le Duc avoit étably. Ils parlerent l'un aprés l'autre avec beaucoup de civilité ; mais en échange dans un emportement, qui permettoit à peine qu'on pût distinguer l'ordre & l'application de leurs pensées, & qui n'avoient rien de meilleur, pour infirmer l'opinion précedente, sinon que la seule idée d'engager tant de Vaillans hommes contre une femme, estoit couverte de

tant d'infamie, & menaçoit d'une si remarquable flétrissure l'honneur des François qu'il y avoit de l'indignité à la souffrir, seulement durant quelque tems dans l'imagination, bien loin d'en faire l'estime qu'on prétendoit, & de la destiner pour la fin de leurs armes. Que si la bien-seance au contraire estoit une maxime universelle, & qui devoit regler aussi bien toutes les actions guerrieres, que celles de la paix, il y en avoit bien plus à chercher un objet qui fût digne de leur indignation & de leur colere, qu'à la décharger sur un autre, qui n'étoit considerable que par sa misere, & que la Forçune n'avoit point esté si peu favorable aux François que de leur refuser un adversaire qu'il fût glorieux de vaincre, puisqu'elle avoit enfermé devant eux le grand Capitaine dans les murailles de Barlette avec la fleur de ses valeureuses Troupes, qui venoient de chasser les Maures de Grenade, & l'élite des Gens de guerre avec lesquels les Arragonnois avoient recouvré leur Royaume; qu'elle leur avoit encore opposé deux objets capables d'irriter leur vangeance en la personne des Colonnes, & que comme il y alloit de l'honneur de la France de laisser plus long tems impunie l'infidelité de ces deux Chefs, il y alloit aussi de la gloire particuliere de cette Armée de poursuivre cette défection, elle qui avoit si long tems combatu en leur compagnie, & sur qui rejaillissoit par consequent le contrecoup de leur trahison. Que si les choses se conservoient par les mêmes voyes qu'elles étoient acquises, ne falloit il pas avoüer que comme les François avoient déja pour deux fois conquis le Royaume de Naples par cette heureuse promtitude, qui leur avoit fait terminer la guerre, avant même qu'il semblast qu'elle dûst estre commencée, ils devoient presentement agir avec la mesme impetuosité, & s'attacher d'abord

d'abord au lieu, tel qu'il pût étre, dont le General auroit fait le centre de la Guerre, quand il ne s'agiroit que de maintenir la réputation qui les avoit signalez sur toutes les Nations, par de semblables impulsions de courage, qui estoient toûjours heureuses, parce qu'elles estoient toûjours impréveuës. Que ce dessein, pour flatter la passion dominante des soldats dans la partie la plus sensible, ne s'accordoit pas moins avec la prudence des Chefs; & qu'aprés tout Barlette n'estoit point une Place qui ne pût estre forcée, que ses murailles estoient faites à l'antique, & qu'on n'avoit eû soin de les revestir d'aucunes fortifications nouvelles au devant ni par derriere, qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'elles pussent endurer en cet état plus de deux volées de Canon, sans ouvrir une bréche raisonnable; & qu'enfin disoient-ils, concluant à la Françoise, puisque le Grand Capitaine n'avoit point encore eû le loisir de les mettre en défense, & n'avoit pas ramassé toutes les Troupes qu'il avoit destinées de loger sur les remparts, il falloit rendre sa négligence irréparable en le prévenant.

Cet avis, quoique fort inferieur à l'autre, & dont l'exécution étoit d'autant plus dangereuse, que celle où visoit le Duc d'Atrie estoit solide, n'estoit pourtant pas le pire de tous ceux qui pouvoient estre suivis en cette rencontre, parce que la difference qu'il y a quelque fois de la speculation à la pratique, & le malentendu que cellecy fait presque tous les jours observer dans la prévoyance humaine, pouvoient changer l'état présent des affaires, quand il ne seroit point survenu de nouvelle cause à la traverse; outre que l'action paroissoit d'elle-même si conforme au Genie des Entrepreneurs, qu'il n'y avoit point d'inconvenient qu'elle ne réüssit, par la maxime de Morale qui tire ordinairement l'origine des effets extraordi-

ordinaires, de la disposition occulte de leurs principes. Mais comme s'il eût esté arrêté que les François devoient estre chassez d'Italie, faute de conseil; il arriva que leur Vice Roi, qui ne pouvoit manquer de vaincre, en suivant le premier avis, & qui du moins auroit mis en compromis la résolution du grand Capitaine, en exécutant le second, ne déféra par malheur ni à l'un ni à l'autre, & parce que d'un costé les raisons du Duc d'Atrie l'avoient convaincu, & que de l'autre la proximité du sang qui le lioit à Messieurs d'Alaigre & de la Palisse, & l'estime que les soldats faisoient de leur valeur le tenoient en suspens, il crût qu'il y avoit de l'adresse à ne s'attacher précisement à aucun des sentimens, qui avoient été proposez, & de la prudence à ne pas donner sujet de mécontentement à tant de personnes, qui auroient embrassé celui qui seroit rebuté, qu'il attireroit peut être ceux de tous les autres au sien, s'il en inventoit un dont on ne fût point encore avisé; lequel sans estre trop proche ni trop éloigné des précedens, retint les précautions qui rendoient considerable le premier, sans perdre l'occasion éclatante où convioit le second. C'est ce qui le fit résoudre à chercher une opinion moyenne qui tint quelque chose des deux, & qui pourtant ne fut pas la même; & voicy l'expedient qu'il proposa pour estre le résultat de l'assemblée, il dit que puisque les raisons que le Duc d'Atrie avoit allegués pour dissuader l'attaque de Barlette de vive force étoient invincibles; il n'y falloit plus desormais penser, non plus qu'à mener l'Armée devant Barry, puisque les Officiers y témoignoient tant de répugnance, & par consequent qu'il jugeoit à propos de partager les Troupes, & d'en envoyer un tiers dans le Duché de Calabre, sous la conduite de Monsieur d'Aubigny, pendant qu'il employroit lui-même les

deux autres tiers pour bloquer Barlette ; qu'il étoit d'autant plus confirmé dans cet avis, qu'il ne le voyoit point sujet aux inconveniens des deux autres, & que pourtant il ne laissoit pas de tendre à la même fin, quoique par une route un peu plus détournée ; que Monsieur d'Aubigny n'auroit pas plûtost déployé les enseignes dans la Calabre, qu'il la feroit toute soûlever, parce qu'outre l'autorité qu'il avoit dans ce Royaume, en qualité de Lieutenant Général, il avoit acquis tant de réputation parmi les peuples, lors que le Roy Charles VIII. l'avoit envoyé vers eux pour recevoir leur serment de fidelité, & depuis encore il avoit eu tant de soin de gagner leur amitié, quand il avoit esté établi leur Gouverneur en agissant avec eux avec toute la moderation, & dans toute la fidelité, avec laquelle un peuple à demy-Grec, tel qu'étoit celui de Calabre, vouloit étre traitté, qu'ils ne l'avoient abandonné que lors qu'il étoit devenu lui même incapable de les proteger, & qu'au contraire ils l'avoient si puissamment assisté de toutes choses dans l'entreprise de Seminare; qu'aprés avoir dissipé toutes les forces d'Arragon & de l'Espagne dans une seule rencontre, il auroit pû conserver à son Maître la conqueste de Naples, si la negligence des autres Gouverneurs n'eût corrompu le fruit de sa victoire, ou s'il eût été secondé précisément au tems qu'il étoit necessaire de pousser l'avantage qu'il venoit de remporter dans cette fatale étenduë de bon succez, qui viennent toûjour à la suite des actions décisives en matiere de guerre ; Que pour ce qui le regardoit en son particulier, il n'esperoit pas avoir moins de bonne fortune devant Barlette, puisque le grand Capitaine n'avoit point fait de provisions avant la rupture, & que celles qu'il pouvoit avoir depuis tumultuairement assemblées, ne le pouvoient faire subsister que fort peu de tems. Davantage qu'il

qu'il avoit encore moins d'argent que de vivres, & que les Galeres de Sicile, qui lui devoient apporter dequoy payer aux soldats les montres qui leur étoient deuës, & même leur en avancer d'autres, ne paroissoient point ailleurs, que dans les depêches qui venoient d'Espagne, qu'elles ne se presenteroient pas plutost sur la coste de la Poüille, qu'elles séroient attaquées par le Commandeur Ravestin, qui avoit ordre de les combatre; d'où il conclud que puisque la victoire ne dépendoit que de l'exécution, il alloit travailler à faire présentement partir Monsieur d'Aubigny, & qu'il ne souhaitoit autre chose des gens de guerre qu'il réservoit pour soi, sinon qu'ils ne souffrissent pas que leurs camarades eussent loisir de les venir aider, aprés avoir reduit toute la Calabre.

## DISCOURS SIXIE'ME.

*Quelle fut la suite & le mélange des artifices qu'employa le grand Capitaine pour alentir l'ardeur du Duc de Nemours devant Barlette: par quelles voyes il retint ses gens dans le devoir, quoi qu'ils manquassent de toutes choses, pendant qu'il amusoit les François par des combats singuliers; Quelle justice Paul Jove & les Historiens d'Espagne font en ce point au Chevalier Bayard, & quelles dispositions apporterent les Espagnols pour ménager le retour de la bonne Fortune, qui sembloit les avoir abandonné au commancement de la guerre.*

La resolution du Duc de Nemours eut le même destin, dont la Politique a toûjours ménacé ceux où il interviendroit tant soit peu d'imprudence, je veux dire qu'il fut plus heureux au commancement qu'il ne meritoit del'étre,

& que les disgraces, qui le suivirent, balancerent non seulement ces légeres prosperitez ; mais les convertirent même à la rüine de ceux à qui elles étoient arrivées, tant il'est veritable que la prudence & la fortune pour estre quelquefois mal ensemble ne deviennent jamais irréconciliables, & que celle-cy malgre son inconstance ne manque point de vanger tôt ou tard les contraventions qui se font à celle-là. Monsieur d'Aubigny reçût dés le premier jour de sa marche la nouvelle que la Maison de Saint Severin (qui estoit la plus considerable du Duché de Calabre) avoit quitté le parti d'Espagne pour suivre celui de France ; & que les trois Princes qui en étoient Chefs; sçavoir *le Duc de Bisigan*, *le Prince de Salerne* & *le Comte de Melito* assembloient des Troupes pour les joindre aussitôt qu'il seroit arrivé. Il s'avança avec une diligence extraordinaire, & faisant avertir ses anciennes intelligences, il fit son irruption tellement à propos, qu'il n'y eut point de Villes qui ne lui ouvrissent les portes, non pas même Consence, où les Espagnols avoient mis une forte Garnison ; de maniere que les esprits se trouvant disposez à la révolte, & les François étant reçus par tout où ils se présentoient, ils traverserent sans obstacle cette vaste Province, & se rendirent vers le Détroit de Messine ; Cependant les Espagnols qui avoient esté chassez de leurs garnisons firent un petit corps d'armée, & demanderent secours à *Hugue de Cardonne* Vice-Roi de Sicile, qui ramassant tout ce qu'il y avoit de troupes dans l'Isle pour le Roi Catholique s'embarqua pour l'Italie, & se rendit à Regge avec 3000. de pieds, & 300. Chevaux, où aprés s'estre joint avec ceux qui l'avoient appellé, il dissipa les lévées du Comté de Milet, dégagea Ramire Colonel Espagnol, qui estoit investy dans Terre-neuve, désola cette Place pour la rendre inutile aux enne-

ennemis ; & mit en desordre les Troupes du Prince de Rossano, qui s'estoit avancé pour arrester ses progrés. Mais Monsieur d'Aubigny, qui prévoyoit que le coup de partie consistoit à battre les Espagnols, avant que les peuples, qui l'avoient appellé se pussent repentir de leur défection, se joignit avec une vitesse incroyable aux Trouppes du Duc de *Bisignan*, & du Prince de Salerne, marcha deux jours & deux nuits par un chemin écarté, sous la foy de deux Calabrois, qui s'étoient offerts de conduire l'armée, & de se laisser lier pour plus grande seureté, pendant qu'il avoit fait semer le bruit parmi les Espagnols qu'il ne pouvoit arriver de deux jours, il les surprit lors qu'ils estoient sur leur départ, pour s'aller retrancher dans les Montagnes de l'Appenin à la faveur du Fort de Saint Georges qui tenoit pour eux, & les chargeant sans prendre halaine, les défit absolument.

Le Vice-Roi de son côté s'approcha de Barlette, se saisit de tous les postes qui étoient aux environs, disposa des gens de guerre sur les passages, & rallentit la fureur de ses gens, en ne leur permettant que d'enlever des convois, & d'empêcher autant qu'il leur seroit possible la sortie des Espagnols. Il faut avoüer que le grand Capitaine fut alors réduit dans une étrange extremité, & qu'il s'écoula des journées toutes entieres où toutes choses lui manquoient, à la reserve du cœur & de l'esperance. Il se résolut pourtant à la défensive, avec une ostentation extraordinaire, & le premier soin qu'il eut, fût de prévenir l'esprit de ses soldats, en leur persuadant qu'on équipoit en Espagne une puissante Flotte, qui non seulement devoit apporter assez d'argent pour continuer la guerre; mais encore débarquer dans la Poüille une Armée de terre, qui seroit superieure en nombre à celle des Fran-

des François, & qui les surprenant à l'impourvû dans les fatigues du Blocus, les obligeroit de se retirer avec infamie. Il leur représenta qu'outre cette ressource, il en avoit encore une autre fondée sur un Traitté, que le Roi Catholique avoit fait avec l'Empereur Maximilien, pour avoir un corps d'Infanterie Allemande plus considerable, que celui des Suisses qui servoient la France, & que cet Empereur se mettroit d'autant plus en devoir de l'exécuter, que ses interêts étoient desormais mêlez avec ceux de l'Espagne; en ce que le fils unique du Roi d'Espagne étant décedé, & sa fille aînée, qu'il avoit mariée en Portugal n'ayant point d'enfans, toute la succession regardoit la Cadette, que Philippe Archiduc du Païs-bas fils de Maximilien avoit épousée, & devoit par conséquent attirer les forces d'Allemagne à la défense d'un Royaume, dont le fils de l'Empereur avoit déja pris la qualité d'heritier présomptif. Il ajoûta qu'il avoit nouvelles qu'un convoy de vivres, capable de nourrir l'armée durant plus de six mois, étoit prest à Palerme, & n'attendoit plus que l'escorte des Galeres de Tarente pour faire voile. enfin il leur montra des lettres de change, qui devoient être payées à veuë par les plus riches Marchands de Venise, à qui elles étoient adressées, & qui lui devoient faire toucher des sommes immenses dans les Villes Maritimes, que cette République tenoit sur la côte de la Poüille à son choix. Enfin il les sçût prendre si parfaitement par le foible de leur genie, qui n'étoit point à l'épreuve des promesses, quand elles étoient conçûës en termes magnifiques, qu'il retint long tems en devoir des hommes mercenaires, qui n'avoient point d'argent, & qui pourtant étoient obligez d'achetter les necessitez de la vie à un prix excessif, qui estoient à demy-nuds, & qui le plus souvent étoient obligez d'aller en faction en cette posture, ce que

Mariana dasn les gestes de Ferdinand.

je

je ne puis attribuer qu'à sa mine relevée, qu'aux charmantes qualitez exterieures, dont il animoit ses discours, & qu'au discernement des esprits, par lequel il entroit si profondément dans le sentiment de chacun d'eux en particulier, que ceux-là même qui étoient convaincus de la fausseté de ses paroles, & de l'impossibilité de leurs effets, ne laissoient pas d'aider à se tromper & de les écouter, comme si elles fussent sorties de la bouche d'un homme, qui raisonnoit sur des principes inconnus à tous les autres, & qui pénetroit dans les secrets de l'avenir.

Aprés avoir introduit la discipline dans son armée autant que les loix de la necessité presente le pouvoient souffrir ; il tâcha d'inspirer de l'émulation aux Espagnols, en leur faisant tantôt accepter, & tantôt entreprendre des combats singuliers contre les François ; & ce fut par un duel de cette nature, qu'il exerça la valeur du *Chevalier Bayard* contre *Sottomajor* l'un de ses plus hardis Capitaines. Je sçay bien que les Ecrivains d'Espagne font tout ce qu'ils peuvent pour déguiser cette action ; & je me suis quelque fois étonné de voir, que Paul Jove ait employé le plus éloquent endroit de ses ouvrages à lui dérober une partie de la réputation qu'il s'est acquise, & tous les secrets de l'art, sans en excepter un seul, pour la décrediter; puis qu'outre que la déposition de tant de témoins qui y assisterent suffisoit pour la convaincre d'imposture. Il est certain que tout l'avantage qu'il pouvoit tirer de ses lecteurs consistoit à leur faire dire, que jamais plus beau fard n'avoit esté appliqué avec moins de fruit ; & qu'il y en avoit eû beaucoup plus qu'il n'en falloit pour les persuader, si la Rhetorique eût esté capable de défendre efficacement une mauvaise cause. En

Il est merveilleusement bien décrit dans la vie de ce grand personnage.

* Dans le 2. liv de la vie de Gonsalve.

effet que lui sert il d'éluder le succez du combat, en avoüant dés le commancement de son recit, que Sottomajor estoit coupable, puisque cette circonstance étoit le meilleur préjugé qu'il pouvoit donner, pour faire révoquer en doute tout ce qu'il alloit dire? A quoi bon ajoûter que le grand Capitaine lui en avoit fait un affront en public, & qu'il ne lui permit d'accepter le défy, que pour l'une de ces deux raisons, sçavoir ou qu'il répareroit la honte dont il s'étoit couvert s'il étoit vainqueur, ou qu'il porteroit la peine de la cruauté qu'il avoit exercée s'il estoit vaincu, puisque suivant les Loix d'une bonne guerre la conduite du Général ne peut ni legitimer des actes vitieux, avant qu'ils soient commis, ni changer l'estime que les hommes en doivent faire? Pourquoi imputer sa défaite à la honte qui l'avoit saisi, & qui l'empêchoit de parer aux atteintes de son adversaire, si l'humeur brutale, avec laquelle il est dépeint quelques lignes auparavant, le rendoit incapable de ce sympto me; & pourquoy conclure sa narration par un éloge du vainqueur emprunté de ses autres exploits, dans le même tems qu'il lui déroboit la gloire de celui qui lui avoit le premier acquis de l'estime parmi les gens de guerre; sinon pour lui faire une réparation tacite de son vol; ou pour le déchirer en ce lieu avec d'autant plus d'impunité, qu'il paroîtroit jaloux de le loüer en tous les autres? J'ay fait cette legere digression, parce qu'il estoit important de prévenir les esprits, en leur montrant quelle estime ils devoient faire de la sincerité de Paul Jove, dans les autres combats qu'il raconte ensuite, puisqu'il en avoit eû si peu dans la description de celui-cy, & de faire juger par anticipation quel estoit le dégré de créance qu'il meritoit, lors qu'il y auroit d'autant plus lieu de le soupçonner, que les rencontres

tres

tres qu'il alloit dépeindre devoient étre plus longues, & plus considerables, en ce qui regardoit le nombre ; & que comme il y avoit un traitement plus rude à craindre pour les François de la part de cet Historien ; il y avoit aussi plus de précautions à prendre pour s'empêcher d'étre trompé.

Cependant le. Duc de Nemours, aprés avoir défait un parti d'Espagnols à Barlette, à dessein d'enlever le bétail qui paissoit dans les prairies de Cerignolles, s'alla présenter devant la Ville de Canose, où le fameux Navarre s'étoit enfermé, avec 600. fantassins Espagnols, le batit en ruïne, lui fit donner l'assaut durant trois jours consecutifs, & le prit enfin par composition, sur les ordres précis que le grand Capitaine envoya à ce Gouverneur de lui conserver cette infanterie, qui estoit l'élite de ses Troupes. Ce fut dans cette conjoncture que la Fortune invita les François inutilement à vaincre, & qu'elle leur montra qu'il étoit encore tems de recouvrer l'occasion qu'ils avoient perduë, & de décider la querelle du Royaume de Naples, en marchant dans cette ardeur guerriére qui les avoit saisis à l'assaut de Canoze, & qui les eut fait transporter encore contre les retranchemens des Espagnols, qui n'étoient pas plus à l'épreuve de leur Canon, qu'avoient esté ces murs qu'ils venoient de renverser. Mais le Vice-Roi s'étant plus que jamais confirmé dans la retenuë, qu'il ne pouvoit ignorer avoir toûjours esté fatale à ceux de sa Nation, se contenta d'envoyer un Trompette au grand Capitaine, pour lui présenter la bataille, & de ranger son armée à la veuë des ennemis. Le grand Capitaine joyeux autant que surpris de ce procedé, y répondit de maniere qu'il n'ôtoit point tout à fait l'espoir au Vice-Roi de le voir l'épée à la main, sans néanmoins déterminer rien ni du Champ de bataille

E 5 ni

ni des autres circonstances qui le devoient accompagner. Il dit au Trompette que ceux de sa Nation n'avoient point accoûtumé de combatre toutes les fois qu'il plaisoit à ses ennemis, & que s'il y avoit de la prudence dans l'art Militaire, elle consistoit à regler les actions décisives par l'occasion & non pas suivant le caprice ; que nonobstant il ne laissoit pas d'avoir toute l'estime qu'il devoit du courage du Duc de Nemours, & qu'il se sentoit beaucoup obligé de ses offres, mais qu'il le seroit bien davantage, s'il avoit la patience d'attendre que les Chevaux de ses Cavalliers fussent ferrez, & que les armes de son infanterie fussent fourbies, puis qu'il ne luy manquoit rien que ces deux choses pour se produire avec éclat, sur le champ de bataille. Je ne veux pas faire ce tort à la réputation du Vice-Roy, que de présumer qu'il eût ajoûté foy à cette réponse ; mais je sçay bien qu'il s'imagina d'avoir pleinement satisfait à son honneur par ce deffi, & qu'il retint l'impetuosité de ses coureurs, dont il y en avoit déja quelques uns avancez à dessein d'observer de plus prés le Camp des Espagnols. Mais pendant que les deux armées s'exerçoient seulement à des combats particuliers, la République de Venise, qui pour des raisons que j'ay marquées auparavant, avoit intérêt que les Espagnols ne succombassent point, consentit en secret, ou du moins ne se mit pas en peine d'empêcher, que divers marchands de ses Etats ne fissent des Magazins de vivres & de munitions pour Sa Majesté Catholique, à dessein de les introduire par mer dans Barlette, & qu'ils n'y jettassent, malgré toutes les oppositions de l'armée Navalle des François, du secours à diverses reprises; de maniére que les assiegez reçûrent, en une seule fois, deux Vaisseaux, dont l'un étoit chargé de bled, & l'autre de Chapeaux & d'habits ; de soüilliers & de linge, Il est vray que toutes les formalitez exterieures du commerce y furent curieusement ob-

Dans la fleur des exemples d'Espagne

observées, & que le Grand Capitaine fit semblant d'emprunter des hauts Officiers de son armée de quoy payer une partie en argent comptant, & fit servir de caution la Reine Isabelle & les plus riches Habitans de Bari pour l'autre partie. Il y eut même des particuliers Venitiens assez hardis, pour acheter le butin que Mr. d'Alaigre avoit fait en saccageant une bicoque de la Poüille, où il y avoit abondance de bleds, & pour les conduire directement dans la Ville assiegée en un tems, où les Vaisseaux François s'étoient écartez pour combattre leurs adversaires de Sicile.

La nouvelle de ces infractions arrivée à la Cour de France, tira de grandes plaintes de la bouche de Louis XII. contre le Senat; mais il n'en pût avoir d'autre réponse, sinon que le Senat n'avoit rien sçû de ce que les Marchands, dont on se plaignoit avoient entrepris, & qu'aprés tout il étoit impossible d'empêcher que dans un état parfaitement libre, comme étoit celui de la Republique, on empêchât les particuliers de trafiquer, en la maniere qu'ils jugeroient la plus utile, & qui n'étoit pas défenduë par les Loix de l'Etat dont ils étoient Citoyens. Cette réponse que la Republique de Venise avoit conçûë dans le plus haut point de grandeur, où elle soit montée depuis son origine, fut cause de la plus signalée de toutes les disgraces qui lui survinrent depuis. Et parce que la suite de mon sujet m'obligera de l'examiner en son lieu, je me contente de remarquer ici par avance, que comme le Senat de Venise a toûjours fait profession d'une conduite uniforme, il ne s'en est jamais éloigné tant soit peu, que son égarement ne l'ait transporté sur le bord du précipice, & que comme il a donné le moins de part qu'il pouvoit à la fortune dans son gouvernement, & qu'il a pris un soin particulier d'eviter les occasions de se commettre avec elle; de même il semble que pour

Jannot dans le liv. de la Republique de Venise.

s'en vanger, elle ait pris plaisir d'observer à son tour jusques aux moindres incidens, où la bizarrerie des affaires politiques auroient rendu sa prudence excessive ou défectueuse, & qu'elle ait pris son tems de lui faire alors tout le mal, dont elle se pouvoit aviser.

Cependant le Roi Catholique occupoit son conseil à chercher les moyens de secourir le grand Capitaine, & travailloit avec d'autant plus de soin à hater ses levées, qu'il étoit bien averti que les nouvelles que Louis XII. avoit reçûës à Milan du progrez de ses armes dans la Poüille & dans la Calabre l'avoient empéché de retourner en Provence, pour faire embarquer les provisions & les rafraîchissemens necessaires au Vice Roi de Naples ; & l'avoient rendu negligent de continuer les recruës, qu'il avoit la commodité de faire passer de tems en tems, & que si elles fussent arrivées au commancement de l'année 1502 elles eussent peut estre détourné cet étrange revers que ma plume ne peut encore à present décrire, aprés tant d'années qu'il est arrivé, sans quelque sorte de repugnance. *Le Cardinal Ximenés* principal Ministre d'Espagne avoit fait équiper, nonobstant les rigueurs de l'hyver, sur les côtes d'Espagne que baigne la Mer Mediterranée, une nouvelle Flotte, dont on avoit donné le commandement à *Porto Carrero* beau-frere du grand Capitaine à sa consideratiõ, & peut-estre encore parce qu'il y avoit apparence que le double lien d'alliance & d'amitié, qui les attachoit l'un à l'autre, affermiroit les intelligences, que les affaires d'Espagne en Italie exigeoient, qu'ils entretinsent dans le dernier degré. Mais Porto Carrero étant mort de maladie dans la Sicile, où la tempeste l'avoit obligé de relâcher, il n'avoit pas laissé de rendre à son Maître dans l'agonie, le plus important service qu'il pouvoit soûhaitter de lui, en choisissant le plus

Dans le premier tome de sa vie.

le plus valeureux Officier de sa Flotte, qui se nommoit *Andrade*, pour luy en confier la conduite à l'exclusion de tant de Seigneurs Espagnols qui l'accompagnoient, & qui contre toutes les apparences, & nonobstant leur condition ne refuserent point de luy obeïr, ou parce qu'ils estoient tous les admirateurs, aussi-bien que les témoins de sa vertu, ou par un mouvement de soumission dont il faut advoüer, à la gloire de cette Nation, qu'elle est plus susceptible que les autres en certaines rencontres. De maniére qu'Andrade, devenu sans y penser général, avoit mis aussitôt à la voile, & prit Terre à Regge sans obstacle, d'où il s'étoit avancé jusques à Terre-neuve, & avoit fait la jonction de ses Troupes avec celles que Hugues de Cardonne, avoit pû recueillir de sa défaite, lorsque Monsieur d'Aubigny, s'avança pour les reconnoître, & les trouva rétranchez dans le même poste de Seminare, où il avoit remporté sept ans auparavant une mémorable victoire contre Ferdinand Roy de Naples, & le Grand Capitaine,

D'abord la présence d'un lieu, qui l'avoit rendû si fameux dans le Monde, & la proximité d'un autre où il avoit défait depuis trois mois une partie des mêmes Troupes qu'il voyoit, & qui paroissoient dans une posture qui ne pouvoit estre soupçonnée de frayeur, reveilla son ardeur guerriére & luy fit envoyer un Trompette aux ennemis, pour leur présenter le combat, aprés avoir fait avancer son Infanterie à la Ville de Gioie, qui n'estoit qu'à une demi-lieüë de Seminare, & posté sa Cavallerie à Lozarne pour empêcher les Espagnols de passer la Riviére, au cas que leur dessein fut de se retirer sans combatre; mais eux, ayant choisi une matinée dont le broüillard estoit fort épaix, firent avancer leur avantgarde commandée par *Benavide*, & tirerent Mons. d'Aubigni, dans une conference affectée,

où ils faisoient semblant de parlementer, pour avoir libre leur sortie hors de la Province, jusques à ce que l'arriére garde suivie de la bataille eût pris un grand détour, & passé la riviére une lieüë au dessous de Gioie, ce que Monsieur d'Aubigni n'eût pas plûtôt appris qu'il rompit la conference & fit marcher son armée sans artillerie, pour avoir le tems de combatre les ennemis, avant que leur avantgarde eût passé pour les soutenir. Il les trouva déja tous rangez en bataille, & fut reçû d'eux avec tant de vigueur, que la précipitation de sa marche, ayant mis les siens en desordre, & son Infanterie par malheur n'ayant point été couverte par la Cavallerie au premier choc, il fut rompu en moins d'une heure, & contraint de se sauver dans le château d'Angitolle, où l'avantgarde Espagnolle, qui n'avoit point encore combattu le suivit avec tant de diligence qu'il fut assiégé quelques heures aprés y avoir entré.

C'est ainsi que se termina le plus bizarre effet que nous ayons à mon sens de l'inconstance de la fortune, & qu'elle trahit un homme sur le même champ, où il avoit triomphé deux fois, aprés l'avoir suivi sans intermission en douze batailles rangées. D'autre côté le Grand Capitaine avoit à soutenir, dans les retranchemens de Barlette, deux plus fiers ennemis que n'étoient les François, je veux dire la famine & la peste, & ne subsistoit déja plus que par artifice, tantôt en donnant esperance à ses gens de deux mille Fantassins Allemands, que le neveu des Colonnes devoit mener au camp, tantôt en les asseurant que les Princes d'Italie, venoient de conclurre une ligue avec sa Majesté Catholique pour chasser les François, dont ils verroient les effets dans peu de jours. Mais il arriva que le meme défaut qui s'étoit éternellement opposé à la conservation des Conquestes que la France avoit faites sur les étrangers, luy ravit encore celle-cy & l'empêcha de ruïner une ar-

armée que toutes les néceſſitez de la nature humaine luy alloient ſacrifier, ſi elle eût eu la perſeverance d'attendre leurs derniers effets qui ſont toûjours entiers & toûjours irréparables. Les habitans de Caſtellanette ſituée entre Brinde & Tarente s'étoient rendus au Vice-Roy par les ſoins du Duc d'Atrie, à condition qu'ils ne ſeroient obligez que d'entretenir deux Compagnies d'hommes d'Armes en Garniſon, qui devoient eſtre employées à reprimer les courſes de ceux de Tarente, & l'avoient ainſi mis en poſſeſſion d'une Place d'autant plus conſidérable, qu'elle empêchoit la communication des Villes, qui reſtoient aux Eſpagnols dans la Poüille avec Barlette. Ces deux Compagnies ſans faire réflexion qu'elles n'étoient pas les plus fortes, s'émanciperent en tant de rencontres, que les Bourgeois furent enfin obligez de traitter avec ceux de Tarente, & de les introduire la nuit dans leurs murailles, avec cette moderation pourtant qu'ils ſe contenteroient d'ôter aux François, leurs armes & leurs chevaux, & n'attenteroient pas à leur liberté ni ſur leurs vies. La nouvelle de cette perfidie jetta le Vice-Roi dans de ſi violens tranſports de colere, qu'il réſolut de partir ſur l'heure même pour la punir, ſans avoir égard aux remontrances du Duc d'Atrie, qui vid une ſeconde fois ſon éloquence inutilement employée à l'empêcher de perir. Il luy repréſenta que la miſere des Eſpagnols, étoit aſſez grande pour les faire ſortir de leurs taniéres (c'eſt ainſi qu'on nommoit Barlette dans le camp des François) auſſitôt qu'ils auroient appris ſon éloignement, quand même leur Chef ne ſe mettroit point en peine de profiter de l'occaſion, & qu'il n'auroit pas plûtôt levé le blocus, qu'il apprendroit indubitablement la perte de quelqu'une des Places voiſines, qui ſervoient à le fermer. Mais ſes remontrances furent étouffées par la repartie qu'on luy fit, que le voyage ne ſeroit que de peu de jours,

jours, & que l'armée retourneroit dans ses premiers postes aussitôt qu'elle auroit puni ceux de Castellanette. Le Vice-Roy fit donc avancer ses Troupes jour & nuit vers cette fatalle Ville, & inspira tant de frayeur aux habitans, qui n'attendoient alors rien moins que sa présence, que les Espagnols qu'ils avoient appellez n'étant pas en nombre suffisant pour la deffendre, & les larmes de leurs femmes & de leurs enfans leur empêchant de prendre une résolution vigoureuse, ils voulurent faire une grosse contribution, qu'ils offrirent de lui donner présentement. Le Vice-Roy de qui la colere s'estoit augmentée par cette soûmission, leur en demanda trois fois autant, & ne leur donna que deux heures de délay, pour détourner le saccagement de leur Ville. Cette proposition, qui certainement estoit excessive, les fit passer de l'impossibilité où ils estoient d'y satisfaire, dans le desespoir, & leur inspira la résolution de courir sur leurs ramparts, sans distinction de sexe, & de repousser quelques avanturiers qu'on avoit fait monter à l'assaut. Le Vice-Roi d'autant plus surpris de cette résolution, qu'il l'avoit moins préveûë rallentit tout d'un coup son indignation, & se donna le loisir de consulter ses principaux Officiers, sur ce qu'il devoit faire; mais la deliberation fut interrompuë par l'arrivée d'un courier qui portoit que le Grand Capitaine, la nuit d'aprés le depart des François, estoit sorti de Barlette avec toutes ses Troupes & son Artillerie, sans autre précaution que de mener avec luy les principaux habitans, pour luy servir d'ôtages, & avoit pris sa marche vers la Ville de Rubos, éloignée de quatre lieües de Barlette, où Monsieur de la Palisse estoit en Garnison avec 300. Cavaliers & 300. fantassins. Il y estoit arrivé avant le jour & l'avoit forcée par un assaut de sept heures, sans que la valeur du Gouverneur, ni l'addresse dont

il

il avoit usé, pour le soutenir en opposant ses chevaux bardez à la bréche & rangeant par derriére des Arquebuziers Gascons à genoux, qui sans pouvoir estre incommodez ne tiroient point en vain, eût empêché la perte ou la prison de tout ce qu'il y avoit de Citoyens & de gens de guerre. Cette nouvelle obligea le Vice-Roy de partir avec la même précipitation qu'il estoit venu. Mais au lieu d'empêcher la retraitte des Espagnols, comme il s'estoit imaginé, & de les prévenir avant qu'ils pussent estre sortis de Rubos, il n'eut que le déplaisir d'apprendre en arrivant à Canose, qu'ils s'estoient retirez dés le lendemain, & que pour comble de bonheur ils avoient enlevé cent Lances, qu'il avoit envoyées pour surprendre un Convoy, qui leur devoit arriver de la Ville de Crani.

Cependant le Grand Capitaine, qui venoit d'éprouver aux dépens des François, avec combien de circonspection il falloit ménager le retour de la bonne fortune; aprés avoir remarqué que l'avantage qu'ils avoient remporté dans les précédentes guerres venoit de leur Cavallerie, qui ne trouvoit rien d'assez ferme pour soutenir son choc, entreprît de la ruïner, & pour y parvenir, quoi qu'il fut convenu avec le Vice-Roy dés le commancement de la rupture, du prix qu'il seroit payé desormais pour la liberté des Cavalliers, il ne vouloit point accepter de rançon pour les 700. qui avoient esté faits prisonniers, dans les trois derniéres expeditions; mais affectant des prétextes de civilité, dont les François, ne reconnurent l'importance que longtems aprés, il les enferma dans une tour de la Barlette, & donna leurs armes, & leurs chevaux aux plus agguerris de ses fantassins, sous l'esperance que l'emploi extraordinaire où il les appelloit toucheroit leur vanité, de maniére qu'ils ne refuseroient point d'occasion, quel-

Gratien dans son heros.

quelque perilleuse qu'elle fut, depeur de paroître indignes d'un bien qu'ils avoient reçû sans y prétendre; d'où il arriva que la Cavallerie Françoise fut extrêmement affoiblie, & que la sienne qui n'avoit point osé l'attendre auparavant fut en peu de tems aussi lestei, & pour le moins aussi nombreuse.

---

# DISCOURS SEPTIEME.

*Sur quelles maximes estoit fondé l'expedient qu'inventa le Roi Catholique pour se délivrer de la jalousie qui lui donnoit le sejour de l'Archiduc Philippes son gendre à la Cour de Madrid, & pour dégager en même tems le Grand Capitaine bloqué dans Barlette. Par quelle ruse il fit contribuer la premiére de ces deux fins à la seconde. Quel état on doit faire du Traité de Blois, en raisonnant dans toutes les rigueurs de la Politique, & par quels motifs il est plus vrai-semblable que la France & l'Espagne, se porterent à cette Négociation.*

TOUTES les prosperitez, que je viens de représenter arrivées au Grand Capitaine, dans une conjoncture, où il sembloit que le malheur tout seul eût envie de triompher de l'Espagne, sans emprunter le bras des François, eussent peut-être diminuë l'inquiétude du Roy Catholique, s'il en eût reçû la nouvelle opportunément, ou si la distance qu'il y avoit d'Italie en Espagne, eût permis au Grand Capitaine de l'avertir en tems, & lieu de l'estat de ses propres affaires. Mais comme l'armée navale Françoise, ob-

servoit

voit curi:usement les côtes de la Poüille, & que
illeurs le trajet de la mer n'est pas ordinaire-
:nt si prompt, ni jamais si commode que celuy de
:erre; on estoit aussi contraint à la Cour de Ma-
d, d'agir par raisonnement, & sur de conjectu-
plûtôt que sur des faits, & ce fut dans cette incer-
ıde que le Roi Catholique, s'imaginant que
ıt ce qu'il avoit à faire présentement consistoit à
ɔjurer la tempête qui menacoit les siens enfer-
:z dans Barlette, s'avisa d'un expedient, qui par
surcroît de bonheur, ne laissa pas de luy réüssir,
'égard des choses qui survinrent au tems de son
ération, quoi qu'il eût été pris sur des mesu-
; tout à fait éloignées de celles qui parurent,
and il fut question de s'en servir.

Il y avoit déja long tems que l'Archiduc Philip-
; estoit allé de Flandre en Espagne, visiter son
au pére, sous prétexte de le consoler sur la mort
son Fils unique; mais en effet pour contempler
on aise la riche succession que ce Jeune Prince,
noit de luy ouvrir, & pour confirmer dans le
:ur de la Reyne Isabelle, que les Médecins pré-
yoient devoir bientôt mourir, les sentimens de
ère pour l'Archiduchesse sa Fille, qu'il craignoit
ıe l'absence, le tems, & peut-être encore les arti-
:es du Roy son Mary qui pouvoit se remarier,
eussent alterées en quelque maniére.

La presence du Gendre, qui avoit produit à la
our de Madrid des effects capables d'inspirer de
jalousie au Beau-Pére, & la conversion de la
.ûpart des Courtisans du côté du Soleil levant
:'est ainsi qu'ils nommoient déja l'Archiduc) sem-
loit avertir le Soleil couchant de penser à la retrai-
:, ou du moins à quitter les Royaumes annexez à
ı Couronne de Castille, dont il ne joüissoit qu'à
ıuse de la dot de sa femme, lesquels par consequent
seroit obligé de restituer tous entiers à ses héri-
.ers, incontinent aprés son decez. Davantage la
tem-

tendresse, que la Reyne avoit témoigné à sa Fille, & ce général épanchement des cœurs, & même des pensées que la nature a coûtume de causer entre les personnes de même sang, quand elles se revoyent aprés une absence, qu'elles avoient crû devoir estre éternellé, ne s'accordoient pas bien avec le Testament qu'il avoit dessein de luy faire signer, ni avec l'esperance qu'il avoit de se faire donner l'usufruit de ses biens durant sa vie, au préjudice de sa Fille & de son Gendre. Cette derniére considération estoit peut-être celle qui luy avoit fait porter plus impatiemment, la qualité que l'Archiduc & sa femme avoient prise de Princes d'Espagne, sans l'en avertir, & même sans attendre qu'il le leur permit; & l'ombrage qu'il avoit pris de leur procedé estoit si grand, parce qu'il s'imaginoit que ce fut un attentat contre son autorité, que toute sa dissimulation n'avoit point esté assez profonde pour le couvrir, quoi qu'il y eût un notable intérest pour le cacher, au moins à la Reyne Isabelle. Mais on peut dire qu'il avoit été piqué au vif, dans l'endroit le plus délicat où son ame étoit susceptible de douleur, lors qu'il avoit obsèrvé que la bonne mine de l'Archiduc, je veux dire, que ce concours de perfections exterieures, qui servent à ravir les cœurs par les yeux, & qu'il regardoit avec d'autant plus de jalousie dans la personne de son gendre, qu'il ne les avoit luy-même jamais possedées, avoient fait une si profonde & si générale opération parmy les grands d'Espagne, qu'il y en avoit déja la plus grande partie qui s'étoient dévoüez à son service, sans aucune réserve; de maniére que pour peu que son sejour fut plus long à la Cour de Madrid, il y avoit à craindre l'une de ces deux extrêmitez, sçavoir qu'il ne fut en état ou de se mettre luy-même en possession des Royaumes de Castille, en

cas

cas que la mort de la Reyne arrivât avant son départ, ou d'obliger Sa Majesté Catholique de se retirer en Arragon, quelque déposition testamentaire qu'elle pût alleguer au contraire.

Il falloit donc tirer avec adresse l'Archiduc hors de l'Espagne, & pour en venir à bout, trouver un pretexte, qui fut non-seulement plausible, mais encore interessé; il luy falloit proposer un objet étranger capable de reveiller son ambition, qui sembloit être assoupie par une si riche succession, où il avoit été appellé presque sans y penser, & luy faire esperer la joüissance anticipée d'une partie de l'héritage, qu'il ne devoit esperer qu'aprés sa mort. Il falloit dresser un piége à la Reyne Isabelle, en luy persuadant que le Roy son mary ne pensoit qu'à l'aggrandissement de leur Fille, & dissiper l'inquiétude qui la travailloit de sçavoir ce que deviendroit l'Espagne, quand l'union de la Castille avec l'Arragon, seroit rompuë par son trépas. Il falloit accoûtumer insensiblement les Grands d'Espagne, à ne voir plus celuy qu'ils adoroient, & les faire repentir de la déclaration precipitée qu'ils avoient faite en sa faveur, en l'obligeant de tourner ailleurs ses rayons & ses influences. Il falloit enfin donner le loisir au tems, de reparer le vol que son Gendre avoit fait de l'inclination de ses peuples, & faire rentrer ceux-cy dans leur devoir, en les réduisant à ne considerer plus desormais que luy seul.

Cette entreprise n'étoit plus si facile qu'elle l'avoit esté quelques mois auparavant, & les suites qu'elle faisoit apprehender estoient si dangereuses, qu'il n'y avoit point de rafinement, qui ne dût estre occupé tout entier à les concerter. Mais de joindre par un effort de prévoyance la peine que son Gendre luy faisoit à Madrid, avec celle qu'il se donnoit volontairement pour ce qui regardoit les

les affaires de Naples, & de se délivrer de l'une & de l'autre par un même moyen, c'étoit ce que l'industrie humaine, quelque secondée qu'elle fut de Politique, ne devoit pas vrai-semblablement entreprendre, & ce fut pourtant ce que le Roy Catholique exécuta de la maniére que je vay décrire.

Un jour à la sortie du Conseil d'Etat, où les opinions avoient esté fort partagées sur la forme qu'on donneroit aux affaires de Naples, & sur la qualité du secours que le Grand Capitaine pouvoit esperer d'Espagne, le Roy prit artificieusement son tems pour représenter à l'Archiduc, par voye de confidence particuliére, qu'il estoit averti que ses affaires alloient encore plus mal en Italie, qu'on ne venoit de proposer dans la délibération, & que s'il n'avoit pas communiqué à ses Ministres toutes les lettres qu'il en avoit reçeûës, il avoit crû devoir agir ainsi par une des suppressions que la prudence conseilloit toûjours à ceux de leur naissance, quand il estoit question de reveler les defauts de leur Etat à des personnes incapables d'y remedier; que les Neapolitains en général haïssoient les Espagnols, à cause de la peine qu'ils avoient à se soûmettre à un gouvernement étranger; mais encore parce que le luxe & la prodigalité Françoise, qu'ils avoient approuvée diverses fois s'accordoit bien mieux avec leur humeur avare, que le ménagement & la simplicité des Espagnols, qu'ils ne pouvoient excuser en eux, parce qu'ils ne comparoient ces qualitez à l'autre, qu'à l'égard de leurs intérêts présens, sans considérer les raisons qui pouvoient les obliger à cette reserve; que cette aversion estoit parvenuë à son dernier periode, lors qu'on leur avoit ôté le Prince de Tarente, & qu'ils avoient interpreté ce transport necessaire, comme si la Cour de Madrid, eût résolu de convertir

vertir leur Royaume dans une Province annexée à l'Espagne, & de leur ôter pour jamais la pensée de joüir de la présence de celuy qui seroit leur Prince; que cette présupposition avoit fait passer l'élite de leur noblesse dans le parti contraire, & qu'il n'estoit demeuré dans le sien que quelques mercenaires & ceux de la faction d'Arragon, qui n'avoient point esperé de quartier parmi les François; que c'estoit de ce seul principe qu'étoit dérivée l'étrange inégalité de forces qu'on avoit remarquée entre celles du Roy Loüis XII. & le siennes, lors que la rupture estoit survenuë, & qu'il ne falloit point recourir ailleurs, pour trouver la raison qui avoit contraint le Grand Capitaine de se renfermer dans Barlette, que c'étoit pour cela seulement que le plat Païs s'étoit soûlevé, & que le Duc de Nemours, n'étoit pas plûtôt entré dans Poüille, qu'il avoit reserré toute l'autorité d'Espagne dans les Villes maritimes, qui pour ne pouvoir être promtement secouruës tomberoient infailliblement au pouvoir des François; que la même fantaisie de ceux de la Poüille avoit obsedé les Calabrois, avec d'autant plus de fondement que le Fils aîné des Fils de Naples, avoit toûjours pris le titre de leur Duc, & qu'ils avoient non seulement appellé Monsieur d'Aubigny, mais encore fortifié ses troupes par leurs levées, & reçû comme à l'envi ses troupes en Garnison, que ces commencemens desavantageux avoient occupé durant plusieurs mois le Conseil d'Espagne; & que nonobstant il falloit avoüer que toute prudence avoit échoüé, dans l'application des moyens qu'elle avoit inventez pour appaiser ces deux défections populaires: qu'il étoit veritable que les mesures qu'il avoit prises pour les arrêter toutes deux estoient devenües irreguliéres, plûtôt par une continuation de mauvaise fortune, & par

ce

ce fatal enchainement qui se fait plus souvent entre les mauvais qu'entre les bons succez, que par la cooperation des personnes qui les avoient prises, & des mains qui les devoient ajuster, mais que le dommage n'en estoit pour cela ni moins grand, ni moins irréparable ; & qu'encore que la reputation d'Espagne ne courrût point de risque, dans la perte de Naples, comme ce Royaume n'en seroit pas moins perdu pour elle, elle ne laisseroit pas d'estre exposée à ce reflux d'ignominie qui accabloit toûjours les vaincus, quelques légitimes que fussent les excuses qu'ils avoient à produire ; qu'ainsi si l'on ne s'amusoit pas à considerer que l'Espagne avoit fait des efforts extraordinaires pour éteindre le feu qui s'estoit allumé dans la portion du Royaume, qui luy estoit écheûë, ni qu'elle avoit preparé à même tems, deux secours suffisans de luy conserver la Poüille & la Calabre, qu'elle avoit équippé une Flotte dans ses ports de la mer mediterranée, qui devoit débarquer une armée de terre dans celle-cy, pendant qu'elle avoit fait un party avec l'Empereur pour la levée des Troupes Allemandes, qui seroient nécessaires pour degager le Grand Capitaine investi dans celle-là, ni qu'elle avoit industrieusement fait agir l'adresse, par tout où la force manquoit, pour arrêter la rapidité du progrez de ses ennemis ; mais qu'on remarqueroit seulement que la Flotte destinée pour la Calabre avoit esté battuë de l'orage, & que la maladie & la mort de Porto Carrero qui la commandoit avoit retardé son action ; que les levées d'Allemagne avoient esté plus lentes que ne requeroit le besoin des Espagnols blocquez dans Barlette, & qu'il y avoit ou trop d'intervalle entre les promesses de l'Empereur Maximilien, & les effets qui les devoient suivre ; que les François estoient desormais les Maîtres de tout le Royaume de Na-
ples,

)les, à la reserve de cinq ou six Places, & que
'Espagne, bien loin de leur disputer leur portion
omme ils publioient n'étoit plus en état de leur
ontester la sienne; que Monsieur d'Aubigny n'a-
'oit plus d'ennemis en Calabre, & que la famine
élivreroit bientôt le Duc de Nemours des siens
ans la Poüille; que la fortune avoit ôté toutes
hoses aux Espagnols, excepté le bon droit & le
œur, & qu'un délaissement si général n'étoit
oint un signe qu'elle eût envie de retourner vers
ux; qu'il ne restoit donc plus que la prudence
ont on pût se prévaloir dans cette conjoncture,
t que c'estoit à elle seule desormais à détourner
int d'inconveniens; que tous les expediens
u'elle suggeroit, les uns regardoient le recou-
rement de l'amitié des Neapolitains, & parois-
)ient tous impossibles, & les autres consistoient
rétarder le progrez des François, & ne se rapor-
)ient en aucune maniére à l'état present des cho-
:s. Que le coup de partie étoit par consequent de
'ouver un moyen qui comprit seul tous les deux
nsemble. Il vouloit dire qui reconciliât les Espa-
nols avec les Neapolitains, en meme tems qu'il
:roit décamper le Duc de Nemours de devant Bar-
:tte, & qui par un surcroît d'industrie produisit
:s deux effets surprenans l'un par l'autre. Qu'a-
rés avoir medité long-tems sur cette matiére, il
royoit avoir inventé ce fatal expedient, & que c'é-
)it à lui seul qu'il s'adressoit pour le découvrir,
arce qu'il ne pouvoit choisir d'autre dépositaire de
:s secrets, que celui là même à qui il avoit donné
ı Fille, & qui devoit être son héritier; qu'il con-
stoit à tenter par son entremise une espece de Né-
ociation avec le Roy de France, pour l'obliger à
onner Claude sa Fille au Fils aîné de l'Archiduc,
: à luy transporter pour sa dot la portion du
oyaume de Naples, qui étoit échüë à la France,
)mme il étoit prest de sa part d'accorder la sienne

à son petit fils, & de l'investir présentement des Duchez la Poüille, & de la Calabre, en faveur de cette alliance; que cette cession mutuelle feroit cesser l'émulation qui regnoit entre ces deux Nations, & qui les avoit portez à la rupture, & feroit retirer le Duc de Nemours, en retranchant le sujet qui l'avoit attiré dans la Poüille; que Monsieur d'Aubigny, pourroit sortir avec bien-séance de Calabre, lors qu'il ne seroit point obligé de remettre les Places, qu'il y avoit prises entre les mains des Espagnols, mais seulement en celles de l'Archiduc, qui ne les tiendroit que jusques à la consommation du mariage de son fils avec la Princesse de France, & les précautions que les François, affectoient pour conserver leur honneur, & qui ne pouvoient avoir lieu en d'autres cas seroient scrupuleusement gardées en celui-cy. Que la reputation d'Espagne y seroit à couvert, en ce que non-seulement elle se maintiendroit en possession d'un bien qu'elle alloit perdre; mais se prévaudroit encore dés à present de tout l'avantage qu'elle avoit pû pretendre, quand elle auroit chassé les François de Naples, puis qu'elle introduiroit par ce Traité toutes les dispositions nécessaires à faire tomber cette Couronne sur la teste de celuy qui devoit estre Roy d'Espagne. Et qu'enfin ce qu'il y avoit à considerer sur toutes choses, c'étoit que les Neapolitains, se voyant asseurez d'avoir un Roy particulier étoufferoient les sentimens de haine qu'ils avoient pour l'Espagne, lors qu'ils croiroient n'avoir plus à dépendre d'elle, & favoriseroient d'autant moins les François, qu'il y auroit à craindre pour eux que cette Nation volage ne se repentît de la donation qu'elle auroit faite, s'ils luy donnoient occasion de la rompre.

Il faut avoüer que cet expedient estoit merveilleux, & que l'Espagne n'en a point produit de mieux concerté, depuis qu'elle se mêle de raffiner sur la Politique des anciens. Il contenoit en soy le

dernier degré de bonté, que la Philosophie attribuë au bien utile, en ce qu'il visoit purement au bien de celui qui l'avoit inventé, sans l'exposer à la moindre risque. Il faisoit contribuer tant de moyens divers & mêmes contraires, tant d'instrumens animez, & mêmes raisonnables à sa fin particuliére, avec une adresse qui non-seulement leur ôtoit la connoissance de ce qu'ils faisoient pour ses intérêts; mais encore les remplissoit d'une fausse idée de procurer les leurs propres, par la même action qu'ils employoient à faire reussir les siens; je veux dire qu'il délivroit Ferdinand, par la plus douce voye qui fut imaginable, d'un Prince qu'il ne consideroit plus dans sa Cour que comme son Rival dans le poinct le plus délicat de jalousie qui regarde la Souveraineté, depuis que la mort de son fils unique, & l'indisposition de sa femme l'avoient mis en danger d'estre dépoüillé des Couronnes de Castille, avant de mourir. Et par un trait, qui n'avoit point d'exemples dans les siécles passez, il obligeoit ce Rival à travailler lui même à son éloignement, & l'engageoit dans une conjoncture, où l'honneur & la bien-séance vouloient qu'il lui demandât son congé. Il donnoit autant d'asseurance à la Reine Isabelle, qu'il y en pouvoit avoir dans les choses humaines, qu'il estoit bien éloigné de contester un jour à leur fille les Etats qui viendroient de la succession de sa mere, puis qu'il s'ôtoit dés à present la moitié d'une Couronne, pour la mettre sur la tête d'un de ses enfans, & lui procuroit l'autre moitié en faveur de la plus haute aliance qu'il pouvoit esperer dans la Chrêtienté. Il détachoit insensiblement les Grands d'Espagne de l'affection, qu'ils avoient conçûë pour l'Archiduc son Gendre, en rendant son entremise desormais inutile auprés de leurs Majestez, qu'il employoit toute entiére à leur obtenir des graces. Il prenoit adroitement son tems pour se les acquerir, avant que le decez de la Reyne Isabelle eût ouvert la succession de

Castille. Il attaquoit le Roy Louïs XII. par le seul endroit que quelques historiens ont appellé son foible, je veux dire une demangeaison de faire la paix à contre tems, dont il fut travaillé durant toute sa vie; & il apportoit tant de précautions pour luy jetter de la poudre aux yeux, qu'il estoit moralement impossible qu'il n'en fut offusqué. parce qu'il ne lui envoyoit pas un simple Ambassadeur pour négocier, comme c'étoit la coûtume, mais un Prince en réputation d'être bien intentionné pour la France, dont il étoit né feudataire, un Prince intéressé dans l'accommodement, un Prince enfin, qui dans la sincerité qui étoit alors en usage, ne pouvoit être soupçonné de collusion, ni de desaveu. Sa qualité, qui ne permettoit pas aux François d'examiner son pouvoir de si prés, lui permettoit de le cacher avec toute l'obscurité qu'il lui plairoit, & la bonne opinion que l'Archiduc avoit de soi-même lui faisoit présumer, & certes avec raison, qu'il ne se contiendroit jamais dans les bornes que le droit des gens assigne aux Plenipotentiaires, mais qu'il outrepasseroit infailliblement ses ordres, & laisseroit par consequent à sa liberté de ratifier ce qu'il auroit conclu suivant les bonnes ou mauvaises nouvelles qu'il recevroit en ce tems là d'Italie. Il traitoit le Cardinal d'Amboise conformément à son genie, qui s'arrêtoit un peu trop aux circonstances extraordinaires, en luy donnant un Prince pour négocier avec luy, & luy faisoit des propositions de paix, qui paroissoient d'autant plus avantageuses à sa fortune, que le Comte de *Chaumont* son neveu, qu'il avoit dessein d'avancer, possedoit en un plus haut degré les qualitez d'un Courtisan, que celles d'un Général d'armée; & se produiroit par consequent avec plus d'éclat aux yeux & à la suite du Roy, dans les délices de la paix, qu'il n'acquerroit de réputation dans l'embarras des affaires d'Italie, qu'il

qu'il estoit incapable de terminer. Il dressoit un piege à la Reyne de France *Anne de Bretagne*, qui estoit trop délicat & trop conforme à son ambition pour estre évité, en luy faisant esperer une alliance pour sa Fille, dans la même Maison qu'elle avoit manqué pour elle-même, & en luy donnant lieu de faire éclater ses sentimens pour la Maison d'Autriche, qu'elle n'avoit jamais sçû tout à fait dissimuler, depuis qu'elle avoit esté destinée à l'Empereur Maximilien, quoi que la nécessité de ses affaires l'eût obligée ensuite à se marier avec Charles VIII. & depuis encore avec son Successeur; ce qui avoit porté le Duché de Bretagne, dont elle estoit héritiére, dans la Maison de France. Il fut averti que comme cette Princesse n'avoit point élevé de Fils de ses deux mariages; elle estoit possedée de la méme passion que la Reyne Isabelle sa femme d'aggrandir sa Fille aînée sans mesure, & qu'il n'y avoit rien de si difficile qu'elle n'entreprit; au cas qu'on luy proposât le plus riche parti du Monde, tel qu'estoit alors Charles Fils de l'Archiduc, qui devoit recueillir les Païs Bas, les Provinces héréditaires de la Maison d'Autriche, & l'esperance de l'Empire du côté paternel, avec tous les Royaumes annexez à l'Espagne du côté maternel, & qui venant à reçevoir, pour le dot de sa femme, le Royaume de Naples, le Duché de Bretagne, & les droits de la Maison d'Orleans sur le Duché de Milan, son seroit la plus Puissante Monarchie, qu'on eût veüë dans l'Europe depuis plusieurs siécles. Il avoit appris les oppositions qu'elle faisoit au Roy son mari, qui pour des raisons que je rapporteray plus bas, destinoit leur commune Fille à *François Duc d'Angouléme* premier Prince de son sang, & héritier présomptif de la Couronne, & il prévoyoit, que pourvu qu'il fit esperer à cette Princesse l'alliance de son petit Fils, elle augmenteroit l'aver-

ſion qu'elle avoit pour la Maiſon d'Angouléme, & redoubleroit ſes intelligences dans le Conſeil de France, & ſes efforts ſur l'eſprit de ſon mari, pour lui faire preferer le grandeur de ſa fille au bien de ſon Etat, & pour lui ceder dés à preſent la moitié d'une Couronne ſous eſpoir de lui en faire porter un jour ſi grand nombre d'autres. Enfin il ſe reconcilioit avec les Neapolitains, dans un tems, où ſon armée ne pouvoit plus ſubſiſter ſi elle les avoit contraires. Il retenoit dans ſon parti ceux de la Faction d'Arragon, que le progrés des armes Françoiſes avoit étonnez. Il propoſoit une amorce preſqu'inévitable à ceux de la faction d'Anjou, & des prétextes ſpecieux, pour ſoûmettre leur ſentimens & leur ancienne querelle à l'établiſſement d'un Prince qui les devoit terminer abſolument, puis qu'il réüniroit par ſon mariage les prétentions de deux Maiſons qui avoient déchiré le Royaume des Naples, comme en deux parties; & pour dernier comble de raffinement, il faiſoit lever un blocus d'où dépendoit la perte d'un Royaume avec tant de circonſpection, que les aſſiegeans & les aſſiegez croyoient également avoir ſatisfait à leur honneur & procuré leurs propres intéreſts le plus avantageuſement qu'il leur eſtoit poſſible.

Voilà les motifs qu'eut le Roy Catholique de porter ſon Gendre à négocier avec la France, & non pas tant d'autres que les Ecrivains d'Eſpagne, ont accoûtumé d'accumuler ici, & que je crois réfuter autant qu'il eſt néceſſaire, en avertiſſant que pour peu qu'on ſe donne la peine de les appliquer aux deux pierres de touche que la Politique fournit pour les éprouver, je veux dire pourvu qu'on les compare à l'apparence de verité qu'ils pourroient avoir, aux principales circonſtances de l'affaire que j'examine, & aux ſuites où ils demeurent eux-mêmes d'accord qu'il les faut ajuſter.

ajuster. On verra bien qu'ils sont indignes de la Majesté des plumes qui les alleguent, & que j'aurois soüillé la sincerité de la mienne, si je les avois transcrites.

Mais comme le discours du Roi Catholique estoit trop artificieux, pour ne surprendre pas l'esprit de son Gendre, & pour n'exciter point dans son ame toutes les passions composées, que l'ambition & l'interest ont coûtume de former, suivant le mélange où elles entrent, & par raport aux alterations qui surviennent dans la faculté qui leur sert de siége. Aussi l'Archiduc ne luy répondit que par des remercimens des soins qu'il prenoit de son Fils, en un âge où il estoit incapable de les reconnoître, bien loin de les avoir pû mériter, & que par de profonds témoignages de déference, par lesquels il offroit à Sa Majesté l'entiére disposition de sa personne dans toutes les rencontres, où elle lui feroit l'honneur de l'employer. Le Roi de son côté lui repartit toutes les choses, qui servoient à le confirmer dans l'opinion que c'estoit la seule considération de son Fils qui le faisoit agir; & l'on ne parla plus desormais dans le Conseil de Madrid, que des plus courts moyens de faire réüssir cette Négociation. Le Cardinal Ximenez qui vantoit ordinairement l'adresse des Pilotes, en ce qu'ils tournoient le dos où ils vouloient arriver, crût que, pour faire plûtôt resoudre les François à traitter, il falloit que l'Espagne, en témoignât moins d'envie, & conduisit la chose par un déguisement, qui tiroit son commencement de trop haut pour estre remarqué. On publia le départ de l'Archiduc, & de sa femme pour le mois prochain, aprés que leurs Majestez Catholiques eurent fait exterieurement tous leurs efforts pour les arrester, & l'on envoya des Commissaires dans tous les ports de la mer Oceane, pour leur équipper une escorte

corte digne de leur rang ; comme si on eût supposé que le voyage d'Espagne en France se dût faire par mer. Puis l'on vit tout d'un coup l'Archiduc, prier leurs Majestez Catholiques de luy permettre de s'en aller par terre, & leurs Majestez s'opposerent à ce dessein de toutes les maniéres dont elles se pouvoient aviser, tantost elles laissoient agir les sentimens de la Nature, qui leur faisoit apprehender pour leur Fille les incommoditez, qu'il y avoit à traverser les monts Pyrennées, & tantost elles alleguoient la grossesse de cette Princesse, comme une disposition qui la mettoit hors d'état de traverser tant de Provinces ; tantost elles interressoient la Politique dans ce projet, en representant à leur Gendre toutes les raisons qu'elle suggere pour empêcher un Souverain de confier sa personne à un autre Souverain, principalement lors que leurs Etats sont limitrofes, & que par consequent il ne se peut faire qu'ils n'ayent plusieurs choses de longue main à démêler ensemble, comme étoient les Païs-Bas à l'égard de la France, & que l'Archiduc devoit traverser dans toute sa largeur ; & tantost elles tâchoient de luy persuader que la grandeur & la bien-séance de sa condition vouloient, qu'il ne se reduisist point aux termes d'avoir des obligations au Roy Louïs XII. de la nature de celle qu'il alloit contracter, sans y estre engagé par quelque bien pressante occasion. Mais enfin l'Archiduc ayant montré de la fermeté dans son intention, & l'envie de faire ce voyage fournissant à son bel esprit assez de reparties, pour éluder les inconveniens dont on le menaçoit, leurs Majestez Catholiques feignirent que sa perseverance, qu'elles nommoient obstination, avoit triomphé de leurs craintes, & qu'elles s'estoient relâchées en sa faveur, pour ce qui regardoit la route qu'il devoit prendre. Ensuite elles agréerent qu'il envoyât demander passage au Roy Louïs XII. & pré-
pa-

parerent tout ce qui pouvoit rendre son voyage plus magnifique.

Le Roy Trés-Chrétien qui s'imaginoit aussi-bien que son premier Ministre que l'Archiduc avoit hérité, de Marie de Bourgogne sa mere, l'inclination particuliére qu'elle avoit toûjours eüe pour la France, & qui n'estoit point encore fortement convaincu par soi-méme, que les Princes ne reglent leurs affections que par leurs intérests, accorda le passeport, qu'on luy demandoit en toute son étenduë, & pour luy donner un caractere de civilité Françoise, qui servit à la posterité, pour le distinguer de tous les autres qu'on lisoit dans l'histoire, il envoya des principaux Seigneurs de sa Cour dans les Terres de l'Archiduc, pour luy servir d'ôtages jusques à ce qu'il eût traversé le Royaume de France. L'Archiduc surpris de cet excez de franchise, & croyant qu'il y alloit de sa gloire à imiter la générosité du Roy ne fut pas plûtôt entré dans la France, qu'il envoya des ordres en Flandres pour relâcher les ôtages, qu'on avoit reçûs à Grand pour sa sureté, & se confia absolument à la parole d'un Monarque qu'il tenoit pour inviolable. Ce renvoy veritablement héroïque, & ce mépris de précautions de part & d'autre, qui paroissoit d'autant plus merveilleux, qu'il ne sembloit plus estre en usage parmi les Souverains, donna commencement à la plus magnifique reception qu'on eût veüë depuis plusieurs siécles, qui fut faite à l'Archiduc par toutes les Villes du Royaume qui se trouverent sur sa route, & principalement à Lyon, où il fut accueilli de leurs Majestez Trés-Chrestiennes avec une pompe, qui ne pouvoit estre surpassée que par la sincerité de l'affection qu'elles luy témoignerent.

Le Roy Catholique voyant que la France apportoit tant de dispositions à faire réüissir le projet

qu'il avoit formé avec son Gendre, & qu'il estoit tems de travailler à l'exécution, lui fit ouvrir quelques propositions au Roi Loüis XII. par lesquelles l'Archiduc, faisoit entendre que si Sa Majesté vouloit accepter son entremise, il se promettoit d'accommoder à l'amiable les differens survenus au Royaume de Naples. Le Roi l'écoûta avec une demonstration de joye sur le visage, qui découvroit un peu trop ses veritables sentimens, & qui ne fut pas plûtôt sçûë en Espagne, que le Roi Catholique accepta publiquement la mediation de son Gendre, en tout ce qu'il avoit à demêler avec la France, il lui fit un transport de ses intérêts, qui ne pouvoit estre tout ensemble ni plus spécieux, ni plus reservé. Il lui dépêcha des courriers qui portoient & les instructions pour traiter, & feignit de se rapporter absolument à sa prudence pour le succez de la chose, en le dispensant de l'avertir de tems en tems de ce qui se passeroit dans la suite de la Négociation. Il est vrai que comme le déréglement de nôtre nature nous rend presqu'également difficiles ces deux extrêmitez, de dissimuler toûjours, & d'estre toûjours sincere, & comme le Roi Catholique avoit contracté une telle habitude à chercher des précautions en toutes choses, qu'il le faisoit non-seulement sans y penser, mais encore lors qu'il avoit une intention contraire; de même il arriva que le déguisement qu'il affectoit à contre tems, en envoyant à la Cour de France, deux Ambassadeurs qui devoient assister à toutes les conferences du Traité, & sans lesquels l'Archiduc, ne pouvoit rien conclure de valable, pensa gâter tout le mystere, & corrompre le fruit que l'Espagne en esperoit. Cela faisoit soupçonner au Cardinal d'Amboise, que l'autorité de l'Archiduc ne servoit que de couverture à quelqu'autre entreprise: mais le Roi Catholique y remedia si promptement, par une longue déduction des raisons qui l'a-

l'avoient obligé d'agir ainsi, lesquelles il tiroit en partie de la dignité de l'Archiduc, qui ne devoit pas seul porter le faix de la Négociation, & en partie de l'autorité des Etats d'Arragon, qui devoient intervenir par tout où il s'agissoit des droits de leurs Couronnes.

L'Archiduc de son côté fit tant de scrupule de négocier, sans la participation des Ambassadeurs d'Espagne; parce disoit il, qu'il estoit né homme lige du Roi Trés-Chrêtien, que le Conseil de France, passa par dessus les soupçons du principal Ministre, & termina l'accommodement en la maniére que l'Espagne, l'avoit desiré vers les commancement de l'année 1530.

Les principales conditions de ce Traité, qui fut appellé de Blois, consistoient en ce que la partage que les deux Rois avoient fait du Royaume de Naples, seroit inviolablement observé dans tous les articles qui ne souffroient point encore de contestation, & que pour ce qui regardoit les Terres, Seigneuries & Provinces, qui avoient donne lieu à la rupture, elles seroient déposées & mises en sequestre, du consentement des deux Nations, entre les mains de l'Archiduc, jusques au terme qui seroit plus bas specifié, que Charles Fils aîné de ce Prince & petit Fils de leurs Majestez Catholiques, épouseroit Mademoiselle Claude de France Fille du Roi Trés Chrêtien, & qu'en vertu de ce mariage les deux époux prendroient dés à present la qualité de Roix de Naples, & de Duc de la Poüille & de Calabre, que les actes publics se feroient desormais sous leurs noms, & qu'ils seroient reconnus pour tels, sans que le prétexte de leur inhabilité à gouverner pût estre d'aucune considération, tant à l'égard des Neapolitains, pour differer à les accepter, que des François & des Espagnols, pour se maintenir dans le Royaume,

 qu'ils

qu'ils luy cedoient par le Traité present. Et parce que le bas âge des deux époux les rendoit incapables de consommer le mariage, il estoit arresté que la partie du Royaume que le Roy Trés-Chrêtien, donnoit à sa Fille seroit administrée par tel Seigneur François, qu'il plairoit à Sa Majesté d'y commettre, comme aussi celle que le Roy Catholique donnoit à son petit fils seroit gouvernée immédiatement par l'Archiduc Philippes son Pére, ou par celuy qu'il luy plairoit de nommer sous ses ordres, sans que l'Espagne y eût à voir, jusques à ce que les deux époux eussent atteint l'âge porté par les sacrez Canons, pour accomplir le mariage, & que pour lors l'Archiduc Pére de Charles, seroit obligé de remettre à son Fils précisement, & de bonne-foy la libre joüissance des Duchez de la Poüille & de Calabre, qui luy auroient esté consignez, & des terres qui seroient en litige, & que pareillement le Roy Trés-Chrêtien mettroit en effet sa Fille en possession de l'autre partie du Royaume de Naples, sans qu'il y pût rien excepter, ni reserver pour en joüir eux & leurs hoirs mâles & femelles jusques à l'infini.

# DISCOURS HUITIEME.

*Sur quels préjugez étoit appuyé le refus que fit le grand Capitaine d'exécuter le Traité de Blois : Antitheses politiques de cette action avec celle de Louis XII. en ce qu'aprés avoir reconnu la mauvaise foy des Espagnols, il ne laissa pas de permettre à l'Archiduc de se retirer hors de France, quoy qu'il l'eust pû retenir pour la garantie du Traité. Quel jugement on doit faire des raisons que les Ecrivains d'Espagne alleguent pour justifier ce refus, & de celles qu'ils auroient pû leur substituer avec plus d'apparence; Dans quelle justice ils ont prétendu que le Roy Catholique en rejetta toute la faute sur le grand Capitaine.*

A Peine cette convention eut elle esté concluë & jurée solemnellement sur les Evangiles par le Roi tres-Chrêtien d'une part, & l'Archiduc de l'autre, que sa Majesté commença de bonne foi de l'exécuter, en envoyant les ordres par tous les lieux, ou l'autorité Françoise étoit respectée, pour suspendre les préparatifs qu'on faisoit par mer & par terre pour envoyer à Naples, & quoy qu'il eût reçû des avis certains de Marseille, qui portoient qu'on équipoit dans tous les Ports d'Espagne de

Ma-

Majorque & de Sicile, des Vaisseaux & des Barques avec une diligence extraordinaire, pendant qu'on observoit dans la levée des gens de guerre, qui se faisoit en chaque Province de ce Royaume un silence, qui ne pouvoit souffrir que de sinistres interpretations. Quoy que *Jean d'Albourg* Evesque de VVorme, personnage qui depuis dix ans s'estoit declaré pour la France, & qui prenoit ses interests en qualité d'Agent à la Cour Imperiale, eût dépêché des Couriers au Cardinal d'Amboise à diverses reprises, pour lui faire sçavoir que les Commissaires Espagnols hâtoient les levées en Allemagne avec plus de chaleur, à mesure qu'ils apprenoient que le Traité s'avançoit entre les deux Couronnes, & que le Neveu des Colonnes, qui les devoit commander les faisoit avancer à grandes journées vers la Republique de Venise, où il y avoit des Vaisseaux qui les attendoient pour les embarquer. Le Roi Tres-Chrestien prévenu de l'opinion, qu'il conservoit encore de la sincerité du Roi Catholique, nonobstant ce qu'il avoit vû arriver, ou trompé par les sermens que l'Archiduc avoit sçû revestir de tous les signes exterieurs, qui servoient à confirmer sa creance, mit de sa propre main la derniere disposition qui devoit rendre la perte du Royaume irréparable pour la France, en écrivant à Monsieur de *Persi* qui s'étoit avancé jusques à Gennes avec 300. hommes d'armes & 3000. fantassins qu'il menoit au Duc de Nemours, & qu'il alloit faire embarquer, quand il reçût le paquet du Roi, qu'il eût à licentier ses Troupes, & à revenir présentement en France, parce que la paix estoit faite.

Toutes ces raisons sont rapportées dans la vie du Cardinal d'Amboise.

Cette dépêche fut suivie d'une autre que sa Majesté Tres-Chrestienne & l'Archiduc envoyerent conjointement au Royaume de Naples, pour y faire cesser tous actes d'hostilité entre

le

le Duc de Nemours & le grand Capitaine, avec ce temperammenr que le Roy d'une part avertissoit le Vice-Roy du Traitté de Blois, lui en envoyoit une copie signée de sa main, & de celle de l'Archiduc, lui commandoit en général de l'accomplir suivant sa teneur, & specifioit en particulier qu'il eût à se retirer presentement dans les Provinces de Labour, ou de l'Abruzze. D'autre part l'Archiduc instruisoit le grand Capitaine de la mesme négociation, lui en envoioit la copie signée du Roi Tres Chrêtien & de lui mesme, & de deux Ambassadeurs d'Espagne, lui commandoit de mettre bas les armes, & lui marquoit distinctement les ordres, qu'il entendoit estre desormais suivis dans les Provinces de la Poüille & de Calabre, qu'il devoit administrer durant la jeunesse de son fils. Le Duc de Nemours reçût le Paquet qui lui étoit adressé, avec toute sorte de respect, & fit sçavoir incontinent à son adversaire qu'il estoit prest de se retirer. Mais le grand Capitaine feignit une surprise extraordinaire à la veuë du sien; puis répondit froidement aprés l'avoir lû, qu'il ne reconnoissoit point les ordres de l'Archiduc, & qu'il n'étoit point obligé de les recevoir, tant qu'il plairoit à Dieu de conserver leurs Majestez Catholiques; que c'étoit d'elles seules qu'il tenoit immediatement le Généralat de leurs Troupes, & qu'il n'omettroit rien de ce qui regardoit l'execuiton de cette charge, jusques à ce qu'elles lui eussent fait l'honneur de le lui mander; qu'il étoit infiniment fâché de ne pouvoir donner à l'Archiduc la premiére satisfaction qu'il avoit soûhaittée de lui; mais qu'il croyoit que ce Prince l'excuseroit, lors qu'il se donneroit la peine de considerer qu'un sujet ne doit jamais agir que dans les formes; & que la der-

niere

niere chose qu'il devoit tenter, estoit d'exceder son pouvoir en recevant d'autres ordres que ceux de son Maître.

Le Cardinal d'Amboise & Loüis de la Trimoüille.

Ce refus fit connoistre au Roi Tres-Chrestien ce qu'il avoit dû préssentir auparavant, & fit naître tant d'agitations dans les esprits, & de division entre les Ministres du Conseil de France, qui rejettoit la faute les uns sur les autres, comme c'est l'ordinaire, qu'elle fist consumer en des contestations inutiles le reste d'un tems précieux qu'ils avoient commencé de perdre, & leur fit negliger d'envoyer incontinent par tout des mandemens contraires aux précedens, lesquels s'ils fussent arrivez à tems, eussent peut-estre rencontré les choses en état d'estre réparées, & les gens de guerre qui n'étoient point encore congediez: mais la principale consternation fut celle que l'Archiduc en ressentit, & pour la dépeindre aussi vivement que je puis, il suffit de représenter combien il en avoit de sujet.

Il estoit enfermé au milieu de la France, & par consequent entre les mains d'un Roi, qui venoit de recevoir la plus sensible injure, qui pouvoit estre faite à sa Majesté; & la seule de toutes à la vangeance de laquelle le droit des Gens, ni le consentement des Nations qui l'avoient suivi n'avoient point assigné de bornes. Tout ce qu'il y avoit d'apparence dans les effets, & de délicatesse dans le raisonnement, conspiroit à persuader aux François, que l'Archiduc étoit venu dans leurs propres Etats abuser de leur franchise, en prophanant la Religion; & quelque reservé que fût le jugement qu'on pouvoit faire de son procedé, il étoit difficile de s'empêcher d'en tirer l'une des ces deux consequences à son préjudice; sçavoir ou qu'il avoit eû part dans l'infidelité du Roi d'Espagne, ou qu'il lui avoit du moins servi d'instru-

ſtrument. L'exemple de Loüis XI. detenu dans Peronne, par Charles de Bourgogne ſon ayeul, lui frappoit l'imagination avec des circonſtances encore plus affreuſes qu'il ne les avoit leuës dans Philippes de Comines ; & toutes les differences qu'il remarquoit dans cette conjoncture à la ſienne redoubloit ſa terreur, au lieu de la diſſiper. Il ſçavoit que le Roi Loüis XI, n'eſtoit allé trouver le Duc de Bourgogne, qu'aprés avoir envoyé vers lui le Cardinal Balve ſon favory, qui en avoit apporté la derniére marque de ſeureté publique, je veux dire un ſauf-conduit écrit & ſigné de ſa main ; au lieu que l'Archiduc s'étoit engagé dans la France, ſans avoir obtenu qu'un ſimple paſſeport, qui ne lui donnoit d'aſſeurance que pour traverſer le Royaume, & non pas pour y ſejourner, comme il avoit fait. Loüis XI. avoit eu ſoin de faire inſerer dans le ſien, qu'il ſeroit valable auſſi longtems que dureroit la negotiation, qui l'obligeoit de ſe tranſporter à Peronne, au lieu que l'Archiduc n'avoit fait aucune mention du traité dans le ſien. Loüis XI. n'avoit rien conclu dans Peronne, lors qu'on delibera dans le conſeil du Duc s'il falloit l'arreſter, & par conſequent n'avoit rien fait de nouveau qui donnaſt lieu d'interpreter le ſauf-conduit en changeant la face des choſes, & les réduiſant à d'autres termes qu'elles n'étoient, lors qu'on l'avoit expedié ; au lieu que l'Archiduc s'eſtoit démis, pour ainſi dire, de la qualité de paſſager, qui ſeule pourtant étoit ſpecifiée dans ſon paſſeport, pour prendre celle de reſident, d'Ambaſſadeur extraordinaire, de Plénipotentiaire, de Médiateur, qui ne le faiſoit plus agir, ni conſiderer de la même maniere qu'il l'étoit auparavant ; Loüis XI. n'avoit pû ſe rendre garant, puis qu'il n'avoit point encore contracté, au lieu que l'Archiduc avoit mis en dépôt ſa pro-

pre personne, pour l'observation de ce qu'il avoit arresté. Loüis XI. ne pouvoit estre réputé avoir rien cedé de ses droits, puis qu'il avoit attendu le retour du Cardinal Balve, & la verification du sauf-conduit qu'il apportoit avant que de se mettre au pouvoir du Duc de Bourgogne; Au lieu que l'Archiduc sembloit avoir renoncé à toutes les seuretez, que le droit des gens lui pouvoient procurer, en faisant élargir les ôtages qu'on luy avoit donnez, sans en étre requis. Loüis XI. n'avoit rien contribué du moins directement, dans l'attentat des Liegeois contre le Duc de Bourgogne, au contraire il l'étoit venu rechercher d'accommodement dans une de leurs Villes, lors que cet accident survint; au lieu que l'Archiduc ne pouvoit nier qu'il n'eust esté le principal agent dans le Traité de Blois. Loüis XI. pouvoit desavoüer, comme il fit effectivement, les émissaires qu'il avoit envoyez aux Liegeois pour les faire soûlever, parce qu'il ne les avoit autorisez par aucun caractere public; Au lieu que l'Archiduc n'avoit point fait d'action ni de signature qui ne servit à le convaincre. Loüis XI. ne pouvoit point estre accusé d'autre chose, sinon que de n'avoir point rappellé ceux par lesquels il avoit fait solliciter les Liegeois, lors qu'il étoit party pour aller à Peronne; ce qui ne passoit tout au plus que pour une commission; au lieu que l'Archiduc estoit venu luy-mesme de propos déliberé, pour commencer & pour résoudre un accommodement qui parroissoit captieux dans toutes ses parties. Loüis XI. pouvoit s'excuser sur ce que la guerre étant ouverte entre luy & le Duc de Bourgogne, il avoit pû tenter la fidelité des Liegeois, jusques à ce que la paix fût concluë, nonobstant l'entreveuë & le pourparler de Peronne; au lieu que l'Archiduc n'avoit

rien

rien de solide à repliquer, quand on luy reprochoit qu'il estoit venu trouver son Seigneur dominant, pour abuser de sa franchise, & pour empécher le progrez de ses armes victorieuses, par une feinte négotiation. Enfin Loüis XI. n'avoit point fait de mal, qu'il ne pût réparer, quand il luy plairoit, & la rumeur populaire qu'il avoit excitée étoit si peu de chose, qu'il n'avoit qu'à prester quelques unes de ses Troupes au Duc de Bourgogne, pour l'appaiser & le punir en mesme tems: au lieu que l'Archiduc avoit fait perdre aux François la conjoncture de conquerir la moitié d'un Royaume, & les exposoit au peril prochain de perdre celle qu'ils tenoient déja, sans qu'il y pût apporter aucun remede.

Toutes ces fâcheuses pensées obsedoient tout d'un coup l'imagination de ce Prince, & l'absence de ceux de ces Ministres qu'il estimoit le plus l'empêchant de se déterminer; la duplicité de son Beau pere lui paroissant d'autant plus noire, qu'il avoit employé de déguisement pour la faire réüssir, & sa foy lui devenant suspecte desormais en toutes choses, parce qu'il avoit commencé par lui-mesme à la decréditer; l'abus qu'il avoit fait de son entremise excitant dans son ame tous les ressentimens, dont une ambition couverte & déguisée, comme la sienne, étoit capable, & les veritables raisons qui l'avoient fait sortir d'Espagne par une si fine voix dévenant lors accessibles, & se présentant toutes à sa pensée; la sincerité du Roi Loüis XII. lui faisant des reproches secrets à chaque moment, qu'il la voyoit si mal reconnuë, & la qualité du dommage qu'il venoit de causer faisant pressentir que la premiére & la plus facheuse suite en devoit rejallir sur luy-mesme; chaque particularité du Traité de Blois étant suffisante de le jetter dans le desef-

deſeſpoir d'en ſortir jamais; & la bonté du Roi, qu'il avoit offenſé, ne laiſſant de lui faire luire des rayons d'eſperance de tems en tems, par un de ces reflus de mouvemens bizarres, à qui la Philoſophie Stoïque avoit coûtume d'imputer l'attachement des hommes à la vie. L'inquietude qui lui cauſoit tant de confuſes apprehenſions étant devenuë inſupportable, & quelques étincelles de raiſon, qu'il appercevoit encore, lui conſeillant d'employer ce qui lui reſtoit de courage pour ſe mettre en repos, quand même il arriveroit que ſa hardieſſe, au lieu de le mettre en liberté, ne ſervit préciſement que pour hâter ſa détention, il envoya un de ſes Gentilshommes au Roi Loüis XII. pour lui témoigner qu'il étoit au déſeſpoir de la mauvaiſe foy du Roi Catholique ſon beau pere, non pas tant à cauſe de l'injure qu'il en avoit reçûë, que pour celle à laquelle il lui avoit fait ſervir d'inſtrument, & qu'aprés la conſolation que lui fourniſſoit le fond de ſa conſcience, il n'en attendoit point d'autre, que l'opinion que ſa Majeſté trés-Chrêtienne lui feroit l'honneur d'avoir de lui; qu'il n'avoit rien ſçû de la tromperie, & que s'il avoit aidé à le ſurprendre, c'eſtoit aprés avoir eſté abuſé le premier; qu'au reſte il ne lui faiſoit pas cette remontrance pour le prévenir à ſon avantage, ni pour détourner les dernieres réſolutions qu'il avoit à prendre en l'occurrence qui ſe préſentoit, parce qu'il ſçavoit bien que la courtoiſie de ſa Majeſté quelque excessive qu'elle eût eſté déja, devoit avoir des bornes, & les formes qu'elle devoit obſerver à l'égard d'un de ſes vaſſaux, tel qu'il étoit, devoient eſtre reglées par le bien géneral de l'Etat, dont il n'étoit qu'un membre à demy-déraché, que la maniere dont on diſpoſeroit de ſa perſonne lui ſeroit toûjours agreable, ou du moins ſupportable, pourvû que ſa réputation fût à couvert

de

de la calomnie, & qu'il n'y avoit point de traitement si rude, qui pût tirer des plaintes de sa bouche, pourvû que tout le monde fût aussi bien instruit de la veritable raison qui le lui feroit endurer, que l'accident qui le rendroit fameux, & qui nonobstant pouvoit estre déguisé en faveur de l'Espagne.

Le Roi trés-Chrestien, qui comprit d'abord le sens de ces mystericuses paroles, ne voulut pas laisser l'Archiduc languir davantage, dans l'incertitude où il estoit de ce qu'on avoit résolu touchant sa personne, & lui fit dire par le Cardinal d'Amboise que sa Majesté n'avoit pas de coûtume de juger si témerairement des choses, que de leur assigner precisément le caractére de mépris ou d'estime, sur l'apparence dont elles étoient revestuës la premiere fois qu'elles se produisoient à l'imagination; & qu'elle se donnoit le loisir d'attendre que le tems leur eût donné la juste proportion qu'elles devoient avoir avec sa connoissance; que cette suspension l'avoit jusques à present empêché de confondre l'occasion des personnes, qui concouroient à la méme fin, parce que l'experience lui avoit appris, que les unes se contentoient de recevoir l'impression qui venoit d'ailleurs, & n'agissoient qu'autant qu'elles étoient menées; au lieu que les autres se réservoient tout le projet, & ne partageoient avec les premiers que la difficulté de l'exécution; qu'il y avoit lieu de croire que le procedé du Roi Catholique & de l'Archiduc dans le Traité de Blois avoit esté compris sous cette inégale subordination, & que quand la chose ne seroit point allée ainsi, il y avoit de la gloire à sa Majesté de la présumer de la sorte; qu'elle ne faisoit donc pas de difficulté de se persuader, que le Roi Catholique étoit seul coupable du crime dont l'Archiduc prenoit tant de peine à se laver, & qu'elle espe-

esperoit que le Ciel l'assisteroit pour cela mesme, quand il seroit tems d'en tirer raison ; mais que ce n'étoit pas cette considération qui luy faisoit continuer la franchise qu'elle ne devoit plus à l'Archiduc, non pas même par droit de bienséance, ni qui suspendoit les resolutions que ses Ministres lui conseilloient de prendre à son préjudice, & que l'infidelité de son Beau-pere, & la rigueur du droit des gens rendoient plus que legitimes ; que sa Majesté agissoit ainsi contre les sentimens d'autruy, & contre ses propres ressentimens, par une maxime plus relevée, qui lui faisoit pratiquer, ce qu'il y avoit de plus brillant & de plus difficile tout ensemble dans la vertu de générosité, & qui l'inspiroit de tirer de l'injure qu'elle avoit reçûë du Roy Catholique, de quoy lui rendre le bien pour le mal, en la personne de son propre Gendre, qu'il ne s'étoit pas soucié de sacrifier à ses interests ; que c'estoit precisement dans cette veuë que l'Archiduc pouvoit se retirer presentement dans ses Etats, & même s'il lui plaisoit dans l'Espagne en toute liberté ; & que comme sa Majesté Trés-Chrétienne étoit incapable de manquer par exemple, elle étoit bien aise d'attirer toute la justice de son côté, & de mettre les ennemis dans leur tort, du contentement de tout le monde.

Je ne doute point que cette action de Loüis XII. qui fut incontinent aprés suivie de la retraitte de l'Archiduc vers le Duc de Savoye son Beau-frere, ne soit toûjours heroïque, sous quelque aspect qu'on la considere, & c'est ce qui me console dans la necessité que je me suis imposée de la désigner seulement, comme étant étrangere à la matiére que je traitte ; si ce n'est qu'on se donne la peine de profiter de mon travail en appliquant à ce que je vais dire la regle des contraires, & la comparer à

cel

celle du Roy Catholique, que je suis obligé de représenter, parce qu'elle est en effet l'une des plus delicates pieces de son Cabinet. Il est vray que les Ecrivains d'Espagne ont agy d'une maniere directement opposée à celle que j'ay examinée dans le Discours Troisiéme, & qu'on ne trouvera peut-estre point en tant de gros Volumes qu'ils ont mis en lumiere, depuis un siecle & demy, deux incidens traittez avec plus de difference, & mesme de contradiction, que l'obeïssance du grand Capitaine à Tarente, & le refus qu'il fit d'obeïr à Barlette. Les uns, comme Paul Jove, aprés avoir épuisé tous les artifices aussi bien que les fleurs de la Rethorique, à travestir la premiére de ces deux actions, sont demeurez courts à la seconde, & par un silence qui seroit certainement merveilleux, s'il n'étoit pas d'ailleurs coupable, ont mieux aimé qu'on leur reprochât icy leur peu d'exactitude, que d'ajoûter à la perte de leur sincerité qu'ils avoient déja faite, celle du peu de créance qu'il leur restoit. Les autres qui croyoient avoir appris, par l'experience de Tacite, qu'il n'y avoit point de déguisement qui fût impossible au fard de la politique, quand on se donnoit le loisir de le rafiner, avant que de l'appliquer, & qui ne pouvoient souffrir qu'on leur reprochât une omission aussi grossiere, que leur sembloit estre celle des précedens, se sont imaginez qu'il n'y avoit qu'à renverser l'ordre qu'ils avoient tenu, excusant la premiere action pour justifier la seconde, & qu'avec cette précaution leur secret pourroit estre encore une fois utile sans estre decouvert; & qu'il pourroit mesme en un besoin recompenser icy le peu d'effet qu'il avoit eu la premiére fois, pour peu que le hazard s'en voulust mesler. C'est ce qui les a vraysemblablement obligez à changer de stile,

& au lieu qu'ils avoient employé dans l'affaire de Tarente le fort de leurs raisons, pour détourner sur le Roi Catholique l'obligation du serment, dont on imputoit le parjure au grand Capitaine, dans l'opinion qu'il n'y auroit rien de plus facile, que d'en purger ce Prince incontinant aprés qu'ils auroient attiré sur lui toute la haine qui en rejallissoit sur Gonsalve, ils ont pris justement le contrepied quand il s'est agy d'excuser le desaveu que le même Général avoit fait du Traité de Blois. Et pour conserver à leurs Majestez Catholiques une réputation d'innocence, qu'elles avoient déja perduë dans cette pratique, ils en ont rejetté toute la faute aussi bien que l'envie sur le grand Capitaine. Ils ont soûtenu que leurs Majestez avoient agy sincerement dans le projet, que j'ay décrit au discours précedent ; & que le desir particulier qu'avoit le Roi Ferdinand n'étoit que de s'en servir comme d'un prétexte pour tirer honnestement son gendre de la Cour de Madrid : (c'est ainsi qu'ils avoüent sans y penser, la particularité du fait qui sembloit la plus incroyable : ) & n'empêchoit pas que le Roi, la Reine Isabelle & son Conseil n'eussent en général toutes les bonnes intentions possibles de conclure avec la France un accommodement solide, & d'exécuter ponctuellement jusques à la moindre circonstance de ce qui seroit arresté par leur Gendre & par leurs Ambassadeurs ; que leurs Majestez Catholiques étoient donc bien éloignées d'en exclurre la ratification comme les François leur reprochoient, & qu'elles n'auroient pas manqué de l'envoyer en la meilleure forme, si tant d'accidens, qu'ils n'avoient pû prévoir, n'eussent alteré la face des choses, en faisant naistre d'invincibles obstacles à l'accomplissement du Traité dans le tems qui devoit servir pour leur en donner la nouvelle ; que les mêmes incidens étoient

les

les seules causes qui avoient empêché qu'on ne sçût rien à la Cour de Madrid de ce qui avoit été resolu dans la Ville de Blois, jusques à ce que le grand Capitaine eût averti leurs Majestez Catholiques, qu'il avoit chassé les François de tout le Royaume de Naples. Et pour lors comme les affaires n'étoient plus dans l'état, où le principal article du Traité supposoit qu'elles fussent, & que le changement qui leur étoit survenu ne regardoit pas seulement quelques unes de leurs circonstances, mais le fond, & pour emprunter des Jurisconsultes un terme qui m'est necessaire, le Capital de leur essence: comme la France n'avoit plus de portion à conserver, & que la Fortune venoit d'adjuger à l'Espagne, par le droit de l'Epée, non seulement les Provinces de la Capitanate & de la Basilicate qui estoient en litige, mais encore tout le reste du Labour & de l'Abruzze, il faloit proceder à de nouvelles conditions, puis que celles dont on étoit convenu ne pouvoient plus estre accomplies, & pratiquer cette vieille maxime de politique, qui défendoit de remettre sur le tapis ce que le hazard avoit une fois decidé. Il falloit assigner une autre dot à la Princesse de France, puis que le Roy n'étoit plus en état de luy donner celle qu'il luy avoit promise; & dans cet entre-tems, comme le Roy Catholique ne demeuroit lié par aucune obligation naturelle, ni civile, au Traité de Blois qui ne subsistoit plus, il étoit en sa disposition d'agir, & de prendre ses avantages, de la même maniere, que si ce Traité n'eut jamais esté commencé, ni conclu.

Voilà précisement ce que les Auteurs Espagnols alleguent pour la justification de leur Roi, & qu'ils estiment avoir tant de force, qu'ils ne se mettent point en peine de chercher de meilleures raisons. Mais il me semble que le sujet meritoit bien qu'ils

exerçassent un peu davantage leur invention, & que si la défiance étoit suivant le proverbe qu'ils ont étably, la plus seure chose du monde, ils avoient icy lieu de la mettre particulierement en usage, puis qu'aprés tout il n'y avoit rien de plus facile que de renverser ce qu'ils venoient d'établir. Et de vray, si la Morale ne reconnoît, & si la Physique ne souffre rien qui soit sans fondement, par quelle loy leur étoit il permis de faire le transport, qu'ils ont supposé tous au commencement de leur apologie, en détournant sur le grand Capitaine ce qui portoit directement sur la personne du Roy Catholique, & de quel prétexte pouvoient-ils pallier le préjudice qu'ils faisoient à la posterité en alterant d'abord un fait, qu'ils avoient dessein de lui faire approuver, je ne dis pas seulement dans les termes, je dis même en ce qui regardoit le fond de la difficulté? Mais leur préoccupation est bien plus étrange en ce qu'ils se sont imaginez d'excuser leur Prince par la même voye qu'ils accusoient son Général, & quand aprés avoir fait la supposition que je viens de dire, ils ont employé l'aigreur de leurs plumes à noircir le procedé de celui-cy, comme s'ils eussent crû que la multitude des charges qu'ils alleguoient contre lui, pouvoient suffire à la décharge de celui-là. Sur quoy la plus favorable opinion qu'on puisse avoir de leurs raisonnemens est, qu'ils les ont tirez d'un principe dont ils n'avoient pas assez examiné la solidité, ou que du moins ils ont manqué dans l'application qu'ils en devoient faire, parce qu'ils ont fait semblant d'ignorer, que comme une faute pouvoit être attribuée à plusieurs causes, elle pouvoit aussi être repanduë dans plusieurs sujets, & que le mal n'étoit pas moins communicable que le bien, dans quelque ordre qu'on le voulût examiner; d'où il resultoit qu'encore que le grand Capitaine fut coupable pour avoir refusé d'obeïr, le

Roy

Roy Catholique ne laisseroit pas encore de l'être en deux manieres, l'une, sçavoir, si l'on justifioit qu'il eut connivé à ce refus; & l'autre s'il paroissoit qu'il eut continué dans la faute de son Général, pour en recüeillir le succés. Mais quand ils eussent répondu à ces deux objections, qu'ils étoient obligez de prévoir, s'ils avoient envie de garantir ce qu'ils prétendoient autoriser par cette voye; & quand même on leur eut accordé leur supposition dans toute son étenduë, ne voyent-ils pas qu'il leur restoit encore à venir à bout d'une chose impossible? Je veux dire que le Roi Catholiqué avoit pû legitimement profiter du crime du grand Capitaine, sans étre obligé de le réparer tant soit peu, non pas même en ce qui dépendoit purement de lui; ce qui dans toutes les apparences leur seroit d'autant plus difficile à persuader que cette proposition conçuë en termes généraux & détachée du fait particulier dont il s'agissoit, n'avoit point encore été contestée dans la Morale des Casuistes, dont il sembloit que le demon de l'Espagne eût pris plaisir d'embarasser la Théologie, il n'y en avoit pas un seul qui les eut osé soûtenir.

Cependant c'étoit la maxime qu'il falloit établir avant toutes choses, & non pas recourir à des défaites, qui manquoient & de verité dans le fond, & d'exactitude dans les circonstances, & sur lesquelles on devoit pourtant insister davantage. Il ne falloit point abuser de la facilité des lecteurs, en leur imposant dans le mesme discours, où l'on amplifioit les intentions paisibles de sa Majesté Catholique, ni faire des reproches à contre tems en déterminant l'état précis d'une exécution, qui n'eut point de lieu en effet, qui vraysemblablement n'en devoit point avoir, & qui ne pouvoit prétendre d'autre subsistance, que celle que les Théologiens

d'Espagne attribuoient à la seconde espece qu'ils ont inventé des estres possibles, & qu'ils n'ont pû défendre ni mesme expliquer d'vne autre maniere, qu'en accordant à la Divinité une science moyenne, que les Anciens n'avoient point observé parmi le nombre de ses perfections. Mais il falloit bien moins insister sur la force, que pouvoient avoir les incidens en Morale, & sur la nature des obstacles qu'ils avoient apportez à l'accomplissement du Traité, puis qu'on ne demeure pas d'accord dans cette science qu'ils ayent toûjours le pouvoir de changer l'ordre des choses, ce qui est bien éloigné d'attenter à leur étre; & quand on se relascheroit en ce point, qui ne regarde que la speculation, il faudroit descendre toûjours à la Pratique, & débatre en particulier si dans le fait dont il s'agissoit les incidens étoient tels, qu'ils fussent aussi bien indépendans de la direction du Roy Catholique, sur la suite naturelle ou morale des effets qu'ils devoient produire, comme ils avoient esté indépendans de sa prévoyance avant qu'ils fussent arrivez. Voilà le point, sur lequel on devoit s'arrester, & le nœud principal qu'il falloit trancher tout d'un coup, pour delier les autres sans peine. Voilà le seul endroit qui avoit besoin d'éclaircissement, & qui, comme il n'a point esté touché par ces Ecrivains, non pas même en passant, ne peut aussi contribuer en aucune maniére à l'établissement de ce qu'ils ajoûtent. Il ne leur sert de rien d'alleguer que l'Espagne reçût en même tems les nouvelles du Traité conclu, & de l'entiére conquête du Royaume de Naples, ni de vouloir persuader une chose qui, outre qu'elle choque également la Chronologie & le sens commun, & qu'elle est convaincuë de fausseté par tous les Historiens du temps, où l'on prétend qu'elle soit arrivée, ne laisse

laisse pas d'estre encore tout à fait inutile à la défense qu'ils entreprennent. Il ne leur sert de rien d'accuser de nullité le contract de mariage du Prince Charles avec la Princesse Claude, sous ombre que le hazard avoit fait que la dot avoit esté mal assignée; puis qu'outre que le Roi d'Espagne n'étoit ni la Partie interessée, ni le Juge Competant dans cette difficulté, il a esté jusques à present inoüy dans la Jurisprudence, qu'un accusé ait osé produire pour sa justification des empêchemens, qu'il faisoit naître luy-même de gayeté de cœur, & qu'il estoit en son pouvoir de faire cesser quand il lui plairoit, & c'est là pourtant le personnage que ces Apologistes font representer à leurs Majestez Catholiques.

Cependant le mauvais succez de ces Ecrivains m'a quelquefois obligé de chercher s'il n'y avoit point d'autre voye de maintenir la reputation d'Espagne, que je vois si foiblement défenduë, & je me suis imaginé qu'on le pourroit faire, non pas en rejettant la faute du Roy sur le grand Capitaine, mais en tâchant de les justifier également l'un & l'autre. J'ay crû qu'il falloit commencer par le grand Capitaine, parce qu'il m'a semblé que son innocence devoit estre le préjugé formel de celle de son Roy, & je l'ay mis dans une si haute posture, qu'il ne fut point obligé de reconnoistre d'autres ordres que ceux qui luy venoient directement de la Cour de Madrid. Je me le suis represénté si étroitement assiegé dans Barlette, qu'il n'avoit rien sçû de la negociation qui se faisoit entre ces deux Couronnes, jusques à ce que le Courrier de l'Archiduc fût arrivé & j'ay fait un effort, pour me persuader que le dernier mandement qu'il avoit reçu d'Espagne étoit contraire au résultat qu'on luy envoyoit de Blois. J'ay supposé que ce résult it lui avoit esté signifié, dans le tems que la Fortune venoit de se

 décla-

déclarer pour les armes qu'il commandoit, & qu'elle n'en pouvoit donner de plus indubitables signes, que ceux que j'ay marquez cy-dessus, que la vigueur Françoise s'étoit rallentie par la longueur du blocus, & que les Espagnols au contraire n'avoient tiré de la necessité de toutes choses, où ils avoient languy tant de mois, qu'un endurcissement à toutes les fatigues, & qu'une généreuse résolution d'en chercher la vangeance, que la Cavalerie du grand Capitaine étoit accruë par la diminution des armes du Duc de Nemours, & qu'elle étoit montée aux dépens de celle des ennemis, & que le dernier combat singulier, d'où vingt des siens étoient sortis avec avantage, avoient excité dans leurs camarades un de ces symptomes extraordinaires que les loix & l'art militaire défendoient constamment aux Généraux de laisser passer sans les punir; Enfin j'ay porté la licence des François dans un point qui desesperoit les Neapolitains, & qui les excitoit d'autant plustôt à secoüer le joug que le secours d'Allemagne approchoit; & de toutes ces particularitez ensemble j'ay tâché de former une conjoncture qui permit au grand Capitaine de surseoir l'exécution du Traité de Blois, jusques à ce que le Roi son Maître lui eut envoyé de nouveaux ordres.

Ensuite je me suis engagé dans la justification du Roy Catholique en faisant remarquer qu'il n'importoit icy de sçavoir quelle avoit esté l'intention qui l'avoit porté à négocier avec la France, puisque le caractere des actions humaines devant estre tout à fait exterieur, il étoit inutile de chercher une chose qui ne pouvoit estre découverte, & qui quand elle le seroit n'éclairciroit pas beaucoup l'état de la question, puis qu'il ne s'agissoit pas tant de sçavoir si les desseins d'Espagne étoient sinceres, que de montrer précisement en quoy elle s'étoit éloignée du droit des Gens, dans les effets qui avoient paru; que suivant ce principe

il falloit désigner deux choses pour agir directement contre l'Espagne, sçavoir la qualité du crime qu'on imputoit à sa Majesté Catholique, & l'endroit précis, où l'on vouloit qu'il eut été fait, & qu'il n'y avoit point assez d'evidence dans les choses qui s'étoient alors passées pour marquer distinctement en quoy consistoit l'un & l'autre; que pour le premier point il estoit certain que sa Majesté ne pouvoit estre convaincuë de tromperie, puisqu'elle n'avoit fait aucune avance pour rechercher la France d'accommodement, & qu'elle n'avoit employé aucun des moyens directs & indirects qui sont en usage parmy les Nations differentes, & même parmy les ennemis, qui veulent se reconcilier, bien loin d'avoir employé ces discours mysterieux, sur lesquels les François appuyoient leur principale accusation, qu'elle ne pouvoit pas non plus étre soupçonnée d'infidelité, puis qu'elle ne s'étoit engagée, par aucune promesse de vive voix ni par écrit, & que tout ce qu'on avoit à lui reprocher consistoit dans un pourparler avec l'Archiduc, qu'elle n'étoit point obligée d'autoriser dans toute son étenduë. Que ce qui regardoit le second point étoit sans doute plus difficile à resoudre, en ce qu'il ne paroissoit aucune circonstance qui servit à déterminer ce crime prétendu, qu'on ne pouvoit dire qu'il eut été commis auparavant que l'Archiduc entrat dans la France, puisque le pouvoir qu'il apportoit de Madrid étoit autentique, & que les deux Ambassadeurs qui l'accompagnoient étoient autant de signes que leurs Majestez Catholiques avoient eu soin d'observer toutes les formes requises. On ne le pouvoit non plus assigner dans le tems que dura la négociation de Blois, puisque l'Archiduc durant cet intervalle ne reçut aucune instruction de la Cour d'Espagne qui l'obligeat à changer de conduite, ou du moins il n'en communiqua

point aux Miniſtres François qui traitoient avec lui, & les choſes qui ſe paſſerent depuis le Traité montroient bien que ſa Majeſté Catholique n'en pouvoit étre convaincuë, puis que ſi on obſerva bien à ſon égard la moindre des qualitez que le droit des Gens avoit établies pour valider les conventions publiques, on ne l'avertit point de la concluſion du Traité; & l'on ne ſe mit point en peine de le luy faire ratifier; on ne lui fit aucune des ſommations qui ſont en uſage entre les Souverains, & pour derniere preuve que la France n'inſiſtoit pas alors plus que de raiſon ſur cet ajuſtement, elle ne fit aucune démonſtration exterieure de s'en vouloir ſervir, & n'interpella jamais l'Archiduc pour ſe joindre à ſa cauſe, juſques à ce que le Roi Catholique ſon Beau-pere lui eut tenu parole, ce qu'il ſembloit du moins qu'elle dût faire, puis qu'elle avoit négligé de retenir cet Archiduc en qualité de garant.

Ces raiſons qui m'avoient ébloüy d'abord, on ceſſé de me prévenir auſſi-toſt que je les ay examinées, & je me ſuis deſabuſé moy meſme, lors que je travaillois à m'engager plus avant dans l'erreur; j'ay remarqué que la tentative que je faiſois de juſtifier le grand Capitaine, auſſi-bien que le Roy ſon Maître, étoit bien à la verité plus conforme que les précedentes aux regles du bon raiſonnement qu'Ariſtote avoit établies, mais qu'en échange elle ne faiſoit qu'ajoûter une impoſſibilité nouvelle au fait, & que le ſurcharger d'un manquement qui ſerviroit à découvrir ſa derniere difformité, que la dignité du grand Capitaine devoit avoir rendu plus ſoûmis, & qu'en quelques termes qu'on eût expedié ſa commiſſion de Général à la Cour de Madrid, elle ne le pouvoit diſpenſer de reconnoiſtre, ni d'executer un Traité, qu'il voyoit avoir eſté fait ſur un ample pouvoir de leurs Majeſtez Catholiques, dont

on avoit eû soin de lui envoyer l'Original; un Traité conçu par un Prince, qui devoit être un jour son Souverain, & dans la participation de deux Ambassadeurs, dont il ne révoquoit en doute, ni la dignité, ni le seing. Que les ordres qu'il avoit reçûs auparavant, en quelque maniére qu'ils fussent exprimez, ne pouvoient être que particuliers, & devoient par conséquent céder à ceux qu'on lui présentoit, qui non seulement étoient plus autentiques dans leurs formes, mais encore avoient pour sujet principal & pour fin prochaine la plus importante de toutes les affaires publiques, je veux dire la Paix; que le retour de la bonne fortune, la résolution des soldats Espagnols, le changement des Neapolitains, & la licence des François qui leur avoit attiré l'aversion générale, étoient bien véritablement des causes, dont le concours pouvoit faire naître une occasion capable de tenter la vertu du grand Capitaine, en lui montrant la conjoncture favorable de conquêter ce qui manquoit à l'Espagne du Royaume de Naples; mais que comme elles étoient tout à fait étrangeres à l'action de déference, & que son maître & la voix publique exigeoient alors seulement de lui, comme elles n'étoient point entrées dans la negociation, non pas même en qualité de causes morales, puis qu'elles étoient ignorées par les contractans, & comme elles n'avoient rien contribué à la conclusion du Traité, d'où resultoit immédiatement l'obligation, qui étoit imposée au Grand Capitaine de mettre bas les armes, aussi ne pouvoient-elles justifier son refus, & toute l'impression qu'elles étoient capables de faire sur les esprits, consistoit à l'excuser aussi foiblement que fit Adam la premiére de toutes les desobéïssances, lors qu'il allégua la tentation pour cause de son crime, quoiqu'elle n'en eût été que l'instrument

Ces lumiéres, empruntées de la Morale & de la Théologie, m'ont fait appercevoir le second égarement où j'étois tombé d'entreprendre la défense d'une cause déplorée, par des moyens qui n'avoient rien de plus considérable que leur nouveauté, & qui pour chercher la verité plus avant que les autres, ne l'avoient pas plus heureusement rencontrée. J'ay conçû distinctement que les principes que j'avois établis étoient fondez sur une équivoque, qui pour étre commune dans la Politique, n'en étoit pas moins dangereuse, sçavoir sur ce que je distinguois trop subtillement l'intention des choses d'avec leur exécution, de peur d'attribuer à l'une ce qui ne devoit appartenir, & composoit même l'essence de l'autre; d'où j'avois pris occasion de conclurre que la difficulté devoit étre terminée sur ce que l'Espagne avoit dessein de faire, & non pas sur ce qu'elle avoit fait, comme si les actions humaines ne consistoient que dans l'extérieur, & si l'intention, en quelque temps qu'elle eut été conçûë, ne leur donnoit pas le veritable caractere aussi bien que leur forme. Aprés avoir découvert l'origine de mon erreur, j'ay redressé la conclusion que j'en avois tirée, & j'ay commencé par l'établissement de cette maxime, que l'action qu'il falloit examiner étoit proprement un être moral composé de deux parties, sçavoir d'un projet concerté dans le Cabinet de Madrid, & de la négociation de Blois qui étoit sa fin; de maniére que comme, à parler en général, ces deux choses ne pouvoient étre separées dans la morale, sans ruïner la nature de l'être, que leur seule union avoit formé, elles ne pouvoient non plus souffrir de division dans le cas particulier dont il s'agissoit, sans ruïner en même tems la supposition toute entiére, & sans faire cesser ainsi l'état de la question. Ensuite j'ay remarqué qu'il n'y avoit

avoit rien de plus facile que d'arrêter en quoi consistoit le manquement de l'Espagne, & déterminer en second lieu le tems auquel il étoit arrivé; que pour le premier il ne falloit point hésiter & prendre ses mesures sur la qualité du devoir que le Roi Catholique avoit violé, & que comme il étoit constant que ce devoir l'obligeoit à tenir de bonne foi ce que son Gendre & ses Ambassadeurs promettoient de bonne foy suivant le pouvoir qu'il leur en avoit donné; aussi la contravention devoit consister dans le mouvement & dans les actions extérieures, qui l'avoient empesché d'accomplir ce que tous les droits ensemble exigeoient de lui; d'où il resultoit que l'action irréguliere, telle qu'elle fut, étoit opposée à la justice, & devoit être comprise sous l'une des espéces où la Philosophie avoit renfermé tous les dereglemens contraires à cette vertu Qu'à l'égard du second il falloit dire que la faute avoit précisement commencé du côté de l'Espagne, lors que le grand Capitaine avoit refusé d'exécuter les ordres que l'Archiduc & les deux Ambassadeurs lui avoient envoyez, ensuite de l'accommodement de Blois, & qu'elle étoit parvenuë à son comble, dans le moment que le Roi Catholique, aprés avoir sçû la dés-obéïssance de son Général, ne s'étoit pas mis en peine de la réparer, en satisfaisant à la France qui y étoit interessée. Que comme il n'y avoit point eu de circonstances capables d'empécher que le grand Capitaine ne la contractât, puis que le seul refus qu'il avoit fait suffisoit pour cela; aussi n'y en avoit-il point qui pussent dispenser le Roy Catholique de la commettre, supposé qu'il negligât de donner satisfaction à la France, ce que les Ecrivains mêmes, ausquels je répons, ne désavoüent pas. Enfin j'ay reconnu que c'étoit agir par

un principe de chicane que de prétendre qu'il fallut d'autres sommations, que le commandement de l'Archiduc à Gonsalve, & les poursuites que l'Ambassadeur de France fit à la Cour de Madrid, pour la vérification du Traité, & que quand il auroit été nécessaire d'ajoûter d'autres formalitez à ces deux intimations, leur omission n'auroit pas regardé le fonds de l'affaire, ni contribué par conséquent à la justification du Roi Catholique. Que si la France n'avoit point agi dans toute la rigueur, que le manquement de foi des Espagnols lui pouvoit permettre, & si elle avoit fait une plus haute profession de générosité dans le temps que l'Espagne observoit une conduite plus intéressée à son égard; si Loüis XII. n'avoit pas fait arrêter l'Archiduc, pour empécher son Beau-Pere d'achever la tromperie qu'il avoit commencé de lui faire, & si depuis que ce Prince se fut retiré dans les Etats du Duc de Savoye, le Roi ne le pressa point de se joindre avec lui, pour tirer raison d'une injure, qui lui étoit aussi honteuse qu'elle apportoit de préjudice à la France, ce fut indubitablement, ou parce que le Roi persévera dans les mêmes sentimens que j'ai dit cy-dessus qu'il avoit fait dire à l'Archiduc par le Cardinal d'Amboise; ou peut-être parce qu'il jugea que si l'Archiduc étoit complice de la faute de son Beau-Pere, comme il y avoit grande apparence, toutes les sommations qu'ils lui pourroit faire, ne serviroient qu'à retarder la réparation qu'il en vouloit tirer, & qu'à méler un ennemi nouveau dans la querelle, qui traverseroit tous ses desseins; & s'il ne l'étoit pas, le Roi Catholique étoit assez jaloux de se conserver l'autorité qu'il avoit sur toute l'Espagne, pour profiter d'une détention, dont il n'auroit été l'auteur que par accident, & pour laisser languir en prison un gendre, qui

(s'il

(s'il étoit en liberté) lui auroit pû contefter la moitié de fes Couronnes, aprés la mort de la Reine Ifabelle.

Mais quelque motif qu'eût le Roi Loüis XII. de fufpendre l'effet de fon reffentiment à l'égard de l'Archiduc, il eft certain que le Roi Catholique n'en pouvoit tirer avantage, puis qu'il étoit déja coupable. Au lieu de juftifier fon procedé, il le noirciffoit d'autant plus, que celui qu'il venoit de tromper, agiffoit envers lui dans le plus haut point de franchife, qui fe pouvoit imaginer.

Il ne me refte donc plus, pour accomplir le précepte de Politique, qui m'ordonne de flatter au moins la curiofité des Lecteurs, quand il m'eft impoffible de la contenter pleinement, que de porter la queftion que je traite dans le dernier état où je penfe qu'elle peut étre examinée, & de rechercher maintenant qu'elles ont été les raifons, qui peuvent avoir obligé le grand Capitaine à ce fameux refus. Surquoi j'eftime que ce Général ne fe refolut d'agir ainfi que par un refultat de raifonnement, qu'il fondoit fur la parfaite connoiffance du génie & des inclinations de fon Maître, & qui fit bien voir par le fuccés, qu'il ne s'étoit pas abufé dans fa prévoyance. L'expérience des affaires paffées de négociation & de guerre, qu'il avoit exécutées fous fes ordres, l'avoit fuffifamment inftruit qu'il n'y avoit rien que le Roi Catholique ne hazardât pour l'empêcher de perdre ce qu'il avoit une fois acquis; & le refrain de toutes les inftructions qu'il avoit reçûës d'Efpagne, depuis le partage du Royaume de Naples, confiftoit en ces termes; „ Au refte confiderez défor„ mais la portion, que vous avez acquife, comme „ un fleuron qu'il importe fur toutes chofes à l'Ef„ pagne de conferver; & même d'accroître préferablement

,, blement à toutes les Couronnes qu'elle tient dé-,, ja, & n'apprehendez pas de trop hazarder, ,, quand il s'agira de parvenir à l'une ou à l'autre ,, de ces deux fins. D'où il étoit aisé de conclurre, que le Roi son Maître donnoit le premier rang dans sa Politique aux affaires de Naples, & leur subordonnoit généralement toutes les autres, sans en excepter ses Royaumes héreditaires, ni le centre même de la moderation, d'où il avoit si bien pris ses mesures. Il n'y avoit pas d'apparence de croire, qu'il eut en si peu de tems renversé le premier principe de sa conduite, ni que pour procurer une alliance à son petit fils, qui n'étoit pas encore en état de la contracter, il se privât d'un bien dont il n'avoit presqu'encore point joüi, d'un Etat qu'il avoit desiré de toute l'étenduë de son ambition, & d'une Couronne dont la seule idée avoit été capable de le faire soûpirer, dans le tems même qu'il sembloit ne le devoir faire que pour la conqueste de Grenade.

Sur ce fondement le grand Capitaine avoit lieu de présentir qu'il falloit qu'il y eût du mystére dans la negociation de Blois qu'il n'entendit pas, & que dans l'impossibilité qu'il supposoit toute entiére, que l'Espagne eut si-tôt passé d'une extrémité à l'autre, il ne pouvoit moins faire que de soupçonner un milieu, qui pour être caché ne laissoit pas d'étre en effet, ni de l'obliger par conséquent à suspendre l'exécution qu'on exigeoit de lui, jusqu'à-ce que le tems, où le Roi Catholique son Maître lui expliquat l'Enigme qu'il ne pouvoit comprendre, fut venu. Ce milieu n'étoit pas si difficile à deviner, pour peu que l'on fut instruit dans le train ordinaire des affaires d'Espagne, où tout autre esprit que celui de Gousalve, & moins exercé que le sien dans le style du Conseil de Madrid, auroit jugé d'abord s'il avoit conduit son raisonnement jusques-là, que

que le Traité de Blois n'avoit été qu'un artifice du Roi Catholique, pour arrêter le progrés des François dans la Poüille & dans la Calabre, que la renommée publioit plus grand qu'il n'étoit en effet. Mais un autre esprit que le sien n'auroit pas agi de la même maniére ensuite de ce préjugé, & l'on aura de la peine à trouver dans l'Histoire d'Espagne un rafinement mieux entendu que celui ci, quoi qu'il ne fût appuyé que sur de simples conjectures. Il s'imagina que puis que le Roi son Maître avoit consenti à l'accommodement, il ne l'avoit fait que pour l'une de ces deux raisons, sçavoir, ou parce qu'il avoit crû qu'il étoit impossible de conserver autrement sa portion du Royaume de Naples; ou parce qu'il avoit craint que les Espagnols qui s'étoient retranchez dans la Barlette, pressez de la famine, ne fussent obligez de condescendre à des conventions plus honteuses. Si sa Majesté Catholique avoit agi par le premier de ces deux motifs, il y avoit autant d'imprudence de lui obeïr, qu'il étoit aisé de voir qu'elle s'étoit trompée dans sa supposition, & que ce manquement, dont elle s'étoit toûjours excusée par l'ignorance où elle étoit de l'état des affaires, deviendroit irrémissible à l'égard de son Général, qui comme il étoit sur les lieux pouvoit reconnoître plus exactement le méconte de son Prince, & par conséquent devoit interpreter ses intentions, non pas suivant le dernier témoignage qu'il en avoit donné, puis qu'il le soupçonnoit d'abus, mais suivant les maximes, dont il ne l'avoit jamais vû s'éloigner en nulle autre rencontre. Si sa Majesté n'avoit agi que par le second motif, il étoit encore plus évident qu'il falloit suspendre l'exécution de ses ordres, parce que comme il n'avoit pensé qu'à profiter du temps, aussi la disposition hardie qu'il voyoit dans ses Trouppes lui

faisoit

faiſoit eſpérer d'employer ſi utilement celui qu'on venoit de lui procurer, que pour peu qu'il lui arrivât de ſecours, il remporteroit tant d'avantages ſur le Duc de Nemours, avant que la ratification lui fut envoyée de la Cour d'Eſpagne, que le Roi Catholique chercheroit les moyens de rompre une convention qui lui ſeroit déſavantageuſe, & renvoyeroit encore une fois le different à la déciſion de la Fortune, ce que ſon ambition lui faiſoit alors ſoûhaitter uniquement.

Enfin, comme le grand Capitaine étoit fort ſçavant dans l'hiſtoire, on peut dire qu'il avoit appris du jeune Pompée, qu'il y avoit des choſes délicates & dangereuſes tout enſemble, que les Princes étoient quelque-fois bien aiſe que leurs Miniſtres exécutaſſent ſans leur en demander permiſſion, ſoit qu'ils euſſent une ſatisfaction plus pure & moins troublée, par le ſouvenir des inquiétudes paſſées, lors qu'ils recüeilloient des fruits qu'ils n'avoient pas ſemez; ſoit qu'ils eſtimaſſent que l'utilité qui leur en reviendroit ſeroit d'autant moins traverſée par la Providence Divine, qu'ils auroient eu moins de part dans l'injuſtice de l'action, d'où elle ſeroit reſultée; ſoit enfin qu'ils fuſſent prévenus de cette maxime, que comme l'honneur des Souverains eſt de plus grande importance que celui des particuliers; il eſt à propos de ne le hazarder jamais, que dans les occaſions où celuy cy ne peut être ſubſtitué, & que dans les affaires où la ſocieté civile profitoit aux dépens d'un ſeul de ſes membres, la raiſon d'Etat vouloit qu'on paſſât outre, ſans ſe mettre en peine de ce que la Morale pourroit lui reprocher, d'où Gonſalve concluoit, que comme le jeune Pompée répondit au Pilote qui lui demandoit la permiſſion de lever l'Ancre du Vaiſſeau, dans lequel

il

il regaloit Auguste & Marc Antoine, qui l'estoient venu trouver sur sa foi, tu devois l'avoir fait sans me le dire; aussi le Roi Catholique seroit peut-estre ravi qu'il profitât de la conjoncture qui se présentoit, en attendant la ratification du Traité de Blois, sur ce fondement que si la Fortune se déclaroit pour lui, son Maître ne feroit aucune difficulté de l'avoüer, & si le sort des armes lui estoit contraire la ratification arriveroit d'Espagne, précisement à tems pour réparer la faute qu'il auroit commise, & qu'en tout évenement, un desaveu formel de ses actes d'hostilité seroit toûjours suffisant pour mettre à couvert les affaires, & même la réputation de Sa Majesté Catholique.

## DISCOURS NEUFIE'ME.

*Ordres du Duc de Nemours pour ramasser des troupes, défaite du Duc d'Atrie, résolution du grand Capitaine de sortir de Barlette, embarras des François qui se résolurent à combattre les Espagnols, leur attaque précipitée, la mort du Vice-Roi, leur défaite, les fautes qu'ils firent aprés cela, & les avantages que les ennemis en tirerent.*

QUELQU'INJUSTICE qu'il y eut dans le procedé du grand Capitaine, il ne laissa pas d'estre heureux, & soit que la derniére révolution du Royaume de Naples fut trop proche, pour être arrêtée par les moyens ordinaires; soit que les Espagnols fussent les plus propres instrumens, que la Providence pouvoit choisir, pour humilier cette fiere Nation par un long

long esclavage, il arriva presque en un moment que toutes choses se déclarerent en faveur de l'Espagne, & que le secours d'Allemagne, qu'on n'attendoit presque plus parut le lendemain à la rade de Barlette. Le grand Capitaine ne l'eut pas plûtôt apperçû, qu'il resolut de faire un dernier effort pour sortir d'une Ville, où il y avoit déja sept mois qu'il estoit investy, & manda au brave *Navarre* & à *Louis Herrera* son cousin, qu'ils eussent à le venir joindre avec le plus de gens qu'ils pourroient tirer de Tarente. Le Duc de Nemours rappella de son côté toutes les Troupes qu'il avoit dispersées, à la reserve de celles que Monsieur d'Aubigny commandoit en Calabre, & prit un soin particulier de mander le Duc d'Atrie & *Louis d'Ars* Colonel François, parce qu'il ne jugeoit point à propos d'entreprendre rien d'important sans le conseil de celui-là, ni d'éxecuter rien de hazardeux, sans le bras de celui-cy. Les ordres qu'il leur envoya ne pouvoient étre ni plus judicieux, ni mieux concertez à l'état present des choses, puisqu'ils portoient expressement que pour éviter les embûches qui leur seroient dressées par la Garnison de Tarente, ils ramassassent leurs troupes qui se rafraîchissoient vers Ostravie, qu'ils fissent leur jonction dans Conversano, ou dans Ostramuro, & sur tout qu'ils ne se separassent pour aucune rencontre qui leur pût survenir, jusques à ce qu'ils fussent arrivez à Canose où il les attendoit.

Mais comme s'il eut esté arrêté que le hazard tout seul décideroit en dernier ressort les affaires de Naples, ou comme si le desordre des François, ni l'adresse de leurs ennemis n'eussent pas été suffisans d'opprimer tout ce qui restoit de discipline & de vertu dans le Camp du Vice-Roy, un accident également imprevû & de la part de ceux qui en profiterent, & du côté de

ceux,

ceux, dont il creusa le précipice, fut le premier signe qui découvrit au Duc de Nemours sa prochaine disgrace. Et parce que les Ecrivains d'Espagne ont encore alteré la verité de cet évenement pour des raisons que je ne comprens pas, il est important que j'en établisse les particularitez, quoi qu'elles n'appartiennent qu'indirectement à la politique d'Espagne. Louis d'Ars aprés avoir reçû les ordres du Vice Roi, convint avec le Duc d'Atrie, qu'il l'attendroit dans Altamure pour y faire la jonction de leurs troupes, jusques à un certain jour qui fut désigné de part & d'autre, & prépara cependant les choses necessaires à leur commune marche. Mais un espion lui étant venu donner avis que la Garnison de Tarente étoit sortie pour enlever un convoy que le Duc d'Atrie faisoit venir à Conversano, il crut ne devoir pas perdre une si belle occasion d'aller joindre son Géneral, & se mit en Campagne, aprés avoir averti le Duc d'Atrie de sa marche, l'avoir induit à prendre la même commodité pour aller vers le rendez-vous général, sans se mettre en peine que deviendroit un convoy, qui luy seroit aussibien inutile. Mais l'avis de Louis d'Ars étoit sujet à l'inconvenient, où sont exposez presque tous ceux qui viennent de la part des espions, je veux dire qu'il étoit veritable en l'une de ses parties & faux dans l'autre. Il étoit veritable en ce que Herrera & Navarre étoient sortis en effet de Tarente, avec tous les soldats qu'ils avoient pû tirer de la garnison & des postes voisins, dont la conservation n'étoit pas alors de si grande importance ; mais il étoit faux en ce que la sortie n'estoit pas faite à dessein de surprendre le Convoy, qui marchoit du côté de Conversano, dont les Espagnols n'avoient aucun avis, mais pour aller recevoir la Ville de Butiliano, qui venoit

venoit implorer le secours d'Espagne, aprés avoit défait dans une sedition la Garnison Françoise, qu'elle avoit demandée quelque mois auparavant. De maniére que le Duc d'Atrie s'imaginant que ceux de Tarente, s'étoient allez saisir du port de Matere où il y avoit un défilé, par où son convoi devoit nécessairement passer, & n'ayant rien appris de la revolte de Rutiliano, parce que personne ne s'en estoit sauvé, il partit en diligence, & prit sa marche du côté de cette fatale Ville, où ses coureurs, pour s'être engagez trop avant, tomberent entre les mains des Espagnols, & furent cause que le Duc d'Atrie ne connut le peril, que lors qu'il n'étoit plus tems de l'éviter. Il ne témoigna pourtant dans cette extrêmité aucune marque de surprise, au contraire il tâcha de tourner la supercherie que la Fortune lui faisoit, au desavantage de ses ennemis, en persuadant à ses soldats qu'elle leur amenoit les Espagnols, comme autant de victimes qui devoient estre immolées sans résistance. puisque la longue traite que leur infanterie venoit de faire, la mettoit hors de combat. Il mit ses troupes en bataille, avec la froideur du jugement qu'on avoit admiré en luy, mais l'infanterie Espagnole combattant avec plus d'obstination & de vigueur que la marche qu'elle avoit faite durant la nuit ne sembloit permettre, la Françoise étant beaucoup inferieure en monde celle-cy fut rompuë, aprés un long combat, & demeura presque toute prisonniere avec son Chef, qui vit perdre avant de se rendre son frere unique, avec toute sa Cavallerie, qui se trouva malheureusement engagée entre celle des ennemis & leur Infanterie victorieuse.

Le Grand Capitaine interpreta ce succez en la maniére qu'il devoit estre expliqué par un adroit Général d'Armée, c'est à dire qu'il en usa subtilement, pour faire concevoir à ses soldats, que comme

me le dernier signe que la providence Divine donnoit de l'abandonnement d'un homme, paroissoit lors qu'elle luy ôtoit le jugement; aussi le dernier caractere que la même Providence pouvoit exprimer de la désertion qu'elle avoit faite des François, consistoit dans la perte qu'ils venoient de faire d'un Chef qui composoit tout seul la meilleure partie de leur conseil. D'où il inferoit, en continuant sa comparaison. que comme une personne aprés avoir perdu l'usage de sa premiére faculté naturelle, ne faisoit aucune démarche, qui ne la conduisit au bord du précipice, & ne pouvoit tirer que de trés-dangereux offices de son esprit, & de ses autres fonctions que la Nature avoit soûmise à sa volonté; de même ce qui restoit de courage dans l'ame du Vice-Roy, & de vigueur dans ses troupes ne serviroit qu'à renverser la conduite de l'un, & à hâter la ruïne des autres, en ce que l'absence du Duc d'Atrie rendant inutiles les déliberations que l'on prendroit desormais dans le Conseil de Guerre, & la consequence de sa prison ne devant paroître aux François dans toute son étenduë, que lors qu'ils appercevroient que parmy tant de bras, il ne restoit plus une seule tête, ils consumeroient le tems en des résolutions inutiles, & se détermineroient tout d'un coup avec une précipitation, qui les fairoit exposer tous nuds au fer de leurs ennemis.

Ce discours fut suivi de cris, que les Espagnols firent qu'on les ménât contre les ennemis, & le grand Capitaine, pour leur inspirer une résolution capable de produire des effets extraordinaires de valeur, ouvrit en leur presence une dépêche qui venoit de Sicile, & qui l'avertissoit que le *Chancelier de Prejam*, qui commandoit quatre galeres de l'armée Navale Françoise, ayant esté poursuivi par celle d'Espagne, s'étoit sauvé dans le port d'Otrante, où le Gouverneur de la République

blique de Venise l'avoit assûré, qu'il ne lui seroit fait aucun dommage; mais que nonobstant les Galeres de Sicile ayant été reçûës dans le même Port, & les Conferences secretes du Marquis de Villemarine, qui les commandoit, avec ce Gouverneur ayant fait croire à Prejam qu'il étoit trahi, il s'étoit resolu d'empécher du moins que ses enuemis ne profitassent de sa perte, avoit fait couler à fond ses Galeres, aprés avoir fait débarquer ses gens, & mis en liberté les Forçats. La lecture de cette Lettre fut suivie d'un murmure confus parmi les Espagnols, qui ne laissoit rien oüir d'articulé, sinon qu'il falloit aller tout à l'heure achever ce que la fortune avoit commencé par mer & par terre, & le grand Capitaine reconnoissant dans la contenance des siens la disposition guerriere qui lui devoit servir de signal, les conduisit vers Cerignole ville située à trois lieuë & demie de Barlette, & de Canose où étoit l'Armée Françoise, & qui comparée à ces deux autres villes formoit justement un triangle.

Mais les François qui dans cet intervalle avoient appris la déroute de Monsieur d'Aubigni à Seminare, dont j'ay parlé, & la captivité du Duc d'Atrie à Rutiliano, ne sçavoient à quoi se resoudre, & les divers sentimens qui partageoient le Conseil de guerre les occupoient, de maniére qu'ils ne battoient plus la campagne avec la même exactitude qu'auparavant. C'est ce qui les empécha de sçavoir précisement le nombre & la qualité du secours, que les Espagnols avoient reçû, & qui les fit même douter si toute l'Armée étoit sortie de Barlette, où s'il n'y en avoit qu'une partie qui voulut essayer de s'ouvrir le chemin du côté de Cerignole. Mais comme ce dernier procedé ne paroissoit pas assez conforme à la maniére d'agir du grand Capitaine, & que d'ailleurs, quand il auroit été veritable, il étoit aisé de pressentir, qu'il
ne

ne laisseroit point allentir l'ardeur de ses gens, sans les employer à faire un dernier effort pour se dégager. Les principaux Officiers de l'Armée Françoise furent appellez, pour déliberer si l'on iroit trouver les Espagnols à Cerignole, pour les combattre, ou si l'on se retireroit dans quelque bonne ville en attendant le renfort que Monsieur de Persy conduisoit, & qu'on avoit sçû étre déja à Gennes. Ce dernier avis fut appuyé par le Prince de Melphe, qui depuis la prison du Duc d'Atrie étoit devenu le Chef de la faction d'Anjou, par *Chandieu* Capitaine general des Suisses, en qui l'expérience & la sagesse étoient également respectées ; & par tout ce qu'il y avoit de vieux Chefs dans l'Armée Françoise, sur ce qu'encore que la guerre fût un jeu de hazard, où les plus hardis remportoient pour l'ordinaire l'avantage, on avoit pourtant observé que pour étre heureux, il falloit avoir bien concerté sa partie, & que la fortune quelque bizarre qu'elle fut ne se déclaroit presque jamais pour ceux qui n'étoient en aucune maniére disposez à la recevoir ; que suivant cette maxime, dont l'Histoire de tous les siécles témoignoit qu'elle ne s'étoit point éloignée, il étoit aisé de prévoir qu'elle ne favoriseroit pas les François dans une rencontre, où toutes les circonstances concourroient à leur dissuader le combat, & qu'elle ne s'écarteroit point en leur faveur de sa route ordinaire, elle qui faisoit déja tous les signes de les abandonner ; que l'Armée Espagnole venoit de recevoir un redoutable renfort, & que la Françoise au contraire étoit diminuée par les pertes que sa Cavalerie avoit faite à Rubos, & à Castelnette, & beaucoup plus encore par le débandement que la longueur du blocus avoit introduit presque dans toutes les compagnies, que la haute opinion d'elle-même, dont elle étoit prévenuë, & la réputation parmi les peuples qui la faisoit subsister dans la

Poüille

Poüille étoient cessées en même temps; l'une par les combats particuliers, dont les François n'étoient pas toûjours demeurez victorieux, & l'autre par les deux succez que les Peuples avoient eu dans leur soûlevement contre leurs Garnisons; que pour exprimer en un mot l'état présent des affaires, il suffisoit de dire que la défaite de Monsieur d'Aubigni venoit de montrer à tout le Monde ce que l'Italie estimoit impossible, sçavoir que les François fussent vaincus par les Espagnols en Bataille rangée; que cette nouvelle avoit déja produit parmi les Soldats ce fatal saisissement, qui faisoit toûjours desesperer les Capitaines de la victoire, quand ils l'appercevoient, & qu'encore que les Espagnols ne sçussent rien du succez que leurs Camarades avoient obtenu vers Seminare, la disposition ne laissoit pas d'étre assez grande, pour empêcher qu'on ne leur opposât des gens étonnez par la disgrace de leurs meilleures Troupes, & du plus fameux Capitaine de leur parti; d'où ils concluoient à faire retirer l'Armée dans Melfes, ou dans quelqu'autre Ville voisine, jusqu'à-ce que le secours de Persy fût arrivé, ou que la ratification des deux Roys fit poser à même tems les armes aux deux partis, & cesser le retardement que Gonsalve apportoit à la tranquilité publique.

Cet avis qui devoit étre d'autant plus consideré, que celui qui l'ouvroit parloit contre ses intérêts, & proposoit genereusement ses Terres pour servir de retraitte à l'Armée, quoi qu'il fût assûré qu'il ne les pourroit en ce cas empêcher d'étre desolées, fut généralement rebuté par les autres Chefs, & même par le Vice-Roi, qu'on ne vit jamais plus de personnes obstinées à perir, ni qui cherchassent dans la subtilité de leur esprit, plus de raisonnemens pour en obtenir la permission, & pour persuader aux autres de les suivre dans le préci-

précipice. Ils représenterent au Prince de Melfe, que sa maxime qu'il avoit alleguée étoit veritable dans les commencemens de la guerre, & lors que les choses étoient encore dans une integrité, que la fortune n'avoit point encore alterée; mais qu'elle étoit d'un visage également dangereux & difficile, quand des incidens que la prudence n'avoit pû prévoir, avoit tellement changé la face des affaires, qu'il étoit plus facile de leur donner une nouvelle forme, que de les rétablir dans l'état dont elles étoient décheuës. Qu'il ne falloit point exiger d'autre preuve de cette distinction, que la conjoncture présente, où quelques évenemens particuliers avoient mis une si notable difference de ce que l'Armée avoit été, lors qu'elle entreprit le blocus de Barlette, à ce qu'elle étoit maintenant, que la même conduite, qui vrai-semblablement la devoit alors faire triompher sans combattre, la feroit succomber maintenant sans coup ferir, si elle étoit suivie. Que la seule utilité que la France pouvoit tirer de l'expedition du Roy Charles VIII. consistoit à remarquer les fautes qui l'avoient renduë inutile, & que tout le monde étoit demeuré d'accord, que la principale étoit procedée de la fatale résolution, qu'avoit prise le Duc de Montpensier Vice-Roy de Naples, de renfermer dans les meilleures Places, des Trouppes qui pouvoient tenir la Campagne, d'où il étoit arrivé que les mêmes Soldats, qui lors qu'ils étoient unis avoient renversé tout ce qui leur osoit résister, avoient été contrains, aprés leur division de ceder au soûlevement des Peuples, & s'étoient vûs perir, sans avoir eu le tems, ni la facilité de se deffendre par le plus infame genre de mort; où la fortune, quand elle étoit en colere, pouvoit condamner les braves, ils vouloient dire dans une sedition. Que si aprés avoir comparé les choses présentes avec celle du Regne passé, on se donnoit

la peine de les examiner en elles-mêmes, on trouveroit que l'Armée Françoise n'étoit pas beaucoup inferieure à celle d'Espagne, & que la valeur dont elle avoit donné tant de preuves, suffisoit à suspendre la balance, nonobstant l'arrivée des Troupes d'Allemagne, pourvû qu'on n'attendit pas que la disgrace de Monsieur d'Aubigni l'eût faite pancher du côté des Espagnols, comme il arriveroit si on leur donnoit du loisir pour l'apprendre, & qu'on ajoûtât le redoublement de courage, qu'elle leur inspireroit, aux mauvais présage dont elle avoit troublé l'imagination des soldats François. Qu'on ne pouvoit faire de fondement sur le renfort que conduisoit Monsieur de Persy, puisque les choses en étoient réduites au point où il falloit prendre une résolution présente, & non pas insister sur ce qui paroissoit de plus incertain, sçavoir sur le jour & l'heure qu'il arriveroit; & que cependant il étoit aisé de voir que si Gonsalve avoit refusé la paix en un tems où elle sembloit devoir lui être avantageuse, il s'obstineroit bien davantage, quand il auroit appris le succez des Espagnols en Calabre, & qu'aprés avoir joint l'Armée victorieuse à la sienne, il auroit la liberté de s'attacher à l'entreprise qu'il jugeroit la plus utile, sans rencontrer d'obstacles. Qu'il étoit bien plus seur de decider le differend du Royaume de Naples sur un champ, où la force étoit la seule chose qu'on mettoit en pratique, que de l'exposer à de petites rencontres, où l'on avoit presque toûjours observé que la finesse des Espagnols prévaloit sur la sincerité des François, & que puisque la France ne devoit ni pouvoit présentement s'empêcher de risquer, la prudence lui conseilloit de préferer le tems présent, où l'esperance de vaincre étoit égale entre les deux parties, à l'avenir, où l'on sçavoit que les Espagnols auroient plus de pré-

tentions à la victoire. Que les ordres qui venoient de la Cour de France devoient passer plûtôt pour de simples avis, que pour des commandemens exprés, parce que la distance des lieux l'empéchant de connoître présentement l'état & l'importance des affaires, rendoit les remedes plus lents, qu'il n'auroit été necessaire, & par consequent sa prévoyance presque toûjours superfluë; & qu'encore qu'il fallût avoüer que les derniers qu'on avoit reçus ne pouvoient être plus judicieux, principalement en ce qu'ils défendoient à tous les Chefs de rien hazarder, il étoit pourtant veritable que cette défiance supposoit que l'Armée de Monsieur d'Aubigni prévalût en Calabre, & que comme elle avoit été défaite avant qu'on eût fait sçavoir à ce Général la volonté du Roi, elle ne devoit non plus être considerée que si le Vice-Roi ne l'avoit point reçûë: d'où ils concluoient, que puisque l'état de la guerre étoit absolument changé, il falloit aussi changer la résolution qu'on avoit prise depuis sept mois, & combattre des gens affamez, que la derniére de toutes les miseres plûtôt qu'une impulsion extraordinaire de courage avoit chassez de leurs retranchemens.

Cet avis fut presqu'aussi-tôt executé que suivi, & l'on vit les deux Armées ennemies marcher vers le même lieu de Cerignoles avec autant d'empressement, que si elles s'y fussent donné le rendez-vous l'une à l'autre; leur marche ne pouvoit être, ni plus embarassée, ni plus incommode, & l'Artillerie, dont elle étoit presque également pourvûë, s'embourboit à tous momens dans les prairies qu'il falloit traverser. La chaleur du jour étoit extraordinaire, & quoi que cette journée ne fût que la deuxiéme du mois de May, les rayons du Soleil étoient aussi brûlans dans cette contrée, qu'ils ont accoutumé de l'être à la Canicu-

le. L'Infanterie fut lassée des deux côtez avant qu'elle eut fait la moitié du chemin, & la Cavalerie fut obligée de la recevoir en croupe. La poussiere & la chaleur causerent tant d'alteration aux Soldats & aux chevaux, que si les Generaux n'eussent eu soin de faire voltiger entre les Compagnies des gens qui portoient de l'eau dans des peaux, la saison seule auroit suffi pour exterminer les deux armées, & pour executer par avance ce qu'ils avoient une si grande démangeaison de s'entrefaire l'une à l'autre. Les précautions des Chefs ne purent pourtant pas garantir tout à fait les Soldats, & l'on en vit plusieurs qui ne regrettoient autre chose en expirant, que de n'être point arrivez sur le Champ de bataille.

Mais comme les Espagnols étoient partis les premiers, & que leurs Canons n'étoient pas si gros, ni par consequent si difficiles à remuer que ceux des François, la Cavalerie des Colonnes parut la premiére à la vûë de Cerignolle. Avec ce qu'elle avoit porté d'Infanterie Espagnolle jusques-là, elle commença à se loger dans les vignes, où le grand Capitaine avoit assigné son quartier; parce que le principal choc qu'elle avoit à soûtenir, devoient étre de la part des hommes d'armes François, il y avoit apparence qu'ils n'entreprendroient pas de la forcer dans un poste si avantageux, ou que s'ils le faisoient ils ne le pourroient qu'aprés s'étre mis eux-mêmes en désordre; sa prévoyance s'étendit encore plus avant, en ce que non contant d'avoir fait travailler à l'enclos de son Camp, il fit tirer une longue tranchée qui le couvroit entiérement. Il en commit la garde aux plus lestes de ses Mousquetaires, & ce travail prodigieux & même inconcevable, vû la lassitude de ceux qui le soûtinrent, étoit presque achevé quand les coureurs Fran-

François s'avancerent pour le reconnoître. Leur rapport obligea le Vice-Roi de faire halte, & d'aſſembler le Conſeil de guerre, où ſa raiſon étant éclairée, & prévenuë par cette infuſion extraordinaire de lumiére qui ne manque jamais d'arriver aux Heros, quand ils approchent de leur fin, & dont Ariſtote avouë ingenuëment qu'il n'a pû découvrir la ſource, il témoigna auſſi peu d'envie de hazarder le combat, qu'il en avoit témoigné d'ardeur quelques heures auparavant. Son principal motif conſiſtoit en ce que les Eſpagnols étant déja retranchez, & ne reſtant plus qu'une demie-heure de Soleil, il étoit impoſſible & ſuperflu tout enſemble de les forcer, impoſſible en ce que le jour venant à manquer dés le commencement du choc, la confuſion qui ſeroit alors inévitable aux François les empécheroit de diſtinguer les endroits du foſſé qui pouvoient être plus aiſément comblez, & leur feroit méme employer leurs efforts contre ceux de leurs camarades qui l'auroient traverſé, au lieu de les ſoûtenir. Il étoit ſuperflu, parce que les Eſpagnols ne pouvant recouvrer, ni vivres, ni fourages dans le poſte qu'ils avoient tumultuairement occupé, leur General ſeroit contraint de l'abandonner dés le lendemain, & de paroître en plaine campagne, de peur de s'engager entre une Ville ennemie qu'il avoit à dos, & l'Armée Françoiſe qu'il avoit en tête.

Le Prince de Melphes, Loüis d'Ars, & quelques autres Capitaines furent convaincus par ce raiſonnement; mais le Baron d'Alegre ſuivi d'un plus grand nombre le rebuta avec des termes ſi picquans, que le Vice-Roi voyant qu'on s'attaquoit à ſon honneur, & ne pouvant ſouffrir qu'on le ſoupçonnât de lâcheté, repartit bruſquement, que puiſque les conſeils ſalutaires n'a-

n'avoient plus de lieu, parmi des gens qui ne ſçavoient pas diſtinguer la temerité d'avec la veritable valeur, il étoit content de ſatisfaire du moins par une mort honorable à ſa réputation, qu'on traitoit avec tant d'indignité, puis qu'il étoit aſſez mal-heureux pour ne pouvoir faire executer les ordres qu'il avoit reçûs de ſon Roi. Et de fait il conduiſit incontinent ſa Cavallerie avec précipitation ſur le bord du foſſé, qui ſe trouvant plus creux & plus large qu'on n'avoit rapporté, il fut contraint de faire volte-face, pour aller ſonder un autre lieu, qui ne paroiſſoit pas ſi difficile; & comme le flanc de ſes eſcadrons étoit alors exposé à l'arquebuſade des Eſpagnols, il en reçût lui-même une qui le tua ſur le champ; [illegible] mort fut accompagnée d'un jeu de la Fortune, qui vouloit donner aux Eſpaglols la moitié de la peur, en ce que le feu s'étant mis à leur poudre, & les ayant toutes conſommées ſuſpendit leur ardeur par un ſaiſiſſement univerſel, dans le même tems qu'elle tenoit la Cavalerie Françoiſe immobile, à l'aſpect du corps mort de ſon General. Mais le grand Capitaine détourna ce coup, par un trait de prudence, qui merite bien d'être conſideré, parce qu'il ne cede en rien à ce que les anciens ont écrit de leurs Chefs, en ce qui regarde la vertu de plus difficile uſage, dans les combats, je veux dire la preſence d'eſprit. Il écouta ſans émotion le bruit que cauſoient tant de Caques enlevées en même tems, & faiſant remarquer à ceux qui l'environnoient les tourbillons des flames qu'elles avoient excitées, il leur dit d'une contenance qui ne paroiſſoit agitée que par la ſeule gayeté, courage mes Compagnons, la victoire eſt à nous! voyez les feux de joye que la Fortune en vient d'allumer par avance, & le ſignal qu'elle vous donne, qu'il eſt tems de quit-

quitter vos arquebuses, & de mettre l'épée à la main.

Une explication si fine & si mysterieuse passa de rang en rang, & r'assura tellement les Espagnols étonnez de ce prodige, que non seulement ils soûtinrent la seconde attaque qui leur fut livrée par les Suisses, & firent trebucher leur General Chandieu mort dans le fossé; mais ils sortirent à leur tour pour attaquer le corps de bataille de l'Armée Françoise qui n'avoit point combatu, & qui ne sçavoit à quoi se resoudre aprés la mort du Vice-Roi, & le prénant dans cette irrésolution, ils le rompirent presque sans resistance.

Comme la victoire ne pouvoit étre plus grande, pour le peu de tems que le bataille avoit duré, elle ne pouvoit aussi avoir de suites plus importantes à l'interêt d'Espagne, que celles que je vais décrire: & parce que je prévois que leur nombre & leur importance étonneront la plus part de ceux qui se donneront la peine de les lire ici, il est necessaire que j'en découvre l'origine, & que je fasse remarquer, que la décadence des affaires de France dans l'Italie, doit étre principalement imputée à la mauvaise conduite de ceux que le sort avoit épargnez, à la bataille de Cerignolle. Au lieu de s'entre-donner un rendez-vous general, comme il étoit facile à des gens qui fuyoient presque de compagnie; au lieu d'assigner une ville prochaine, entre tant de Places qu'ils occupoient, où, les deux tiers des troupes qui n'avoient point combattu, & l'autre qui n'étoit pas beaucoup endommagé se fussent retirez en ordonnance, pendant que les Chefs eussent déliberé du lieu qui leur seroit le plus commode à se retrancher, en attendant le secours de France; ils desespererent tous également de rétablir les affaires de France aprés cette disgrace,

& se comporterent en personnes qui n'avoient plus d'autre soin que celui de leur conservation particuliére. Ils se retirerent confusement, chacun au lieu que son imagination obsedée de la peur lui suggeroit le plus éloigné de la poursuite des ennemis ; & Loüis d'Ars & le Baron d'Alegre qui s'étoient rencontrez en leur fuite, ne laisserent pas de se refugier en deux differentes Provinces. Ils n'agirent pas avec plus de résolution aprés que le temps eut dissipé leur premiere terreur, & le dessein qu'ils formerent de se reünir dans un lieu capable d'empécher aux victorieux l'accez de la Ville de Naples, ne fut non plus executé que l'autre, qu'ils lui substituerent, de se retrancher sous les murailles de la même Ville. Enfin ils contribuerent plus que leurs ennemis à leur propre malheur, & soit qu'il faille imputer la cause à la nature de l'adversité, qui fournit tous les jours de nouveaux sujets de frayeur, quand elle est arrivée à ce degré fatal que la Philosophie morale n'a pas encore precisement déterminé ; ou bien à cette disposition dont la Providence ne s'éloigne jamais, sçavoir de représenter aux vaincus une multitude de difficultez qu'ils n'avoient point prévûës avant le combat, & qui croissent toûjours à mesure qu'elles subsistent dans l'imagination. Il est certain qu'ils prirent le pire de tous les partis qu'ils avoient à choisir, en se retirant aux environs de Gayette; parce que de là vint que tous les Seigneurs Neapolitains dont les terres étoient enclavées dans leur portion, crurent être dispensez du serment qu'ils avoient prêté à la France, puis qu'elle les abandonnoit la premiére, & que par cette desertion elle sembloit renoncer à leur souveraineté. De là vint que Monsieur d'Aubigni, que j'ai laissé ci-dessus assiegé dans Angito, étant averti de la défaite du Duc de Nemours & ayant obte-

nu la permission d'envoyer reconnoître l'état des affaires de France aprés cette disgrace, jugea qu'il y auroit de la folie à se tenir plus long-temps dans un Château, qui ne pouvoit être secouru, & racheta la liberté de tous ceux qui l'avoient suivi aux dépens de la sienne. De là vint que le Grand Capitaine, non seulement ne trouva point d'obstacles dans le trajet de Cerignolles à Naples; mais encore reçût en passant les Clefs de toutes les Villes qu'on lui venoit offrir, sans attendre de sommation. De là vint qu'il ne trouva point d'autre sujet d'exercer sa generosité sur le chemin, que le Prince de Melphes. Encore lui fut elle inutile, en ce que ce Prince encore plus genereux refusa les offres qu'il lui faisoit de le rétablir dans ses biens, & n'accepta que le sauf-conduit de se retirer en France avec sa femme & ses enfans seulement. De là vint enfin que les Neapolitains mêmes ne voyant plus les François en état de deffendre leurs murailles, allerent au devant du grand Capitaine, le prierent de souscrire à leurs privileges, prêterent entre ses mains le serment au Roi Catholique, & lui decernerent la même entrée dont on avoit accoûtumé d'honorer les triomphateurs, en ce qu'ils le reçûrent sous le Daiz.

# DISCOURS DIXIEME.

*Quelle étoit l'instruction qui fut donnée aux deux nouveaux Ambassadeurs envoyez à Blois pour amuser le Roi Loüis XII. pendant que le grand Capitaine assiegeoit les Châteaux de Naples? avec quelle ruse, & quel succez ils s'en aquitterent, d'où proceda le démêlé qu'ils eurent avec l'Archiduc, & leur sortie de la Cour sans rien conclure, & dans quels excez de prosperitez redoublées le grand Capitaine acheva sa conqueste.*

LE Conseil d'Espagne usoit cependant de toutes les défaites qui pouvoient retarder la ratification du Traité de Blois. Ni la Politique ancienne, ni la moderne n'en fournissoient aucune, dont il ne trouvat bon de hazarder le succez, pour se deffendre des importunitez de l'Ambassadeur de France, & du Gentilhomme que l'Archiduc avoit expressement envoyé à Madrid. Tantôt on les remettoit au retour du Roy Catholique, qui pour éviter leurs sollicitations avoit fait un voyage en Arragon, sous prétexte de remedier à quelques désordres populaires, qu'une imposition nouvelle avoit excitez dans les Royaumes héreditaires; tantôt on rejettoit la faute sur la necessité, où la Reine Isabelle avoit été de partir de Madrid, avant le retour du Roi son Mari, pour aller sur les

les confins de l'Estramadure, renouveller l'alliance qui subsistoit depuis si long-tems entre les Couronnes de Castille & de Portugal; tantôt on alleguoit que comme les interêts de leurs Majestez Catholiques pouvoient être divisez par la mort de l'une ou de l'autre, il falloit que l'expedition se fit en présence des deux; tantôt on feignoit d'apprehender que le grand Capitaine ne refusât encore une fois d'obeïr, s'il ne voyoit la ratification signée des mêmes mains, dont il tenoit l'autorité générale qu'il exerçoit au Royaume de Naples; tantôt on témoignoit ouvertement que leurs Majestez étoient interessées en plusieurs articles de l'accommodement; tantôt on se contentoit d'insinüer la raison générale qu'elles avoient d'en être mal satisfaites, & qui consistoit en ce que leur Gendre avoit outrepassé sa commission; tantôt on accusoit l'Archiduc d'avoir négligé les interêts d'Espagne, pour avoir la direction de la moitié d'un Royaume sous le nom de son fils; tantôt on se reduisoit à dire en termes plus modestes, mais aussi plus passionnez, qu'il n'avoit pas fait assez de réflexion sur le peu de rapport qu'il y avoit entre le bas âge de l'Archiduc Charles, & de la Princesse Claude de France d'une part, & leur mariage futur de l'autre, en ce qui regardoit la disposition présente des affaires de Naples. Ainsi l'on tâchoit de prolonger le tems, sans s'avancer plus outre, & le dessein d'Espagne ne visoit seulement qu'à regler une plus exacte connoissance de l'avenir, par la confirmation, ou la rupture du Traité de Blois.

Mais les Rois Catholiques étant à même tems retournez à Madrid, & la nouvelle des deux victoires remportées sur les François, leur étant arrivée par le même Courier, on prit d'autres resolutions sans changer de conduite, & j'aurois de

la peine à croire qu'on eût pu ſeconder ſi ponctuellement les effets d'une Armée agiſſante dans l'Italie, d'un Cabinet auſſi éloigné que celui de Madrid, ſi le conſentement de tous les Hiſtoriens ne déterminoit abſolument le mien. On ne deliberа plus s'il falloit accorder la ratification, & l'on ſuppoſa pour fondement, qu'il ne falloit avoir non plus d'égard au Traité de Blois, que s'il n'avoit jamais été negocié, ſous les ordres d'Eſpagne. On ne s'arrêta plus qu'au moyen de le rompre, en ſuivant les apparences de l'honneur & de la bonne foi, qu'il importoit ſur toutes choſes de conſerver, & on jugea que pour y parvenir il étoit à propos que leurs Majeſtez Catholiques ne ſe découvriſſent pas ſi-tôt à leur gendre, parce que d'un côté la conſequence de l'injure qu'on faiſoit au Prince, en le rendant le promoteur & l'inſtrument d'une perfidie, vouloit qu'on ſe mit en devoir d'empêcher qu'il n'en ſçût la nouvelle, qu'aprés qu'elle ſeroit aſſaiſonnée de la ſeule douceur qui pouvoit en corriger l'amertume; je veux dire de la certitude qu'elle lui donneroit de poſſeder lui-même un jour la Couronne de Naples, au lieu que ſi le Traité de Blois ſubſiſtoit, il ne pouvoit eſperer que de la voir ſur la tête de ſon Fils; encore ne ſeroit-ce qu'en faveur d'un mariage, qui comme il pouvoit manquer par le deffaut de la moindre circonſtance qui précederoit ſa conſommation, que le bas âge des partis differoit pour tant d'année, pouvoit auſſi tirer de ſa maiſon le Royaume qu'il y avoit apporté. D'autre côté comme le Roi de France étoit alors ſans conteſtation le plus puiſſant Prince de l'Europe, & que la ſituation & l'abondance de ſes Etats lui donnoient des reſſources dont l'Eſpagne étoit abſolument privée; il y auroit toûjours à craindre qu'il ne fit paſſer par

mer

mer & par terre des forces capables de rétablir ses affaires au Royaume de Naples, tant qu'il luy resteroit des Villes à sa dévotion, & la paix qu'il venoit de conclurre avec les Suisses rendoit cette apprehension non seulement vraysemblable, mais encore pressante, en ce qu'elle lui donna moyen de disposer d'une armée aguerrie, qu'il tenoit au Duché de Milan, & qui n'étoit pas moins nombreuse que les deux que l'Espagne entretenoit à Naples.

Il falloit donc faire durer encore le someil lethargique, où le Traité de Blois tenoit le Roi Trés-Chrêtien si profondément ensevely. Il falloit continuer la tromperie qu'on luy faisoit, jusques à ce qu'il ne fût plus en état d'y remedier, lors qu'il l'appercevroit. Il falloit l'empêcher de faire les provisions necessaires au secours de Gayette, & des autres Places qui n'avoient point encore osté les armes Françoises de dessus leurs remparts. Il falloit l'empêcher de faire embarquer promtement les troupes qu'il avoit à Gennes, de peur qu'elles n'arrivassent assez tost pour ramasser les restes des deux armées dissipées, & pour retenir dans son party ceux de la faction d'Anjou ; mais afin de le confirmer dans une si bizarre suspension, durant tout le tems que l'Espagne en auroit besoin, il le falloit tenter par la plus foible facilité de son ame, qui soûhaittoit toûjours la paix à contretems, & luy fournir une occasion nouvelle d'esperer de joüir sans trouble de ses conquestes d'Italie.

C'est ce qui fit resoudre le Roi Catholique à persister dans une feinte, que le procedé du grand Capitaine n'avoit déja que trop évantée, & qui lui fit envoyer de nouveaux Ambassadeurs à Blois, avec des instructions qui font douter encore maintenant laquelle des deux prévaloit en elles, de la souplesse ou de la mauvaise foy ; elles portoient

ex-

expreſſément qu'on amuſât le tapis durant quelque tems, ſous prétexte de certaines clauſes, dont leurs Majeſtez Catholiques demandoient l'éclairciſſement, avant que de ratifier le Traité. Enſuite on leur ordonnoit de faire naître adroitement un ſujet de conteſtation avec l'Archiduc, ce qui ne ſeroit pas beaucoup difficile, quand on retoucheroit aux articles, dont il ſe ſentiroit obligé par honneur, d'empêcher que les termes ne fuſſent alterez, aprés qu'il les avoit ſignez. On leur marquoit diſtinctement les reproches qu'ils lui feroient chaque jour, en de nouvelles choſes, d'avoir excedé ſon pouvoir. Que ſi ce Prince leur paroiſſoit agité d'une nouvelle indignation, qui partît du fond de l'ame, & qui fût excitée par le reſſentiment de la tromperie où ſon Beau-pere l'avoit engagé, ils avoient ordre de rompre la negociation, & de retourner en Eſpagne, aprés avoir proteſté que leur depart ne procedoit que de la mauvaiſe humeur de l'Archiduc, & de la crainte qu'ils auroient à la meſintelligence de leurs Majeſtez Catholiques, avec un Prince qui leur étoit ſi étroittement allié, & qu'ils retourneroient auſſi toſt qu'ils remarqueroient dans ſa perſonne & dans les choſes plus de diſpoſition à la douceur. Mais ſi la colere de l'Archiduc ne leur paroiſſoit pas ſi violente que l'injure le requeroit, & s'ils avoient lieu de ſoupçonner que ſes emportemens ne vinſſent pas tant d'une conſcience abuſée, ou d'un honneur proſtitué, que de la neceſſité où cet artifice l'auroit réduit, de feindre des tranſports de vangeance, pour ſe retirer du mauvais pas où ſon imprudence & la politique d'Eſpagne l'avoient engagé, on leur permettoit en ce cas de s'ouvrir entierement à luy, pourvû qu'ils le viſſent reſolu de partir au plûtoſt de Blois, ſans avoir égard aux voyes que la bienſéance lui ouvroit

pour faciliter sa retraite ; & l'on vouloit qu'ils le persuadassent de se retirer dans ses Etats, ou dans ceux de l'Empereur son Pere.

Les premiers de ces ordres furent ponctuellement executez, en ce que les deux Ambassadeurs tinrent durant quelques jours les Ministres de France occupez, sur l'explication des Articles qu'ils prétendoient estre exprimez en termes équivoques. Ils réüssirent encore mieux dans la contestation qu'on leur avoit ordonné de faire naître ; mais comme il n'est rien de plus indefiny dans le monde que les actions humaines, & qu'entre celles-cy les passions irascibles ont des suittes qui tombent le moins sous la prévoyance des jugemens les plus solides, il arriva que comme l'Archiduc estoit d'un temperament bilieux, & que d'ailleurs les délais affectez de son Beau-pere lui faisoient soupçonner une partie de la verité, qu'on évitoit avec tant de soin de lui découvrir, il se picqua si vivement des reproches qu'on lui faisoit, quoi qu'ils ne puissent estre énoncez d'une plus modeste maniere, & leur fit des reparties, qui marquoient si distinctement ce qu'il en pensoit, sans faire réflexion que le Cardinal d'Amboise & quelques autres Seigneurs François étoient présens, que ces Ambassadeurs pour cacher leur jeu furent contraints de luy dire, qu'ils avoient ordre de leurs Majestez Catholiques de lui témoigner qu'elles avoient esté merveilleusement étonnées de la conduite, qu'ils avoient observée dans la negociation dont il s'agissoit, en ce qu'il avoit eu si peu de déference à leur égard, que de contrevenir à leurs volontez presqu'en tous les articles ; qu'il étoit veritable que la grandeur de sa naissance, & l'honneur qu'il avoit eû d'entrer dans l'alliance, les avoient obligez de le traitter plustost en Gendre qu'en Plenipotentiaire.

tiaire, & de luy donner un pouvoir qui ne pouvoit estre ni plus vaste dans son étenduë, ni moins déterminé dans sa forme; mais qu'il étoit encore plus veritable que cette faveur extraordinaire avoit été plûtost attachée à sa personne qu'à sa commission, & que pour en avoir une marque infaillible, il ne falloit avoir recours qu'aux instructions qu'il avoit reçûës en partant de la Cour de Madrid, pour apercevoir incontinent que leurs Majestez Catholiques n'avoient point entendu que l'honneur qu'elles lui faisoient préjudiciât à leurs affaires, & qu'on les trouveroit limitées dans tous les points qu'elles prétendoient avoir été violé; qu'encore qu'elles n'eussent point usé de cette précaution, à l'égard d'un Prince qu'elles reconnoissoient déja pour leur présomptif heritier, & qu'elles l'eussent traitté avec assez de créance & de familiarité, pour se contenter de lui témoigner verbalement leurs intentions, il ne s'ensuivoit pas neanmoins qu'il eut esté plus libre de les exceder; au contraire il avoit dû proceder avec plus de circonspection, à mesure qu'il étoit mieux autorisé, quand il n'y auroit eu que cette seule consideration, que ses manquemens seroient moins réparables, s'il en arrivoit quelques-uns, puisqu'enfin la qualité des choses qu'on avoit réservées à sa discrêtion, l'avertissoit de s'imposer à luy-même de plus étroites bornes, que n'auroient été celles qu'on eut pû luy donner, au lieu de le convier à les outrepasser.

L'Archiduc surpris autant qu'indigné en ce discours, leur répondit d'un ton qui ne laissoit pas d'étre sincere, nonobstant les transports de colere dont il étoit interrompu, qu'il n'avoit point manqué de respect à l'égard de leurs Majestez Catholiques, & que s'il y avoit de sa part de l'erreur en ce point, elle étoit plûtost du costé de l'excés, que du costé du deffaut; que la meilleure preuve qu'il en pouvoit donner étoit, d'avoir negligé de tirer d'el-

les une déclaration par écrit de leurs intentions, avant que de s'engager dans le Traité de Blois; mais que puisqu'il étoit desormais impossible de la reparer, il ne lui restoit plus qu'à prendre le Ciel à témoin de son innocence; que c'étoit de là qu'il esperoit d'estre justifié de la calomnie qu'on lui imposoit d'avoir excedé son pouvoir; comme c'étoit du même lieu qu'il devoit attendre la manifestation d'une verité, qui pour n'étre pas maintenant suscep ible de convictions, à cause que les artifices de son Beau-pere les avoient toutes retranchées, n'en étoit pas moins certaine; sçavoir que les instructions qu'il avoit reçûës à la Cour de Madrid étoient égales en toutes choses au pouvoir qu'on lui avoit donné, & qu'elles n'avoient jamais esté écrites par leurs Majestés Catholiques, ni par aucun de leurs Ministres; comme on prétendoit qu'il n'étoit point intervenu d'autre mystere dans la negociation qu'il avoit entreprise, sinon qu'aprés avoir conferé long-tems avec elles sur les conditions qu'elles demandoient, & qui étoient les mémes que celles dont le Roi Trés-Chrétien étoit demeuré d'accord par le Traité de Blois, elles s'étoient contentées de luy témoigner leurs inclinations pacifiques, & la sincerité de leurs discours, en ce qui regardoit l'alliance qui devoit terminer leurs differens avec la France; qu'ensuite elles s'étoient fait apporter l'Evangile & la figure du Crucifix, pour étre les dépositaires du serment solemnel qu'elles aloient faire, & qu'en appliquant leurs mains sur ces deux choses, qui certainement étoient les plus Augustes de nôtre Religion, elles avoient juré de tenir des à présent pour fait, & ratifier (quand elles en seroient requises) tout ce qui seroit arresté dans sa negociation avec la France; qu'on n'avoit pas encore parlé jusques là des deux Ambassadeurs, qui le devoient accompagner, & qu'il ne les avoit reçûs, lors qu'ils lui avoient esté pre-

presentez à son départ que pour estre les témoins des conferences qu'il auroit avec les François, & non pas pour entrer directement, ou indirectement, en qualité de parties, ou d'associez dans la negociation; que si nonobstant, il s'étoit encore relâché dans ce point, & s'il n'avoit point eû d'égard à ce que Dieu l'avoit fait naître, pour souffrir qu'ils intervinssent avec lui dans toutes les décisions, il avoit entendu que cela se fit de maniere que ces Ambassadeurs empruntassent de lui seul toute l'authorité qui les faisoit agir, & qu'ils n'en eussent aucune qui fut détachée de la sienne; que cette présupposition étoit si veritable, que ces Ambassadeurs n'avoient point montré de pouvoir, avant que d'entrer en conference, comme il auroit esté necessaire, s'ils eussent eû quelque caractere particulier: qu'en effet ils n'en avoient point apporté d'Espagne qui fut venu à sa connoissance, & qui eût esté communiqué aux Ministres du Roi Trés-Chrestien; que c'étoit donc lui seul qui les avoit introduits dans la Conference; & que puisqu'il estoit assez malheureux pour estre accusé d'avoir manqué de déference, aprés avoir non seulement accepté, mais encore recherché la concurrence de deux hommes, qui n'avoient rien de plus considerable que la qualité de sujets de leurs Majestez Catholiques, il prétendoit sauver le peu de réputation qui lui restoit, en demeurant à Blois en ôtage, jusques à ce qu'il eût satisfait de sa personne, pour la mauvaise foy d'autruy.

Ces dernieres paroles qui designoient une résolution, que l'Espagne apprehendoit sur toutes choses, déconcerterent tellement les Ambassadeurs, que ne trouvant point dans leurs instructions de remede à ce mal, que le conseil de Madrid n'avoit point prevû, & la distance des lieux leur ôtant la commodité d'en avoir de nouveaux

veaux ordres ; ils s'aviserent d'un expedient, qui n'avoit rien qui le pût empécher de réüssir, sinon qu'il estoit trop subtil. Ils tâcherent de broüiller l'Archiduc avec le Roi Loüis XII. en proposant aü Cardinal d'Amboise, que leurs Majestez Catholiques seroient contentes de renoüer le Traité pourvû, que le Royaume de Naples fût restitué présentement au Roi Frederic, & non pas remis à la consommation d'un mariage qui n'arriveroit peut estre jamais ; leur dessein estoit de picquer l'Archiduc de jalousie, en le ménaçant de perdre une Couronne qu'il pensoit avoir asseurée à son fils, & de l'obliger à sortir de France pour détourner ce coup.

Mais comme entre les simples, ceux dont la vertu est plus active font plus rarement leur operation que les autres, parce que leur vigueur estant plus reünie en elle-mesme, & devant agir en moins de temps, il ne faut que le moindre empêchement pour la suspendre & la retenir toute entiere, pourvû qu'il survienne précisement au point qu'elle commence d'agir, aussi le moyen que ces Ambassadeurs avoient inventé faillit, dés la premiére tentative qu'ils firent de l'exécuter ; & le Cardinal d'Amboise leur représenta si distinctement, le peu d'apparence qu'il y avoit que leurs Majestez Catholiques consentissent à remettre sur le Trône un Prince qui n'y prétendoit plus, & qui s'estoit accoûtumé à la vie privée, aprés avoir employé toutes sortes de voyes pour l'en faire descendre, qu'ils n'insisterent pas davantage sur la proposition qu'ils avoient faite, & se retirerent aussi-tost que le Roy Trés-Chrestien leur eût déclaré, qu'il n'écouteroit rien de ce que l'Espagne mettroit sur le tapis, jusques à ce qu'elle eût ratifié le Traité de Blois, & qu'elle eût desavoüé publiquement les dernieres actionsde Gonsalve.

Leur retraitte fit comprendre au Roi Loüis XII. le pré-

préjudice de la négociation de l'Archiduc avoit aporté dans ses affaires, & comme ceux qui ont été picquez par les dragons de Numidie voulant se delivrer du mortel assoupissement qui les avoit saisis, font des efforts qui paroissent plus grands que leur santé ne leur pourroit permettre, quand elle seroit dans son integrité, & qui semblent ne pas sortir d'un principe dont le venin devoit avoir infecté non seulement la substance des nerfs, mais encore leur origine; de même les préparatifs, que la France fit pour rétablir sa réputation perduë au Royaume de Naples, surpasserent de beaucoup ceux que les autres Rois avoient assemblez pour leurs expeditions precedentes. Et l'on peut dire que, si l'on excepte les dernieres années du Regne passé, & quelques unes de celuy-cy, nôtre Monarchie n'a jamais produit aux yeux de l'Europe une plus magnifique, ni plus formidable montre de puissance, que celle dont elle appuya les justes ressentimens de son Roi; Elle équipa la plus superbe flotte que l'on eût veuë dedans ses ports, depuis celle dont Charles VI. menaça l'Angleterre, & les soins extraordinaires que le Cardinal d'Amboise prit d'y faire travailler, dans tous les ports que son Maître possedoit dans la mer Mediterranée, ne diminuerent en rien ceux qu'il apporta pour faire assembler une armée de terre, où l'on voyoit presqu'autant de Gentilshommes que de Cavaliers, & de vieux soldats que de fantassins. Outre ces deux secours on en disposa un troisiéme, qui devoit partir sur les Vaisseaux qui seroient prêts à mettre à la voile, & porter des rafraîchissemens dans Gayette, & dans les Châteaux de Naples: le Commendeur de Ravestin, Géneral de ces Vaisseaux, avoit ordre de se tenir ensuite sur la coste, & de s'opposer aux renforts qui pourroient arriver d'Espagne au grand Capitaine, de peur qu'il n'arrivât aux troupes du Mar-

Marquis d'Alegre le même accident qui avoit causé la déroute de Monsieur d'Aubigny. Enfin pour ajoûter la diversion aux autres voyes, dont la France méditoit de tirer raison de l'Espagne, on envoya des Commissions dans la Guyenne & le Languedoc, pour y mettre deux nouvelles armées sur pied, dont l'une devoit entrer dans les Royaumes héreditaires du Roy Catholique du côté de Fontarabie, & l'autre attaquer le Comté de Roussillon, pendant qu'une autre armée navale descendroit sur les costes de Catalogne & de Valence, & profiteroit de l'occasion qui auroit obligé les Rois Catholiques à la dégarnir de soldats.

Mais les manquemens, que j'ay désignez au discours précedent, & la promtitude des Espagnols à poursuivre la victoire rendirent inutiles tous ces superbes armemens. Et comme les choses naturelles qui tombent, se précipitent bien plus vitement vers la fin que dans le commencement de leur chutte; soit que cela procede de l'étrange inclination qui les fait toutes courir au changement, quoi qu'ils n'y puissent arriver qu'aux dépens & par la ruïne de leur étre, soit qu'il en faille attribuer la cause à des redoublemens occultes de violence, qui leur soient alors imprimez par quelque agent exterieur, que la Physique n'ait point encore reconnu; de même quelque rapide que fût le mouvement qui emportoit les affaires des François à Naples, dés le commencement de leur décadence, & quelque difficulté qu'il y eût à concevoir que le malheur pût estre desormais plus prompt, aprés leur avoir fait perdre en huit jours deux batailles rangées; on apperçut pourtant dans la suite des effets plus surprenans & moins interrompus, & le branle qu'avoient pris les conquestes du Roy Charles VIII. aprés son retour d'Italie, n'avoient rien en comparaison de celuy que je vais décrire.

Aussitôt que le grand Capitaine eut été dans la ville

de Naples, il fit avancer son artillerie contre la Tour de St. Vincent située à côté du Châteauneuf, & la bâtit avec tant de violence, que les assiegés furent contrains de la rendre, au bout de trois jours. Ensuite le brave Navarre prit la commission de forcer le Chasteau-neuf, & planta son artillerie sur l'éminence du Mont Martin, comme s'il eut eû dessein de forcer les fortifications de ce côté-là, qui n'étoient point regulieres, pendant qu'il commençoit à faire le premier usage que l'Europe eut vû de l'invention des mines à la faveur de la nuit, sous les murs de la Citadelle. Son travail n'étoit point interrompu par les François, parce qu'ils n'en sçavoient point encore l'importance, & le bruit des mineurs, qui n'étoient point encore accoûtumez à cet exercice, leur donnant plus d'étonnement que de crainte; ils avoient des momens, qui leur inspiroient de la joye, de ce que les Espagnols s'attachoient à la sappe, dans l'opinion qu'aprés avoir consommé beaucoup de tems sans avancer l'ouvrage, ils seroient reduits à le laisser imparfait. Et il y en avoit d'autres, où la finesse des Espagnols leur faisoit pressentir quelque chose du peril qui les menaçoit, en leur inspirant des soupçons, qui, pour peu de reflexion qu'ils y eussent fait davantage, les auroient averti de leur propre disgrace. L'infanterie Espagnolle étoit attentive à ce que produiroit cet ouvrage si nouveau, & se tenoit rangée en bataille, sans pénetrer dans le projet de son Géneral, quand elle apperçût la terre s'entrouvrir, & les remparts de la Citadelle qui étoient les plus proches, voler tout d'un coup en l'air, par la violence du feu. Une si favorable occasion d'entrer dans la Place les animant alors, beaucoup plus que n'auroient pû faire les exhortations de leurs Chefs, ils monterent à l'assaut, sans attendre le signal, & s'étoient déja

rendus

rendus maîtres de la Citadelle, lors que les François qui étoient dans le Château-neuf, accoururent pour la prendre, avant que les Espagnols eussent asseuré leur logement. Mais le nombre de ceux cy qui croissoit toûjours, à mesure qu'il entroit des soldats par la bréche, les contraignit bien-tost de se retirer en tel desordre, que les assaillans entrerent dans le Chasteau-neuf pesle-mêle avec les assiegez, & s'emparerent de la principale entrée, qui n'étoit pas encore défenduë par le Tourion que Gonsalve y fit élever depuis, où ils introduisirent leurs Compagnons, & contraignirent tous les François de se rendre à discretion.

Ce malheur, outre les consequences que je remarqueray cy-dessous, fut d'autant plus grand, qu'il arriva deux heures aprés de Gennes une flotte Françoise composée de six gros Vaisseaux, chargés de deux mille Fantassins, de munitions d'armes & de vivres, qui donna tant de terreur à la flotte Espagnole, que Villemarine qui la commandoit, ne se croyant point en seureté dans le port de Naples, se retira vers l'Isle d'Ischie. La Françoise approcha sans obstacle du Chasteau-neuf; mais le trouvant déja perdu, tout ce qu'elle put faire fut de mettre à la voile pour aller chercher ceux qui la fuyoient. Mais les Espagnols s'étoient rangez avec tant d'avantage dans un port de cette Isle, aprés avoir enfoncé des Vaisseaux pour empêcher l'accez, que les François furent contraints de rélâcher vers Gayette, pour éviter une tempeste qui les auroit brisez inutilement contre les Rochers d'Ischie, & laisserent aux Espagnols le passage libre, pour retourner dans le port de Naples.

Il ne restoit plus aux François que le Château de l'Oeuf, qui n'étoit pas à la verité de si grande importance que celui qu'ils venoient de perdre, mais qui ne laissoit pas de leur donner esperance de le recouvrer,

quand le secours qu'ils attendoient seroit arrivé. Navarre enflé du succez, qu'il venoit de remporter, entreprit de le forcer de la même maniere, & fit ses approches du côté de Pizi Falionne à la faveur de la nuit dans des barques couvertes, avec tant de silence, que les François ne s'apperçurent point du travail des mineurs, jusqu'au bout de trois semaines la mine fit son operation justement sous le lieu où le Gouverneur de la Place tenoit conseil avec ses Officiers, & les fit perir avec un tel saisissement de leurs soldats, que cette nouvelle methode avoit d'autant plus surpris, qu'ils étoient préparez à la défense; & que ne sçachant ce qu'ils devoient craindre, & s'imaginant à chaque moment que la terre alloit s'entrouvrir sous leurs pas, ils demanderent à capituler, quoyque les dehors du Château ne fussent aucunement endommagez

Cependant Prosper Colonne étoit entré dans l'Abruzze avec une partie des troupes victorieuses, où il se rendit le maître de la Ville d'Aquila, de la Roque, de Vandre, & generalement de toutes les Places que les François y tenoient, dans le mesme tems qu'Andrade aprés la défaite de Mr. d'Aubigny faisoit repentir les Calabrois de leur inconstance. Il eut ordre du grand Capitaine, pour attirer ces peuples par la douceur à se mettre sous l'obeïssance de l'Espagne, de faire des offres si avantageux au Comte de Capaci, qui passoit pour le plus considerable Seigneur du païs, qu'il ne délibera point à changer de party pour les accepter, & pour payer au Roi Catholique des services qu'il avoit obmis de lui rendre, il servit d'entremetteur pour ramener les autres, que son exemple avoit incitez de traitter avec les François, à la reserve du Prince de Rossano, qui refusa toutes ces semonces d'ajustemens, que ses amis lui faisoient, & se jetta dans St. Severin, avec intention de la conserver aux François jusques à l'extremité.

*Fin du Premier Livre.*